



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Sommaire

1. Avant-propos

2. Les activités de la CIDD

- 2.1. Les missions de la CIDD
- 2.2. Les membres de la CIDD
- 2.3. Les activités de la CIDD

3. La politique des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

- 3.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable
- 3.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT
- 3.3. Les Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

4. La gestion durable dans les services publics fédéraux

- 4.1. Choix d'un système de gestion durable
- 4.2. Dialogue avec les parties prenantes
- 4.3. Les rapports de durabilité (GRI)
- 4.4. Achats publics durables
- 4.5. Etat du parc automobile fédéral
- 4.6. Mobilité durable
- 4.7. Alimentation durable
- 4.8. Événements durables
- 4.9. Ressources humaines durables

5. Les rapports d'activités des Cellules de Développement durable

- 5.1. SPF Chancellerie du Premier ministre
- 5.2. SPF Soutien et Appui
- 5.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- 5.4. SPF Intérieur
- 5.5. SPF Finances
- 5.6. SPF Mobilité et Transports
- 5.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- 5.8. SPF Sécurité Sociale
- 5.9. SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
- 5.10. SPF Justice
- 5.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- 5.12. Ministère de la Défense
- 5.13. SPP Intégration sociale
- 5.14. SPP Politique Scientifique

6. La liste des abréviations

7. Annexes

- 7.1. Plan d'Action National Entreprises et Droits de l'Homme
- 7.2. Le Parc automobile des autorités fédérales



1. Avant-propos

Comme chaque année, la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) publie un rapport d'activités afin d'informer ses parties prenantes sur les projets menés et les réalisations de services publics fédéraux représentés en son sein qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals – SDGs).

Dans la prolongation des travaux initiés en 2018, les membres de la CIDD ont poursuivi la préparation du prochain avant-projet de Plan fédéral de développement durable. Le dialogue avec les parties prenantes a permis d'identifier des thèmes prioritaires à prendre en compte. Sur cette base, les experts des services publics fédéraux (SPF) ont développé des propositions d'action.

Aujourd'hui, il apparaît qu'un des enjeux importants afin de contribuer aux SDGs consiste à développer de nouvelles politiques publiques qui répondent aux carences identifiées dans l'atteinte de certaines cibles. Afin d'aider les SPF à identifier les cibles prioritaires auxquelles ils peuvent contribuer, un projet pilote SDGs et Matérialité a été lancé. Une méthodologie a été développée et des bonnes pratiques identifiées et compilées dans un manuel mis à la disposition de tous.

Par ailleurs, les groupes de travail se sont penchés de façon plus spécifique sur des mises en œuvre concrètes concernant la contribution des marchés publics à un développement durable, la responsabilité sociétale des organisations, le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action national Entreprises et Droits de l'Homme, la préparation de l'avant-projet de Plan fédéral de développement

durable, etc. Vous trouverez des informations détaillées à ces sujets dans le chapitre 3.

Enfin, grâce à l'apport des représentants des SPF au sein de la CIDD, vous recevez un aperçu des initiatives prises par l'autorité fédérale pour contribuer aux objectifs de développement durable : quels choix stratégiques ont été faits ? Comment sont repris les Objectifs de Développement durable dans les contrats d'administration ? Quelles actions ou politiques sont menées pour répondre aux Objectifs de Développement durable des Nations Unies ou de la Vision fédérale à long terme de développement durable ? Des bonnes pratiques sont mise en évidence pour illustrer les analyses transversales et des données quantitatives sont livrées pour détailler l'approche de développement durable dans la gestion des marchés publics durables, de la mobilité des fonctionnaires, des cantines, des événements ou des ressources humaines.

Je vous en souhaite bonne lecture,

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD

2. Les activités de la CIDD

Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2019.

2.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la [loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014](#), et de veiller à leur bon déroulement ;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours ;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD ;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

2.2. Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan ainsi que l'Institut pour l'Égalité des

Femmes et des Hommes y sont représentés par un observateur. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence.

Le renouvellement du mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux, pour une durée de 5 ans, s'est opéré au début de l'année 2016. Le renouvellement du mandat des représentants des Régions et Communautés s'est quant à lui organisé en juillet 2017. Ce nouvel AR concerne à la fois la nomination des représentants des Régions et Communautés et le remplacement de certains représentants des services publics fédéraux. En décembre 2019 un nouvel AR a été rédigé afin de remplacer quelques membres mais il n'a pas encore été adopté par le gouvernement. La composition ci-dessous est la composition officielle reprise dans le dernier AR publié. Les remplaçants terminent les mandats de leurs prédécesseurs.

Président :

Dieter VANDER BEKE

Secrétaires:

- Anneleen MALESEVIC;
- Cédric VAN DE WALLE.

Membres représentant les SFP, SPP et le ministère de la Défense :

- Christophe CUCHE, représentant du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléante : Aude VAN GROOTENBRUEL ;
- Géraldine MATT, représentante du SPF Stratégie et Appui ; suppléant : Vincent TRIEST ;
 - En 2019, Mesdames Myriam Bouveroux et Rika Denduyver

ont été désignées.

- Ellen CHEYNS, représentante du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléant : Tim BOGAERT ;
 - En 2019, Messieurs Alexander Verstraete et Filip Zivkovic ont été désignés.
- Samantha BUTERELI, représentante du SPF Intérieur ; suppléant : Frank DE NEVE ;
 - En 2019, Mesdames Sandrine Honnay et Chloé Bourdon ont été désignées.
- Ilse NEIRINCKX , représentante du SPF Finances ;
- Cindy DEQUESNE, représentante du SPF Mobilité et Transport ; suppléante : Audrey DAVISTER ;
 - En 2019, Madame Anne Berghmans a été désignée comme suppléante.
- Els BORGERS, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléant : Stany CHIGOHO KALIMO ;
 - En 2019, Madame Haoua Ibra Kaka a été désignée.
- Liesbeth MAHO , représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléant: Peter BAEKE ;
- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS;
- Cindy RENARD, représentante du SPF Justice ; suppléant : Paul LOGGHE ;
 - En 2019, Paul Logghe parti à la retraite n'a pas été remplacé.
- Françoise DEVLEESCHOUWER, représentante du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; suppléant : Christian FERDINAND ;

- En 2019, Monsieur Joachim Knockaert a été désigné comme suppléant.

- Peter VANDERSTUYF, représentant du Ministère de la Défense ; suppléant : Steve HAMELS ;
 - En 2019, Messieurs Olivier De Weerd et Frédéric Dyon ont été désignés.
- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale ; suppléante : Bérengère STEPPE ;
- Olivier DETONGRE, représentant du SPP Politique scientifique ; suppléante : Anne FIERENS ;
 - En 2019, Madame Maaïke Vancauwenberghe a été désignée comme suppléante.

Représentants des gouvernements régionaux et communautaires :

- Griet VERSTRAETEN et Ine BAETENS, représentantes du gouvernement flamand ;
- Anne SAUDMONT, représentante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Daniel HILLIGSMANN, représentant du gouvernement de la Communauté germanophone;
- Natacha ZUINEN, représentante du gouvernement de la Région wallonne ;
- Pierre MOUREAUX, représentant du gouvernement de la Communauté française.

Observateurs :

- Patricia DELBAERE, représentante du Bureau fédéral du Plan;
- Jeroen DECUYPER, représentant de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. Etant donné que la loi prévoit tout au plus 2 vice-présidents et que le secrétariat n'a reçu qu'une candidature (Marielle Smeets), il a été décidé de fonctionner cette année de cette façon, même s'il est préférable de recevoir l'année prochaine de nouvelles candidatures également.

2.3. Les activités de la CIDD

2.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD). Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

2.3.2. Les réunions plénières

En 2019, les membres de la CIDD se réunissent en plénière à cinq reprises : les 12 février, 21 mars, 27 juin, 26 septembre et 28 novembre.

A. Contributions à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La mise en œuvre des SDGs au niveau fédéral constitue le fil rouge des réunions de la CIDD.

- **Evolutions européennes**

Suite à la publication du Reflection Paper « Towards a Sustainable Europe by 2030 » par la Commission européenne, le secrétariat a présenté son contenu et son avis aux membres. Il entend répondre aux demandes de la European Multi-stakeholder Platform on SDGs et poser les jalons de la future politique européenne de développement durable. Par la suite un compte rendu des discussions européennes

à ce sujet a été donné, notamment la préparation de Conclusions du Conseil européen (filiales Affaires générales) en réponse à la proposition de la Commission européenne et les éléments clés de la position belge à cet égard. Le 04 avril 2019, le Conseil européen a adopté les [conclusions « Vers une Union toujours plus durable à l'horizon 2030 »](#).

Les conclusions des chefs d'Etat et de gouvernement du 20-21 juin 2019 ont aussi été présentées. Elles sont moins favorables au développement durable. Malgré la mobilisation de certains Etats européens, une approche ambitieuse n'a pas pu être intégrée mais des éléments d'accroches possibles pour le futur sont bien présents. Il s'agissait entre autres de s'accorder sur les priorités du Programme stratégique de la future commission européenne (2019-2024). Parmi les 4 priorités fixées (protéger les citoyens et les libertés, une base économique solide, une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale, la promotion des intérêts et des valeurs sur la scène mondiale), l'Agenda 2030 n'est cité explicitement qu'une fois dans la dimension externe.

La nouvelle présidente de la Commission européenne a fixé ses priorités politiques en juillet 2019 autour de 6 axes dans lesquels nous retrouvons des ambitions liées au développement durable.

Le Green deal est le premier axe et couvre par exemple les projets autour du climat mais aussi un plan d'investissement durable, des *projets d'alimentation durable et d'économie circulaire*. Dans l'axe 2 concernant l'économie, il est annoncé que le *Semestre européen intégrera les SDGs*. Dans l'axe 5 sur la place de l'Union européenne dans le monde, il est notamment prévu d'intégrer les plus hauts standards sur le climat, l'environnement et la protection du travail dans les accords commerciaux internationaux.

Dans les lettres de mission qu'elle a adressé aux potentiels Commissaires désignés, la présidente de la Commission a introduit une phrase leur demandant de contribuer aux SDGs dans leur domaine de compétence et le collège des Commissaires est considéré comme responsable de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

En décembre, les membres ont reçu un debriefing des négociations en cours sur les conclusions du Conseil européen. Partant des constats issus des indicateurs du dernier [Rapport Eurostat \(06/2019\)](#) sur la mise en œuvre des SDGs, les Etats membres formulent une série d'intentions concernant une stratégie de mise en œuvre au niveau européen, des liens avec diverses politiques européennes (économie circulaire, responsible business conduct, actions extérieures, un prochain rapport aux NU, etc.) et des instruments existants tel que le Semestre européen.

En parallèle, plus de détails sont attendus sur les nouveaux projets phares comme le European Green Deal.

- **Entreprises et Droits de l'Homme : présentation du Plan d'action national et de la Toolbox**

[Le Plan d'action national \(PAN\) Entreprises et Droits de l'Homme](#) prend sa source dans les Principes directeurs relatifs aux Entreprises et Droits de l'Homme adoptés par les Nations Unies en 2001. Suite à l'impulsion de l'Union européenne (Communication relative à la RSE 2011-2014), le gouvernement fédéral a décidé d'élaborer un PAN :

- approche intégrée entre plusieurs administrations et donc la Coormulti a confié la tâche au GT responsabilité sociétale de la CIDD ;
- approche inclusive : 4 années d'intenses collaborations avec les administrations fédérales et régionales, des consultations avec les parties prenantes et les Conseils consultatifs, de longues

discussions politiques entre les gouvernements sous deux législatures différentes aboutissent à son adoption en juillet 2017;

- basé sur un mapping : une analyse de fond du cadre législatif et politique existant afin d'identifier les droits et devoirs de la Belgique et ses éventuelles lacunes.
- Le PAN comprend 33 actions liées au 1er pilier des Principes Directeurs : « 'l'obligation qui incombe à l'État de protéger les personnes contre les violations des droits de l'Homme par des tiers, y compris les sociétés ». Elles impliquent plusieurs administrations fédérales et régionales. L'IFDD a été chargé de deux mesures en particulier :
- [Brochure « Access to Remedy »](#)
- [Toolbox « Business and Human Rights »](#) : le nouveau site web de la Toolbox est destiné à toutes les organisations dont les activités peuvent avoir une influence sur les droits de l'Homme. Il vise en particulier le public des CSR managers, des départements juridiques, développement durable etc. Des campagnes spécifiques vers ces publics devront être organisées.

- **Audit de la Cour des Comptes**

Après une rencontre exploratoire avec des conseillers de la Cour des Comptes le 06 mai, l'IFDD a transmis quelques documents concernant la mise en œuvre des SDGs au niveau fédéral. La Cour des comptes a ensuite décidé de lancer une review sur l'état de préparation de la Belgique concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

L'IFDD a reçu un questionnaire de 36 questions, comme le CFDD, le BfP et d'autres administrations Développement durable des entités fédérées. Le courrier de demande et les propositions de réponses ont été envoyés aux membres de la CIDD pour information. Trois

éléments ressortent du courrier de réponse : absence du plan fédéral, importance d'une bonne coopération au sein de la CIMDD, nécessité d'accélérer la mise en œuvre des SDGs dans les politiques fédérales.

Le 05 septembre, l'IFDD a eu une réunion avec des conseillers de la Cour des Comptes pour apporter des informations complémentaires au questionnaire. La Cour des Comptes enverra un projet de rapport pour réaction des administrations, ensuite le projet sera envoyé aux Ministres compétents pour réaction. Il sera enfin transmis début 2020 au Parlement. La Cour des Comptes a demandé quel est l'état de mise en œuvre des plans d'action développement durable des SPF (prévu par l'AR de création des cellules DD), suite à quoi l'IFDD a relayé la demande aux membres de la CIDD.

B.Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

- **Rapport des membres de la CIDD (2016-2018)**

Le rapport des membres porte normalement sur la réalisation du Plan fédéral de développement durable. En l'absence de plan, il a semblé utile à la CIDD de centraliser les informations sur les initiatives des SPF qui contribuent à la réalisation des SDGs. 160 pages de projets, bons à savoir, interviews sont présentées et rendues accessibles par une mise en page attrayante et une version courte. Le rapport des membres et sa version courte sont disponibles ici :

Rapports des membres : https://www.developpementdurable.be/sites/default/files/document/files/190404_rapport-cidd-16-18_fr-1.pdf

Version synthétique : https://www.developpementdurable.be/sites/default/files/document/files/190404_rapport-cidd-16-18_fr-2.pdf

- **Rapport concernant les indicateurs complémentaires au PIB**

En mars, les représentants de la Task Force DD du Bureau fédéral du Plan ont présenté aux membres de la CIDD les grandes lignes du [rapport concernant les indicateurs complémentaires au PIB](#). Une présentation a eu lieu à la Chambre des représentants en février. La liste d'indicateurs est proche de celle des indicateurs de suivi des SDGs. Un effort est entrepris pour créer un indicateur composite et pour élargir la ventilation de certains indicateurs.

- **Rapport fédéral sur le développement durable**

En juin, la TFDD du Bureau fédéral du Plan a présenté les principales lignes du rapport fédéral sur le développement durable 2019. La partie concernant l'évaluation des politiques a été présentée lors d'une réunion du groupe de travail Stratégie fédérale qui prépare le prochain avant-projet de Plan. Cette présentation s'est donc concentrée sur le volet indicateurs.

- **Préparation du prochain Plan Fédéral de Développement durable**

Le groupe de travail Stratégie fédérale de la CIDD a été réactivé avec pour objectif de lancer la préparation du prochain Plan Fédéral de Développement durable (PFDD) – voir chapitre 2.3.3. Lors de chaque séance plénière, l'état de la situation concernant la préparation de l'avant-projet de Plan a été présentée.

- **Projet pilote « SDGs et Matérialité »**

L'objet du projet pilote, auquel ont participé 4 SPF (Emploi, Mobilité, Economie et Finances) était

- d'identifier les SDGs et sous-objectifs auxquels ces SPF peuvent/doivent contribuer (au-delà de ceux auxquels ils contribuent déjà) ;
- d'auto-évaluer cette contribution ;
- de définir les enjeux de développement durable qui attendent l'institution (material topics, selon la méthodologie GRI) et de les relier, quand c'était possible, aux SDGs ;
- d'organiser un dialogue avec les stakeholders afin d'affiner cette analyse.

Il en résulte une matrice de matérialité mettant en lumière les thèmes prioritaires pour une institution, les thèmes qui peuvent être intégrés dans le contrat d'administration, dans une note au ministre, dans un plan, etc.

Suite à des changements dans leur comité de direction, deux SPF n'ont pas mené le projet jusqu'au bout.

La méthodologie appliquée au cours de ce projet est décrite dans un manuel accessible en ligne

<https://www.developpementdurable.be/fr/news/comment-definir-une-strategie-durable-incluant-les-sdg>

• Suivi des achats publics durables

L'IFDD a présenté aux membres de la CIDD un état des lieux de la mise à jour des fiches sur le site internet www.guidedesachatsdurables.be, le monitoring via notification et l'arrêt des négociations concernant la modification de la circulaire sur les marchés publics.

Suite à l'envoi d'un questionnaire, les membres de la CIDD se sont prononcés durant l'été sur un projet de note fédérale pour la politique d'achat durable. Il s'agissait d'identifier les pratiques et les besoins pour soutenir les acheteurs fédéraux dans l'intégration de critères

de développement durable dans les marchés publics. Deux points apparaissent clairement :

- La nécessité de définir pour quels marchés la notion de marché durable est pertinente et importante: point à prendre en compte et définir pour une prochaine circulaire.
- Il faudrait centraliser les bonnes pratiques des différents SPF en matière d'achats durables pour pouvoir guider positivement les futurs achats.

C. Autres initiatives

• Avis du CFDD pour le prochain gouvernement

Lors de la première séance plénière de la CIDD en février 2019, le Conseil fédéral du développement durable a présenté l'avis du Conseil «[Un message du CFDD à l'attention du nouveau gouvernement fédéral](#)».

Lors de la même séance, une discussion s'est tenue sur la préparation d'une conférence organisée par le CFDD (24/04/2019) sur un meilleur modèle de gouvernance pour la politique de développement durable en Belgique. Les membres ont eu la possibilité d'alimenter la présentation que l'IFDD a donnée à cette occasion.

• "Joint Action Health Equity Europe"

Le SPF Santé publique a présenté aux membres le projet « Joint Action Health Equity Europe » en septembre 2019. L'objectif est d'aborder les inégalités dans le domaine de la santé afin d'atteindre une plus grande équité pour tous les groupes de la société. Un questionnaire sera adressé aux membres pour recueillir leurs idées à ce sujet.

- [Projet de circulaire sur les déplacements des autorités fédérales](#)

Un groupe stratégique d'acheteurs se penche actuellement sur un nouveau contrat-cadre en matière de voyages de service et de séjours. En guise de préparation, un sondage a été réalisé auprès de plusieurs SPF en ce qui concerne le régime et les accords existants concernant le mode de transport autorisé (avion-train-voiture). Il ressort de l'analyse de 6 services publics fédéraux participants que les accords/règles sont très divers.

Aujourd'hui, il n'existe (encore) aucun consensus au niveau fédéral sur le nombre de voyages de service, sur la proportion avion/train, sur l'application éventuelle d'une compensation carbone, etc.

Les voyages de service à l'étranger font partie des tâches des services publics fédéraux, mais ils ont également une incidence, en particulier sur l'environnement. Dans le cadre de la prise de responsabilité sociale (limiter l'impact négatif), l'on peut se demander s'il n'est pas opportun de réfléchir à des directives globales générales dans le cadre d'un éventuel groupe de travail.

Le régime peut comprendre des facteurs tels que la distance et la durée, mais pourrait également faire appel à une liste de villes « vertes » (villes où seul le transport en train est possible). Les possibilités de compensation CO2 peuvent également être discutées. En fonction des résultats, une proposition concrète sera élaborée et éventuellement présentée au niveau politique.

[2.3.3. Les groupes de travail](#)

A. Le GT Stratégie fédérale

Mandat

Le groupe de travail Stratégie fédérale de la CIDD a été mis sur pied en vue d'assurer la préparation et le suivi des instruments et des projets liés à la stratégie fédérale de développement durable. Son mandat a été mis à jour lors de la séance plénière du 18 février 2013. Il porte principalement sur l'élaboration et le suivi de la Vision stratégique fédérale à Long Terme de développement durable, du plan fédéral de développement durable et de l'étude d'incidence des décisions sur un développement durable intégré depuis 2014 dans l'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR).

Comme la plupart des groupes de travail de la CIDD, l'objectif visé est d'assurer la plus large participation possible des services publics fédéraux à la politique fédérale de développement durable par le biais d'une coordination interdépartementale de certains projets. Cette participation à la préparation des instruments vise à récolter un maximum d'expertise au sein des services publics fédéraux et à encourager une appropriation des instruments développés.

Missions

Le GT Stratégie fédérale a pour missions de:

- Contribuer à élaborer et mettre à jour la Vision à Long Terme de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- Définir les objectifs à atteindre et les actions à mener dans le cadre de la rédaction des plans fédéraux de développement durable (PFDD) ;
- Définir des indicateurs de suivi et réaliser le monitoring des actions prévues dans les PFDD (rapport des membres de la CIDD et rapports d'activités de la CIDD) ;
- Mettre au point, au sein des administrations fédérales, les processus d'application internes des mesures décidées par le gouvernement en matière de développement durable. Comme par exemple, l'intégration de certains objectifs dans les plans de management et les contrats de gestion, ou les plans d'actions propres aux SPF dans le cadre du Plan fédéral de développement durable ;
- Être un lieu de formation, d'information, d'échange et de partage pour les participants au GT ;
- Mettre à profit la connaissance et l'expérience accumulées pour améliorer chaque cycle, définir de nouvelles actions à mener et de nouvelles mesures à prendre.

Activités en 2019

Les activités du GT se sont principalement focalisées sur la préparation de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable.

Préparation du Plan fédéral de développement durable (PFDD)

Le groupe de travail a poursuivi l'élaboration de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable (APP) lancé en 2018 lors de 6 réunions (02/04, 21/05, 13/06, 10/09, 24/10, 05/12) et de

nombreux échanges électroniques. L'objectif était d'aboutir avant les élections fédérales de mai 2019 à une liste de thèmes et d'actions prioritaires qui pourraient structurer le prochain Plan sur base d'un large dialogue avec les parties prenantes. Suite aux deux phases de dialogue en 2018 (cf. rapport d'activités de la CIDD 2018), le groupe de travail a travaillé en suivant ces différentes étapes :

- Janvier – mars 2019 : les SPF ont réagi aux thèmes et pistes d'actions identifiées par les parties prenantes.
 - La synthèse de toutes les contributions reçues a été retravaillée pour les placer au regard des cibles des SDGs. Des colonnes ont été ajoutées au tableau (compétences fédérales, organes de concertation, plans existants). Un onglet a également été ajouté afin d'identifier les cibles prioritaires indépendamment des compétences du SPF. Cela afin d'avoir une discussion sur les priorités avec les parties prenantes.
 - Les experts des services publics fédéraux et les parties prenantes ont pu réagir à cette synthèse et une version consolidée a été rédigée.
- Avril 2019 : 3ème phase de dialogue entre le groupe de travail et les représentants de toutes les parties prenantes lors d'une réunion commune.
- Mai – juin 2019 : finalisation de la structure des thèmes et actions prioritaires qui charpenteront le prochain APP. La synthèse a été retravaillée lors de la réunion du groupe de travail le 21/05 autour de 5 axes et 19 thèmes. Une note d'orientation présentant le processus et le template des actions ont été envoyés également. La réunion du 13/06 a permis de faire le point sur les étapes à suivre et de lancer le travail de rédaction des fiches d'actions en diffusant en interne dans les SPF les actions potentielles et le template.

- Juillet – septembre 2019 : Les départements ont envoyé leurs premières fiches et, à la demande des membres, le secrétariat a envoyé en juillet un tableau reprenant les cibles SDGs au regard des indicateurs évaluant la situation existante. Ceci afin d'identifier des cibles prioritaires à adresser. La réunion du 10 septembre a permis de faire le point sur le processus et les fiches reçues.
- Octobre – décembre 2019 : les départements ont continué l'envoi de fiches et mi-décembre une cinquantaine de propositions ont été reçues. Elles ont été discutées lors des réunions du 24 octobre et du 05 décembre. Elles seront regroupées par clusters thématiques pour que des sous-groupes d'experts approfondissent dès début 2020 les propositions d'action et valident leurs pertinences. Ceci permettra aussi d'identifier les thèmes pour lesquelles aucune action n'est encore proposée.

Le défi que les membres devront affronter dans les mois à venir consistera à concilier plusieurs ambitions : couvrir l'ensemble de l'Agenda 2030, répondre aux principales carences identifiées au regard des cibles des SDGs, mobiliser tous les services publics fédéraux et répondre aux attentes des parties prenantes.

B. Le GT Marchés publics durables

Mandat

La circulaire du 16 mai 2014, Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales, publiée au Moniteur Belge le 21 mai 2014, confie diverses tâches au groupe de travail Marchés publics durables de la CIDD.

Missions

La circulaire susmentionnée prévoit en son chapitre 5, section 3 que la CIDD est « chargée de développer des stratégies en matière

de marchés publics durables ». Et de préciser la nécessité d'une concertation interdépartementale dans le cadre de l'organe de concertation des acheteurs fédéraux : « Il s'agit d'un organe de concertation au sein duquel les bonnes pratiques sont échangées, en ce compris celles qui ont trait à la problématique du développement durable ».

Le chapitre 5, section 5, renvoie à l'évaluation et au suivi de l'application de la circulaire : « [...] La Commission interdépartementale remet en outre un avis sur le respect de cette circulaire et ce, sur la base des informations collectées par les différentes cellules de développement durable et des recommandations pratiques formulées par celles-ci quant à l'utilisation des clauses sociales. Afin d'obtenir de plus amples informations sur ce dernier point, la Commission consultera les organismes publics de placements ou apparentés et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées. »

Activités en 2019

1. Concertation groupe de travail achats durables CIDD

Le groupe de travail a assuré plusieurs missions (stratégiques) par voie électronique ou au sein de groupes satellites. Le groupe consultatif sera le principal moteur du développement ultérieur du site Internet www.guidedesachatsdurables.be (voir point 4).

2. Politique fédérale d'achat

En qualité d'observateur, l'IFDD participe aux réunions mensuelles du Réseau de concertation stratégique des achats fédéraux. Il contribue en outre à rendre plus durables les missions de service fédérales au sein du groupe de travail stratégique lié à l'accord-cadre pour les missions de service.

3. Collaboration à d'autres initiatives stratégiques :

Le groupe de travail Marchés publics durables de la CIDD s'attèle à l'harmonisation des différentes initiatives stratégiques (fédérales). Cela concerne surtout la concertation avec le SPF BOSA au sujet du monitoring et de la stratégie en matière de marchés publics durables.

L'IFDD a donné des présentations portant sur la stratégie et l'instrumentaire pour les achats durables lors de la conférence FLEGHT (12 avril 2019, Anvers), du workshop ICT-Meet the Buyer (15 avril 2019, Haarlem) et de la journée d'étude EPB (9 mai 2019, Bruxelles).

Du reste, l'IFDD a participé à plusieurs réunions de concertation du point d'appui aux pouvoirs locaux flamands, à quelques Green Deals (OVAM) et à des concertations portant sur l'éco-score (LNE).

L'IFDD a en outre fourni un appui au SPF Affaires Étrangères (marché public catering) et au SPF Économie (marché public uniformes) dans certains de leurs marchés publics.

4. Instrumentaire Marchés publics durables

Les experts en achat peuvent s'inspirer des orientations publiées dans [le Guide des achats durables](#) pour rendre leurs marchés publics innovants, écologiques, et socialement et éthiquement responsables. Outre des informations sur la réglementation et la politique, le Guide renseigne également des bonnes pratiques, des modèles de cahiers spéciaux des charges, des labels, des critères et clauses. Le guide contient par ailleurs nombre de fiches, classées par groupe de produit, qui doivent orienter les acheteurs à l'heure de rédiger leur cahier spécial des charges.

Les informations figurant dans le guide sont coordonnées par l'IFDD mais restent souvent le fruit d'une collaboration entre plusieurs services et experts. En 2019, un groupe consultatif composé de représentants de l'IFDD, de services régionaux et fédéraux a vu le jour pour approfondir le guide à trois niveaux :

- La définition des meilleurs produits et services durables disponibles;
- l'actualisation des différents labels disponibles par groupe de produit ;
- l'inventorisation des normes durables (ISO, NEN, EN,...) en guise d'aide pour la formulation de spécifications techniques.

Le groupe consultatif s'est réuni le 22 janvier, le 13 mars, le 16 septembre et le 13 décembre 2019.

Ce groupe a collecté de nouvelles informations de marché sur les produits et services suivants, avant de les compiler dans des fiches :

- 1) les moniteurs électroniques pour le marché professionnel conçus pour que plusieurs personnes puissent regarder des illustrations, des images en mouvement et du texte dans un « environnement non-bureau » ;
- 2) la gestion des déchets ;
- 3) les smartphones ;
- 4) les automates de vente, soit des machines automatisées proposant des denrées alimentaires, des boissons et des produits, éventuellement contre paiement.

Les extincteurs, consommables médicaux et produits financiers font eux aussi l'objet d'un examen désormais. Le groupe consultatif du 13 décembre 2019 a également décidé de développer des informations de marché supplémentaires pour d'autres groupes de produit en 2020.

Le groupe consultatif a également passé au crible le marché des labels pour répertorier les labels qui respectent les critères de l'article 54 de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics. Ces labels peuvent être utilisés dans les cahiers spéciaux des charges pour prouver que les services fournis respectent les prescriptions requises en matière de durabilité. 45 labels sociaux et environnementaux pour 150 groupes de produit ont ainsi fait l'objet d'une réévaluation. Ils respectaient les

différents critères de l'article 54 et ont donc acquis la note « PASS ». Les labels devenus obsolètes ont été retirés du site.

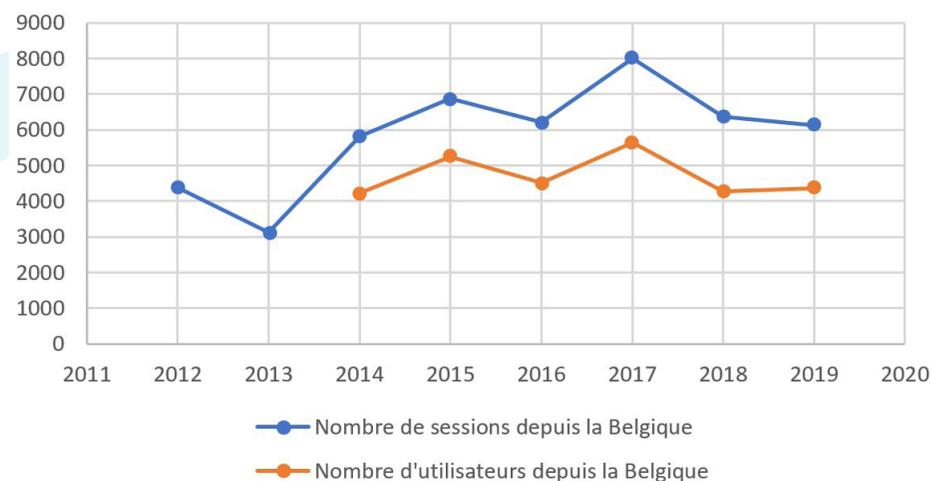
Enfin, les acheteurs font souvent référence à des normes européennes ou internationales (ISO, NEN, DIN, EN...) pour veiller à la qualité de leurs produits, services, processus ou systèmes de management. Le nombre de normes de ce type est très élevé. Certains décrivent les spécifications de composantes de produit dans les détails, d'autres font l'inventaire des différentes étapes d'un processus. Certaines normes sont adéquates pour mettre en avant des caractéristiques durables spécifiques. On peut par exemple faire référence à l'ISO 13273 pour l'efficacité énergétique et les sources d'énergie durables, la série ISO 15342 pour les plastiques recyclés ou l'ISO 37100 pour les villes et communes durables. L'International Organization for Standardization (ISO) a donc croisé ses normes avec les Sustainable Development Goals (SDG). Un aperçu de cette classification est disponible sur <https://www.iso.org/sdgs.html>

Pour les acheteurs (des services publics) et les décideurs politiques, le groupe consultatif a jugé opportun d'élaborer une classification supplémentaire en fonction des matériaux, produits et de certains thèmes stratégiques durables. Des outils automatiques, un code et un contrôle manuel ont permis de ramener un ensemble originel de 20 000 normes à 150 normes durables.

Toutes les informations sont disponibles sur www.guidedesachatsdurables.be

En ce qui concerne le nombre de visites, le guide est retombé à sa moyenne de 6722 sessions en Belgique sur les cinq dernières années, après une année record en 2017 (liée à la communication sur la conférence nationale consacrée aux marchés publics durables). Cette tendance laisse supposer qu'un public relativement stable consulte cet instrument, indépendamment des campagnes supplémentaires.

Visites www.guidedesachatsdurables.be



Période	Nombre de sessions depuis la Belgique	Nombre de nouvelles sessions depuis la Belgique	Nombre d'utilisateurs depuis la Belgique	Nombre de nouveaux utilisateurs depuis la Belgique	Durée moyenne de la visite par session	Pages par session
1/12/2011 - 1/12/2012	4392	61 %			3:49	
1/12/2012 - 1/12/2013	3118	70,0 %			2:59	
1/12/2013 - 1/12/2014	5812	64,2 %	4223	1203	4:27	5:53
1/12/2014 - 1/12/2015	6884	66.5 %	5254	1360	3:40	5.09
1/12/2015 – 1/12/2016	6206	66.74 %	4527	1295	3:55	4:51
1/12/2016 – 1/12/2017	8010	69.56 %	5647	1716	3:02	4.51
1/12/2017 – 1/12/2018	6377	61.34 %	4267		3:34	5.03
1/12/2018 – 1/12/2019	6135 (= 63% du nombre de sessions au niveau mondial)		4364		3:11	5.19

C. Le GT Responsabilité Sociétale

Mandat

Ce groupe de travail coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des organisations – tant privées que publiques - et les investissements socialement responsables en Belgique.

Missions

- Etablir le cadre de référence belge en matière de Responsabilité sociétale (RS) ;
- Etablir le plan d'Action Responsabilité Sociétale et le Plan d'Action National « Entreprises et droits de l'Homme », assurer le suivi de leur mise en œuvre et leur actualisation ;
- Organiser une concertation avec les parties prenantes pour identifier les actions à entreprendre afin d'atteindre l'objectif du GT et définir le contenu des plans d'action ;
- Coordonner et mettre en œuvre les engagements politiques pris en matière de Responsabilité sociétale ;
- Créer une plateforme de concertation informelle en matière de Responsabilité sociétale entre les acteurs fédéraux et régionaux.

Activités en 2019

Le GT Responsabilité sociétale des organisations (RSO)/ Investissements socialement responsables (ISR) de la CIDD s'est réuni 3 fois dans le courant de cette année 2019. Nous avons privilégié au maximum une coordination du travail par voie électronique. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de réunir le GT dans son intégralité plus souvent. Néanmoins, en fonction des besoins spécifiques, certains membres ont été réunis pour la mise en œuvre et le suivi de certains projets .

Les activités du groupe de travail se sont focalisées principalement sur les points suivants

1. Mise en œuvre des actions du Plan d'Action National « Entreprises et Droits de l'Homme » ;
2. Processus de suivi et consultation des parties prenantes.
3. National Baseline Assessment on business & human rights

1. Mise en œuvre des actions du Plan d'action national (PAN)

Pour rappel, le 20 juillet 2017, le Conseil des Ministres a pris acte du premier « [Plan d'action national Entreprises et Droits de l'homme](#) ». Le PAN belge décline 33 actions différentes. La plupart des actions sont liées au premier pilier du cadre de référence « Entreprises & Droits de l'Homme » qui s'inscrit dans « l'obligation qui incombe à l'État de protéger les personnes contre les violations des droits de l'Homme par des tiers, y compris les sociétés. »

Étant donné les liens très étroits entre respecter et promouvoir les droits de l'Homme, d'une part, et stimuler et assumer sa responsabilité sociétale d'autre part, il a été décidé d'établir un plan d'action « Entreprises et Droits de l'Homme » conjointement à l'actualisation du plan d'action fédéral « Responsabilité sociétale des organisations », via une approche intégrée.

A travers le choix de cette approche, soutenue par les parties prenantes, l'Autorité fédérale voulait clarifier à l'égard des entreprises et autres organisations que le respect et la promotion des droits de l'Homme font partie intégrante d'une responsabilité sociétale qui peut revêtir de multiples formes.

C'est la raison pour laquelle les travaux/projets menés par le GT RS de la CIDD s'inscrivent principalement dans le cadre du PAN « Entreprises et droits de l'Homme ».

Le PAN prévoit également un processus de suivi précis. « Chaque année, la Commission interdépartementale pour le développement durable doit rendre compte, dans son rapport annuel, de l'état d'avancement de sa mise en œuvre. Ce rapport est envoyé à tous les membres du Parlement fédéral et sera également envoyé aux différents conseils de parties prenantes. » C'est ainsi que pour la troisième fois depuis son adoption, un état d'avancement de la mise en œuvre des actions a été réalisé grâce à la contributions des membres du GT Responsabilité sociétale.

L'adoption de la [loi portant création d'un Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains du 12.05.2019](#) constitue la première pierre de la construction d'un Institut pour les Droits de l'Homme en Belgique.

Il s'agit donc d'un organe officiel, chargé de contrôler le respect des droits humains en Belgique. Si certains organes officiels existent déjà dans certains secteurs (UNIA, MYRIA, ...), certains autres thèmes ne sont pas couverts (droits économiques, sociaux et culturels, discriminations linguistiques, etc.). La mise en place d'une telle institution est en effet nécessaire pour combler les lacunes et les limites de l'architecture institutionnelle actuelle en matière de protection des droits fondamentaux.

De nombreux organes internationaux de contrôle du respect des droits fondamentaux (que ce soit les Nations Unies ou le Conseil de l'Europe) recommandent depuis de nombreuses années à la Belgique de mettre sur pied une telle institution, conformément aux Principes concernant le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (Principes de Paris). L'Etat belge s'y est engagé à plusieurs reprises, tant au niveau national qu'international. Cela figurait d'ailleurs dans l'accord du gouvernement Michel ainsi que dans le 1er PAN. L'adoption de cette loi vient donc combler cette lacune.

Dans le cadre de l'implémentation du PAN belge, plusieurs actions ont été menées pour améliorer la protection des individus dont les droits humains sont lésés par des activités d'entreprises, ainsi que pour sensibiliser ces dernières de leur responsabilité sociétale. A cet égard, la Belgique tient à souligner les initiatives spécifiques suivantes qui ont été prises en 2018 pour mettre en œuvre différentes actions du PAN.

Une brève description des actions et projets coordonnés et/ou menés par les membres du GT et leurs administrations respectives dans le courant de 2018 est compilée dans le tableau disponible en annexe à ce rapport. Ce tableau correspondant au 3ème rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAN.

On retiendra l'effort déployé pour la mise en œuvre des actions/projets suivants :

Action1&5_Elaborer une boîte à outils destinée aux entreprises et organisations concernant les droits de l'Homme

La Toolbox est un répertoire organisé des instruments pertinents et inspirants pour les entreprises/organisations afin de les aider à ancrer le respect des droits de l'Homme dans leurs activités en général. Par ce biais, elle sensibilise et promeut les initiatives existantes.

FR : <https://entreprises-droitshomme.be/>

NL : <https://bedrijven-mensenrechten.be/>

EN : <https://business-humanrights.be/>

En 2019, la diffusion passive et active s'est poursuivie : les membres du GT Responsabilité sociétale et des acteurs clés de la RS et du Développement durable belge ont été visés. Le monde académique et les Gouvernements voisins continuent de marquer leur intérêt pour la Toolbox belge, en particulier le gouvernement suisse et l'Université de Séville.

Ci-dessous, un aperçu du taux de fréquentation de la Toolbox durant l'année 2019 : 4146 visiteurs et 6335 pages vues



- Les visiteurs reviennent peu : taux de retour de 4,1 %.
- La version anglaise de la page d'accueil est la plus populaire : 29,90 % ; la version néerlandophone : 17,88 %, et la version francophone: 12,38 %.
- Il en va de même pour le reste du site : en anglais : 14,48%, en néerlandais : 6,28% et en français : 3,54% du nombre total de visiteurs.

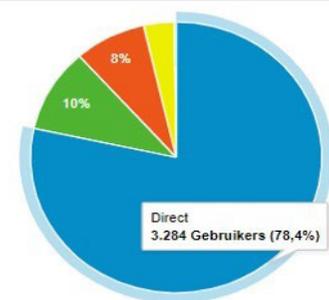
Paginatitel	Paginaweergaven	Paginaweergaven	Bijdrage aan totaal: Paginaweergaven
	6.335 % van totaal: 100,00% (6.335)	6.335 % van totaal: 100,00% (6.335)	
1. Toolbox Human Rights	1.894	29,90%	
2. Toolbox Mensenrechten	1.133	17,88%	
3. Test your Knowledge Toolbox Human Rights	917	14,48%	
4. Toolbox Droits de l'homme	784	12,38%	
5. Test je Kennis Toolbox Mensenrechten	398	6,28%	
6. (not set)	290	4,58%	
7. Testez votre connaissance Toolbox Droits de l'homme	224	3,54%	
8. Search Toolbox Human Rights	105	1,66%	
9. Zoeken Toolbox Mensenrechten	64	1,01%	
10. Inloggen Toolbox Mensenrechten	55	0,87%	

- La plupart des visiteurs proviennent de Belgique, mais aussi des Etats-Unis, d'Espagne, du Royaume-Uni, de la France et des Pays-Bas.

Land ?	Acquisitie			Gedrag			Conversies	
	Gebruikers ? ↓	Nieuwe gebruikers ?	Sessies ?	Bouncepercentage ?	Pagina's/sessie ?	Gem. sessieduur ?	Doelconversieratio ?	Behaalde doelen ?
	4.146 % van totaal: 100,00% (4.146)	4.135 % van totaal: 100,05% (4.133)	4.730 % van totaal: 100,00% (4.730)	88,01% Gem. voor dataweergave: 88,01% (0,00%)	1,34 Gem. voor dataweergave: 1,34 (0,00%)	00:00:52 Gem. voor dataweergave: 00:00:52 (0,00%)	0,00% Gem. voor dataweergave: 0,00% (0,00%)	0 % van totaal: 0,00% (0)
1. Belgium	2.232 (53,78%)	2.218 (53,64%)	2.746 (58,05%)	86,02%	1,43	00:00:59	0,00%	0 (0,00%)
2. United States	539 (12,99%)	539 (13,04%)	544 (11,50%)	97,06%	1,06	00:00:02	0,00%	0 (0,00%)
3. United Kingdom	163 (3,93%)	163 (3,94%)	167 (3,53%)	85,63%	1,31	00:01:07	0,00%	0 (0,00%)
4. Spain	160 (3,86%)	161 (3,89%)	173 (3,66%)	83,24%	1,64	00:02:16	0,00%	0 (0,00%)
5. France	104 (2,51%)	103 (2,49%)	110 (2,33%)	87,27%	1,22	00:00:42	0,00%	0 (0,00%)
6. Germany	76 (1,83%)	76 (1,84%)	80 (1,69%)	80,00%	1,30	00:02:09	0,00%	0 (0,00%)
7. Netherlands	72 (1,73%)	72 (1,74%)	74 (1,56%)	95,95%	1,19	00:00:04	0,00%	0 (0,00%)
8. Switzerland	59 (1,42%)	59 (1,43%)	62 (1,31%)	96,77%	1,05	00:00:16	0,00%	0 (0,00%)
9. China	51 (1,23%)	51 (1,23%)	51 (1,08%)	100,00%	1,00	00:00:00	0,00%	0 (0,00%)

- Les visiteurs arrivent la plupart du temps directement sur le site via l'adresse URL. C' est relativement logique car il n'y a pas eu de campagne en ligne pour promouvoir le site web. Il est donc surtout connu par les mailing et les personnes qui reçoivent l'URL.

	4.146 % van totaal: 100,00% (4.146)	4.146 % van totaal: 100,00% (4.146)
1. Direct	3.284	78,43%
2. Referral	419	10,01%
3. Organic Search	333	7,95%
4. Social	141	3,37%
5. Email	10	0,24%



Action 4_Promouvoir les initiatives qualitatives existantes relatives aux Droits de l'Homme et à la responsabilité sociétale

- TruStone: Initiative pour la pierre naturelle équitable

Les parties prenantes en Flandre et aux Pays-Bas (entreprises du secteur de la pierre naturelle, gouvernement flamand, gouvernement néerlandais, ONG et syndicats) ont lancé l'initiative TruStone. Les importateurs de pierres naturelles doivent mettre en place un processus de diligence raisonnable (due diligence). Sur la base des résultats de ce processus, elles doivent élaborer chaque année leur propre plan d'approche. Elles doivent soumettre ce plan à un secrétariat indépendant pour évaluation.

Les autorités participantes doivent demander à leurs fournisseurs de pierres naturelles d'effectuer une diligence raisonnable, et elles doivent faire rapport sur tous les marchés publics incluant la pierre naturelle. En outre, les autorités participantes s'engagent à promouvoir l'initiative dans le cadre de leur relations bilatérales et multilatérales. Cette initiative a été présentée dans le cadre de la consultation du 23 mai 2019 et aussi lors du FORUM « Business & Human Right » 2019.

- Workshops thématiques du PCN OCDE belge

Une table ronde sur la diligence raisonnable dans le secteur textile s'est tenue en mars 2019.

- Campagne wallonne de sensibilisation aux Objectifs de Développement Durable

Un plan de communication à destination des entreprises wallonnes a été élaboré pour la période 2019-2020 afin de les sensibiliser aux Objectifs de Développement Durable. Il comprend la réalisation d'outils (y compris des supports visuels et/ou guides méthodologiques et des capsules vidéo adaptés à chaque public), l'organisation d'événements et la facilitation de mise en réseau d'acteurs, ainsi que des dispositifs

pour rendre davantage visibles les actions et bonnes pratiques en matière d'ODD.

- RSE comme critère de sélection dans le cadre des [hub.awards](#)

Dans le cadre des hub.awards bruxellois, la RSE a été mise au cœur de la sélection des nommés et des lauréats, non seulement pour le volet « circulaire » ou environnemental, mais aussi pour toutes ses composantes ODD. En prime, les lauréats et les nommés ont reçu un prix de coaching pour aller plus loin dans la transformation responsable de leur entreprise.

Action 7_ Sensibiliser les entreprises concernant les questions des droits de l'Homme dans le cadre de missions économiques à l'étranger

Dans le cadre des missions économiques belges à l'étranger, une activité sur le thème "Business & Human Rights" est désormais systématiquement organisée. L'administration veille à ce que le choix du sujet traité soit pertinent pour le pays visité tout en tenant compte de sa réalité.

En 2019, deux missions économiques ont eu lieu, l'une au Mexique (16-23 février 2019) où l'accent a été mis sur la lutte contre la corruption, et l'autre en Chine (17-22 novembre 2019) avec pour focus la promotion de l'égalité des genres par la RSE.

Action 8_Encourager les accords-cadres internationaux

Les accords-cadres prévoient un cadre pour les relations individuelles et collectives de travail dans tous les pays où ces entreprises sont actives et parfois dans les chaînes de production. Le 14 mai 2019, le SPF Emploi et l'Atelier de droit social de l'Université catholique de Louvain ont organisé une matinée d'étude participative portant sur la question de savoir si ces instruments peuvent représenter un moyen efficace pour améliorer les droits sociaux dans les entreprises.

Ces instruments constituent-ils un moyen efficace pour promouvoir les droits sociaux fondamentaux dans les entreprises transnationales ? Comment le phénomène a-t-il évolué, identifie-t-on de « bonnes pratiques » et peut-on souhaiter que les autorités publiques s’y intéressent de plus près, les promeuvent ? Ces questions ont été au cœur de la matinée d’étude participative. On s’est intéressé en particulier à des accords récents, signés par trois grandes entreprises belges – Solvay, Umicore et Besix - et à leur mise en œuvre. Plus d’info sur : <https://evenements.emploi.belgique.be/fr/evenements-SPF/matinee-detude-les-accords-cadres-internationaux-la-croisee-des-chemins-la-belgique>

Action 22_ Encourager la gestion responsable des chaînes d’approvisionnement avec une approche sectorielle

Un projet-pilote innovant portant sur « Transparence et traçabilité dans le secteur du textile et de l’habillement » a été lancé. Concrètement, ce projet-pilote a pour ambition le développement d’un label « BeAwear » basé sur des critères environnementaux et sociaux dans la chaîne de valeur. Plusieurs acteurs sont impliqués dans les travaux : 6 entreprises 25 issues du secteur, la Fédération belge de la mode [CREAMODA](#) en collaboration avec la Fédération belge de l’Industrie textile [Fedustria](#), FBT et [Euratex](#). Le rapport d’évaluation portant sur la faisabilité de la création du label est disponible.

2. Processus de suivi & Consultation des parties prenantes

Conformément au processus de suivi prévu dans le PAN, ce troisième état d’avancement a pris une autre forme pour s’accompagner d’une large évaluation avec les acteurs belges en la matière : « une évaluation du PAN et de la mise en œuvre des actions, conjointement avec les parties prenantes, est prévue dans un délai de 3 ans à compter de l’approbation du plan d’action par le Gouvernement. Au moment de cette évaluation, il peut être décidé de modifier ou

d’actualiser le plan d’action. Le « mapping » sera à ce moment-là également mis à jour le cas échéant. »

Le 23 mai 2019, l’IFDD et le SPF Affaires étrangères, en étroite collaboration avec les membres du groupe de travail RS de la CIDD, ont organisé une rencontre entre les parties prenantes belges autour du 1er PAN « Entreprises et Droits de l’Homme ». Des experts issus des pouvoirs publics, du monde des affaires et de la société civile ont évalué la mise en œuvre du 1er PAN, discuté de la perspective d’un 2ème PAN, débattu des thèmes phares et souligné les points d’attention tant au niveau du contenu que du processus à déployer. Lors de ce dialogue, les parties prenantes ont été quasi unanime sur la nécessité de poursuivre les travaux en vue du développement d’un 2ème PAN « Entreprises et Droits de l’Homme ». Cela, en s’inscrivant dans la continuité du 1er et en cohérence les travaux réalisés.

- Les actions/thèmes incontournables identifiés pour le PAN 2.0 sont les suivants:
 - La diligence raisonnable, avec comme point de départ la création d’un GT multipartite chargé d’analyser la faisabilité et les modalités pour inscrire la diligence raisonnable dans le cadre législatif belge;
 - Le déploiement de chaînes d’approvisionnement durables ;
 - Le renforcement de l’accès aux voies de recours en levant les freins à un accès effectif aux mesures de réparation pour les victimes de violation des droits humains ;
 - La création d’un centre de connaissance multipartite destiné à soutenir les entreprises dans l’identification des risques dans leurs chaînes d’approvisionnement.
- Les points d’attention pour un PAN 2.0 :
 - L’utilisation des SDGs comme point d’entrée plus efficace pour aborder « Entreprises et droits de l’Homme » ;
 - SMART MIX, veiller à la complémentarité des mesures volon-

taires, incitatives et contraignantes pour un PAN 2.0 ambitieux ;

- L'approche sectorielle et/ou les secteurs à risques pour la Belgique ;
 - La non-discrimination des PME/TPE ;
 - Pas de multiplication de Label/standard.
- Les recommandations pour un processus 2.0 :
 - Affiner l'examen des progrès du 1er PAN ;
 - Intégrer des indicateurs de suivi SMART ;
 - Professionnaliser la consultation des parties prenantes ;
 - Renforcer l'implication des acteurs économiques.

Le rapport complet ainsi que la liste des parties prenantes ayant participé à cette évaluation sont disponibles : <https://www.developpementdurable.be/fr/themes/business-human-rights/dialogue-des-parties-prenantes-pan>

En parallèle à cette consultation nationale, une rencontre internationale (Business & human rights peer learning meeting) a été organisée. Cette dernière portait, quant à elle, sur « Sharing best practices in implementing the UNGPs through National Action Plans » et réunissait des experts actifs dans la mise en œuvre des [UN Guiding Principles on Business and Human Rights](#). au niveau international.

Cette superposition d'agenda avait la volonté de permettre aux parties prenantes belges d'assister aux échanges des experts internationaux. Ce fut l'occasion aussi de prendre le pouls de l'évolution des enjeux au niveau international, de développer leur connaissance pour affiner leur point de vue sur cette thématique et de puiser de l'inspiration dans les initiatives développées dans/ par les autres Etats dans l'exercice de la mise œuvre des UNGPs et de la promotion du respect des droits humains dans les activités des entreprises et organisations .

3. *National Baseline Assessment on Business & Human Rights*

Lors de ce dialogue, les parties prenantes ont été quasi unanimes sur la nécessité de poursuivre les travaux en vue du développement d'un 2ème PAN « Entreprises et Droits de l'Homme ».

Aussi, afin d'assurer un processus de développement qualitatif, une plus-value et une pertinence du contenu d'un 2ème PAN, et la conformité de ce dernier aux Principes Directeurs fondamentaux, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de réaliser une [EVALUATION DE REFERENCE NATIONALE portant sur les entreprises et les droits de l'Homme](#) en Belgique conformément aux Principes directeurs des NU relatifs aux Entreprises et droits de l'Homme.

Cet exercice devra permettre d'évaluer dans quelle mesure le Gouvernement et les entreprises en Belgique sont engagés en faveur dans la protection et le respect des droits de l'Homme. Cette « évaluation de référence nationale » devra servir à orienter le groupe de travail, le Gouvernement et les Parties Prenantes dans l'identification des engagements à prendre et des actions à mettre en œuvre conformément aux Principes directeurs fondamentaux des Nations Unies (UNGP B&HR).

L'évaluation de référence nationale :

1. répertoriera les lois, politiques, réglementations et autres initiatives existantes en Belgique (tous niveaux de pouvoirs confondus) pour réglementer les impacts des entreprises sur les droits humains ;
2. mettra en évidence les lacunes du cadre politique et juridique belge dans la mise en œuvre des UNGP B&HR avec un aperçu des conséquences négatives sur le respect des droits de l'homme par les entreprises afin d'identifier les problèmes les plus significatifs en matière de droits de l'homme dans un contexte donné ;
3. proposera des recommandations pour combler les lacunes identifiées ;

4. formulera des propositions d'action concrètes et hiérarchisées pour un 2ème PAN.

Cette évaluation de base permettra ainsi de cartographier les progrès réalisés par le gouvernement et par les entreprises en Belgique depuis l'adoption du premier PAN Entreprises et les droits de l'Homme en juillet 2017.

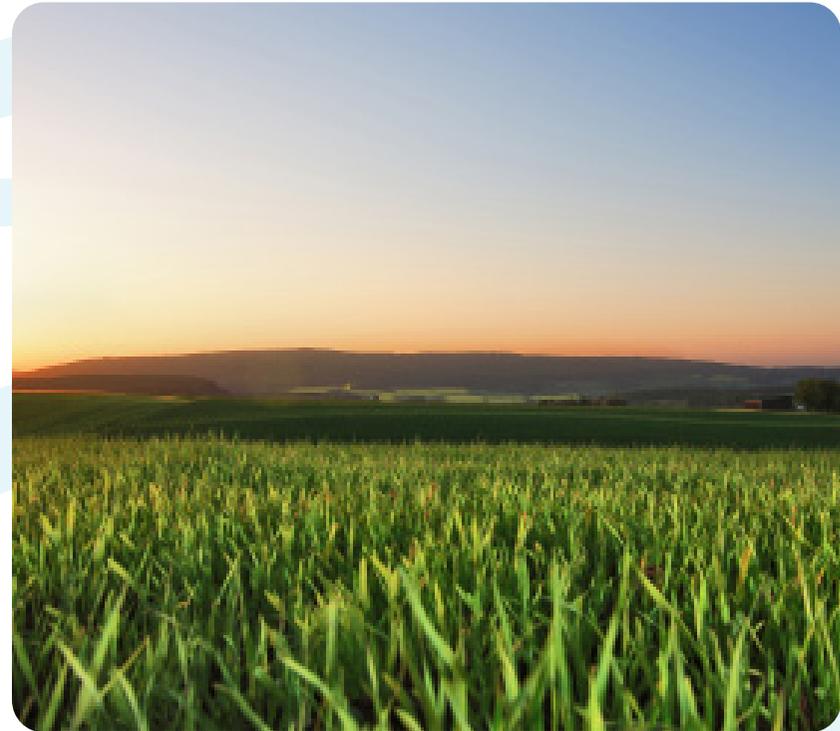
La réalisation de cette analyse, pionnière au niveau européen, a été confiée à un groupe d'experts académiques issus de la KULeuven HIVA (Institut de recherche sur le travail et la société-Onderzoek instituut voor Arbeid & Samenleving) & de l'UAntwerpen. Ce groupe d'experts sera accompagné par des experts internationaux

Mais aussi...

Le GT a également suivi l'actualité relative aux questions des droits de l'Homme au niveau des divers organes ou instances internationaux (Conseil de l'Europe, Nations Unies, Organisation Internationale du Travail,...) de manière à veiller à une cohérence dans les missions qui lui ont été confiées. Il a aussi assuré le soutien, la participation ou la diffusion d'évènements et actions pertinentes qui contribuent à promouvoir et stimuler l'entreprenariat socialement responsable auprès de ses parties prenantes belges.

Perspectives 2020

- Travaux préparatoire du 2ème PAN (sous condition d'accord/volonté politique) ;
- Suivi du développement de l'évaluation de référence nationale et implication des parties prenantes ;
- Information et promotion de la Due Diligence
- Communication et diffusion des outils/projets existants



3. La politique des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

3.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable

3.1.1. Définition des approches stratégiques

A. Les contrats d'administration – Article 35

L'AR du 4 avril 2014 et la décision du Conseil des Ministres du 6 mars 2015 stipulent que le développement durable figure parmi les objectifs transversaux communs à tous les services publics fédéraux.

En réponse à ces obligations, la conférence des Présidents a approuvé un canevas pour les contrats d'administration 2016-2018. L'article 35 de ce canevas précise que chaque SPF/SPP accomplira les points suivants en matière de politique DD :

1. Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle (basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociale (ISO 26000 ou le maintien du certificat EMAS) ;
 2. Elaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable (A.R. du 22 septembre 2004) et l'intégrer dans le plan d'administration ;
 3. Entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties prenantes concernant son fonctionnement et sa politique ;
 4. Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative (GRI).
- Pour l'instant, aucune décision a été prise concernant un éventuel canevas pour les prochains contrats d'administration.

B. Les SDGs et la Vision à Long Terme en matière de DD

La Belgique s'est engagée à contribuer aux Sustainable Development Goals (SDGs) approuvés par les Nations Unies à l'horizon 2030, ainsi qu'aux objectifs fixés dans la Vision à Long Terme (VLT) en matière de Développement Durable (DD) à l'horizon 2050. Depuis 2015, les services publics fédéraux sont encouragés à concevoir une approche stratégique afin d'assurer l'ancrage structurel de ces différents objectifs au niveau de leur fonctionnement et de leur politique. Ils sont ainsi amenés à exercer pleinement leur responsabilité sociale et à définir leur niveau d'ambition en matière d'intégration du développement durable.

La contribution des services publics fédéraux à la réalisation de leurs objectifs de développement durable peut être mise en œuvre par le biais de trois canaux :

- Le contrat d'administration ;
- Le plan d'administration ;
- Un plan d'action DD rédigé annuellement.

Certains SPF intègrent des objectifs DD dans le contrat d'administration, qui se traduisent dans le plan d'administration. Si ce plan d'administration reprend les éléments du plan d'action DD prévus dans l'AR relatif aux Cellules DD, les SPF n'ont plus besoin d'un plan d'action DD. D'autres SPF n'ont pas d'objectifs dans le contrat d'administration mais bien dans le plan d'administration, et d'autres se basent uniquement sur un plan d'action DD.

3.1.2. Rapportage sur les approches stratégiques

Via la base de données en ligne de la CIDD, 11 services publics fédéraux sur 14 (y compris le Ministère de la Défense) ont transmis, en 2019, des informations relatives à l'intégration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35. Il est nécessaire de noter que le Ministère de la Défense ne dispose pas de contrat d'administration. Le SPF Santé publique a communiqué son approche stratégique en dehors de la base de données.

Il apparaît que les SPF intègrent dans leurs contrats d'administrations, de façon fréquente et explicite, des objectifs de développement durable en lien avec leurs missions et des défis sociétaux, en complément d'efforts accomplis de longue date pour un fonctionnement exemplaire dans leurs opérations quotidiennes (gestion environnementale, accessibilité, etc.). Le SPF Mobilité et Transports mentionne par exemple que le développement durable est au cœur des missions de son organisation reconnaissant l'impact du transport sur le climat, la qualité de l'air, la congestion. Le Département de la Politique scientifique s'engage à surveiller et développer son impact sociétal en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. Le SPF Chancellerie du Premier Ministre entend répondre à 9 enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique. Le SPP Intégration sociale s'engage à développer une politique fédérale inclusive d'intégration sociale garantissant à chacun les droits sociaux fondamentaux et à lutter contre la pauvreté.

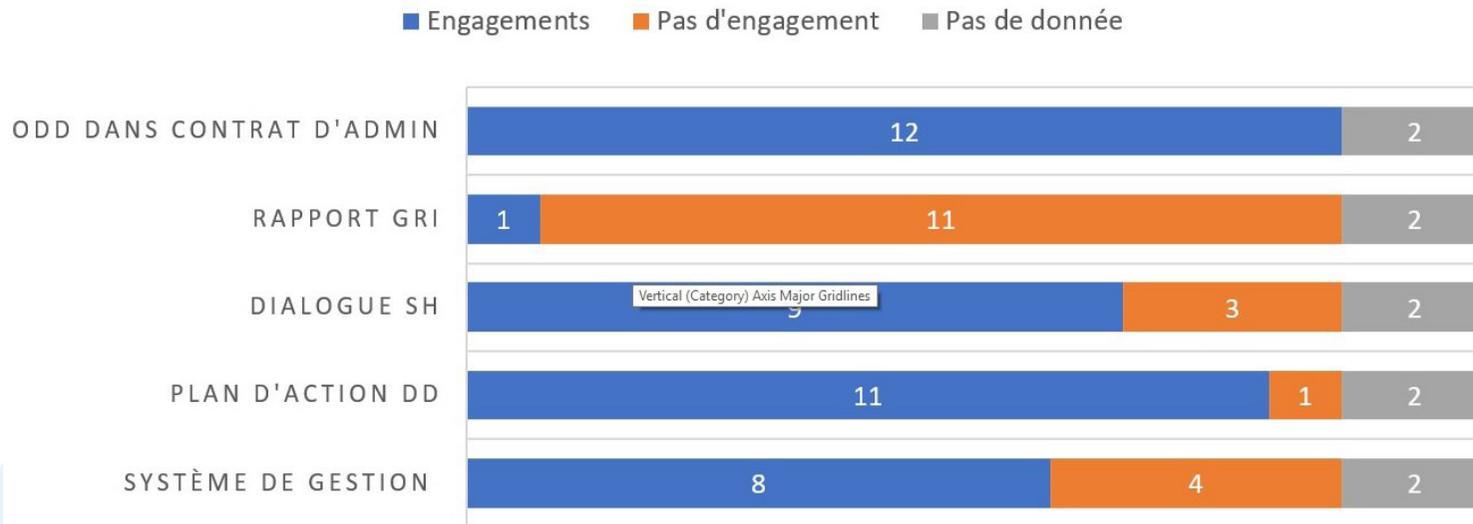
- 11 services publics fédéraux ont transmis à la CIDD, via la base de données en ligne, des informations relatives à l'intégration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35. Il est nécessaire de noter que, en 2019, le SPF Finances, le SPF Economie et le SPF Santé publique n'ont pas été en mesure de transmettre leurs données par la base de

données de la CIDD.

- 9 d'entre eux ont indiqué dans leur contrat d'administration la volonté d'élaborer chaque année un plan d'action DD : BOSA, Mobilité, Emploi, Chancellerie, Intégration Sociale, Intérieur, Politique Scientifique, Justice, Défense. Les SPF Affaires étrangères et Sécurité sociale ont communiqué qu'ils préparent un plan d'action DD pour 2020. Le SPF Santé publique a communiqué qu'il intègre les éléments prévus dans le plan d'action DD au sein de son contrat d'administration.
- 9 services publics fédéraux ont intégré à leur contrat d'administration l'engagement d'instaurer le dialogue avec leurs parties prenantes : Mobilité, Chancellerie, Intégration Sociale, Intérieur, Politique Scientifique, Emploi, Santé Publique Défense et Justice.
- Seul 1 SPF (BOSA) a annoncé son intention de publier un rapport GRI.
- 7 SPF ont opté pour l'utilisation d'un système de gestion basé sur un système de gestion environnementale (EMAS, ISO 14001 ou Entreprises éco-dynamique : Emploi, , Défense, Politique scientifique, Justice, Mobilité, BOSA, Santé publique) et 3 SPF mentionnent aussi un système de gestion de la qualité (Emploi, Défense, Mobilité).

D'autres objectifs DD sont par ailleurs mentionnés dans les contrats d'administration des services publics fédéraux. Citons notamment les politiques Gender Mainstreaming, Handistreaming, Bien-être et Diversité. A noter également que plusieurs SPF mentionnent des activités spécifiques de sensibilisation du personnel au développement durable (plan de communication à la Chancellerie, actions au SPP Intégration sociale et activités de la team Colibri au SPF Sécurité sociale, par ex.).

NOMBRE DE SERVICES PUBLICS AYANT INTÉGRÉ DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEUR CONTRAT D'ADMINISTRATION



Source : Base de données CIDD – mars 2020

3.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT

3.2.1. Définition des SDGs et de la VLT

Comme mentionné au point précédent, les SDGs (Sustainable Development Goals) sont les Objectifs de développement durable fixés par la communauté internationale à l'horizon 2030. Ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. Ils sont au nombre de 17 et sont liés à 169 cibles doivent former un plan d'action articulés autour des 5 P : People, Planet, Prosperity, Peace, Partnerships. Ils sont entrés en application dès le 1er janvier 2016. Vous trouverez plus d'information sur le site www.sdgs.be.

La VLT (Vision à Long Terme) en matière de DD est quant à elle un texte de référence¹ approuvé par le gouvernement fédéral le 17 mai 2013. Elle repose sur 55 objectifs, liés aux compétences fédérales, qui doivent contribuer à la construction de la société belge à l'horizon 2050, autour de 4 défis majeurs :

1. Une société qui promeut la cohésion sociale ;
2. Une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux ;
3. Une société qui préserve son environnement ;
4. Une société soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale.

Vous trouverez plus d'information sur le site www.developpementdurable.be.

3.2.2. Les mesures et actions de services publics fédéraux

Il apparaît que la grande majorité des mesures et actions des services publics fédéraux, répondant à un objectif de développement durable, sont le fait de SPF qui œuvrent seuls et uniquement dans la sphère de leurs compétences. Les coopérations transversales restent très limitées, notamment en raison de l'absence d'un plan fédéral de développement durable.

Citons quelques actions ou mesures extraites de la base de données de la CIDD :

- SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale : Participation au « projet SDGs et Matérialité » organisé par l'Institut Fédéral pour le développement durable, qui consiste en l'analyse de la matérialité en lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'une part, le projet a permis en 2018 d'identifier les SDGs en lien avec les expertises du SPF Emploi, Travail et Concertation

Sociale. Ainsi, 5 SDGs ont été déterminés : - Le SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé - Le SDG 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser - le SDG 8 : travail décent et croissance économique - le SDG 10 : réduire les inégalités - et le SDG 16 : paix, justice et institutions efficaces D'autre part, le projet a aidé à déterminer 21 enjeux importants pour le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. Le comité de direction, à la suite de son séminaire stratégique de novembre 2019, a pris la décision d'intégrer les SDGs susmentionnés dans le nouveau contrat d'administration.

- SPF Justice : Certains correspondants travaillent activement dans leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est le cas de la direction générale Établissements pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements. Le service d'encadrement ICT collabore au déploiement de diverses applications IT favorisant la gestion informatique des dossiers et documents. La direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux contribue à l'adoption de normes de procédure civile et pénale pouvant avoir un impact environnemental en ce qu'elles permettent le recours à des moyens électroniques. Enfin, des projets sont développés au sein du département pour favoriser une politique paperless office.
- Ministère de la Défense : contributions spécifiques aux SDGs 5, 10, 11, 13, 15 et 16.
- SPF Sécurité sociale : participation à la préparation de l'avant-projet de Plan fédéral développement durable.

¹ A.R. du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable

3.3. Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

3.3.1. AIR et Développement durable

Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) est une évaluation préalable des conséquences potentielles (/impacts collatéraux) des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. L'AIR doit être réalisée au plus tôt dans le processus de préparation du projet de réglementation afin d'améliorer la qualité des politiques (efficience/cohérence).

Plus d'information sur le site www.simplification.be de l'Agence pour la Simplification Administrative.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2014, l'AIR est le résultat de la fusion de cinq tests qui devaient être pratiqués auparavant : Kafka, EIDD, genre, cohérence des politiques en faveur du développement et PME.

Elle se réalise par le biais d'une fiche signalétique accompagnant, sauf dispense ou exception, tout projet de réglementation soumis au Conseil des Ministres. Le champ d'étude de l'AIR est délimité par 21 thèmes qui visent à analyser les conséquences potentielles du projet de réglementation selon une approche transversale de développement durable.

Les 21 thèmes d'une AIR :

- Lutte contre la pauvreté
- Egalité des chances et cohésion sociale
- Egalité entre les femmes et les hommes
- Santé
- Emploi
- Modes de consommation et production

- Développement économique
- Investissements
- Recherche et développement
- PME
- Charges administratives
- Energie
- Mobilité
- Alimentation
- Changements climatiques
- Ressources naturelles
- Air intérieur et extérieur
- Biodiversité
- Nuisances
- Autorités publiques
- Cohérence des politiques en faveur du développement

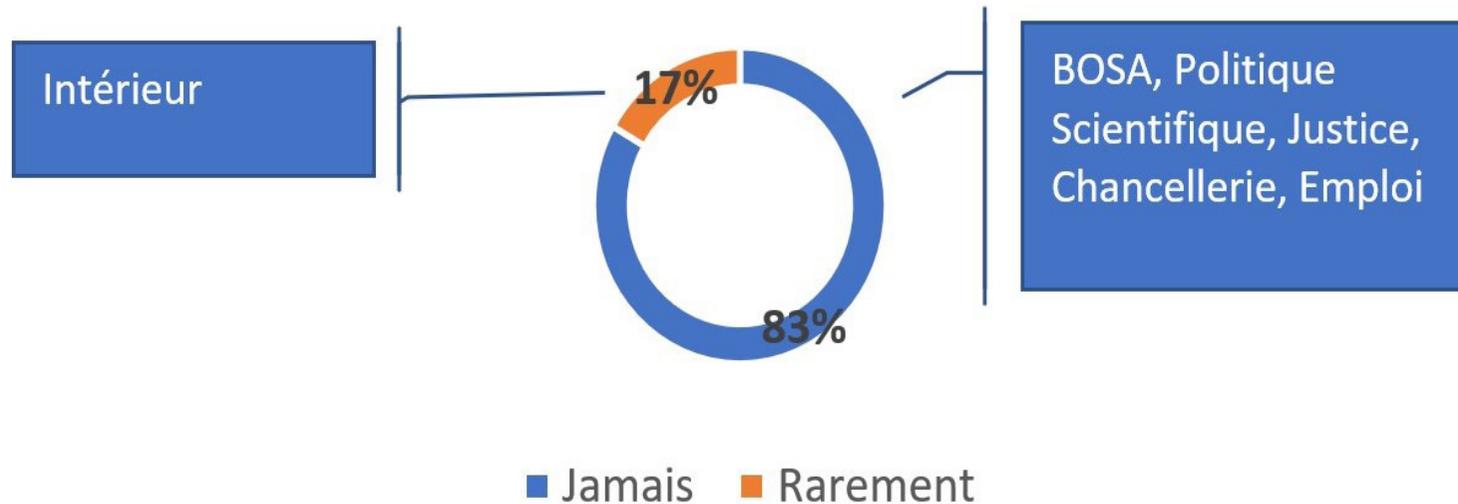
L'Agence de Simplification Administrative (ASA) coordonne l'AIR fédérale en partenariat avec quatre autres institutions : le SPF Economie (DG PME), l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes (IEFH), l'Institut fédéral pour le Développement Durable (IFDD) et le SPF Affaires Etrangères (DG Coopération au Développement). Elle pilote par ailleurs le Helpdesk relatif à l'AIR, anime le Comité d'analyse d'impact et se charge de la publication de toutes les AIR sur son site web. Ce Comité d'analyse d'impact prépare annuellement un rapport d'évaluation. Ils sont disponibles sur le site <http://www.simplification.be/content/comite-d-analyse-d-impact-cai>.

3.3.2. Le rôle des Cellules DD dans la rédaction des AIR

3 Services publics fédéraux mentionnent qu'ils disposent d'une procédure intégrant l'AIR dans leur processus de décision (SPF Intérieur, Chancellerie et Justice). Le SPF Emploi signale un dispositif de sensibilisation sur son intranet.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre, comme les années précédentes, que les Cellules DD sont très rarement consultées par les services en charge de la rédaction des AIR (rarement pour une cellule et jamais pour les 5 autres).

Consultation des Cellules DD par les services en charge de la rédaction des AIR (7 réponses en 2019)



Source : Base de données CIDD – mars 2020

Bonne pratique du SPF Intérieur

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée le 23 janvier 2014. Le Réseau DD a été consulté à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation au moment de l'instauration de cette procédure. Les services en charge des dossiers concernés gèrent à présent la procédure de façon autonome, d'autant qu'un des membres du Réseau DD appartient à ces services.

Bonne pratique du SPF Chancellerie

La Chancellerie respecte l'obligation de procéder à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise. Un point spécifique est prévu dans le document de contrôle interne relatif à la rédaction de la législation/réglementation.

Bonne pratique au SPF Justice

Les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif. L'analyse d'IR est explicitée dans le CODEX de la DG Législation. Le CODEX reprend toutes les étapes du processus législatif et est suivi par les collaborateurs de la DG. Le formulaire est systématiquement complété quand c'est obligatoire, au stade de l'avant-projet de loi.

4. La gestion durable dans les services publics fédéraux

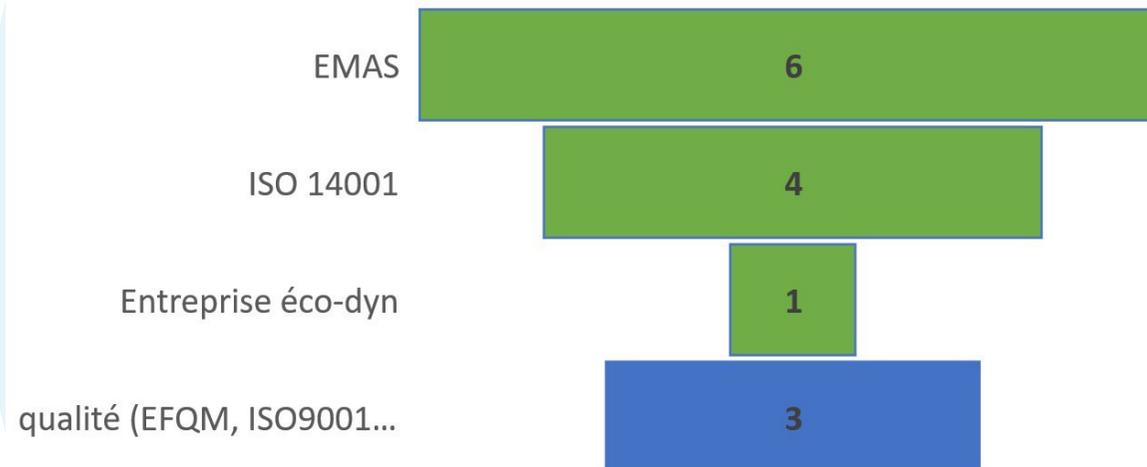
4.1. Choix d'un système de gestion durable

En matière de gestion durable, une diversité d'outils existe pour améliorer le fonctionnement interne des organisations. Les services publics fédéraux peuvent ainsi recourir à des normes, certifiées ou non, en matière de :

- Management environnemental : EMAS, ISO 14001, Label Entreprise éco-dynamique ou autre ;
- Management de la qualité : CAF, EFQM, ISO 9001 ou autre ;
- Management de la responsabilité sociétale : ISO 26000, IQNet SR10, CARS ou autre.

12 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'application d'un système de gestion durable.

Nombre de services publics fédéraux par système de gestion durable (12 réponses) - 2019



Source : Base de données CIDD- mars 2020

Parmi les 12 répondants :

- o 8 ont un système de gestion environnementale (6 EMAS, 1 label Entreprise éco-dynamique et 1 uniquement ISO14001). 3 organisations disposent de l'enregistrement EMAS et d'ISO14001.
- o 4 organisations mentionnent qu'elles sont dans une phase de transition.
- o 3 ont également un système de gestion de la qualité (EFQM, ISO9001 ou autres).
- o En matière de management de la responsabilité sociétale, aucun service public fédéral ne dispose de label, norme ou certification.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2019, disposant d'un ou de plusieurs systèmes de gestion durable :

Evolution du nombre de services publics fédéraux
par système de gestion durable
(Répondants : 11 en 2016 et 2017, 10 en 2018, 12 en 2019)



Source : Base de données CIDD - mars 2020

4.2. Dialogue avec les parties prenantes

La norme ISO 26000 apporte les définitions suivantes :

- Dialogue avec les parties prenantes : activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation.
- Partie prenante : individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.

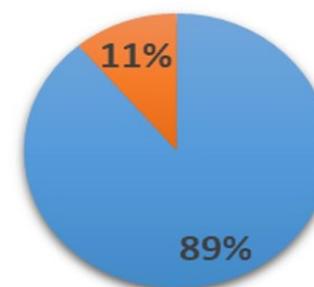
Le dialogue avec ses parties prenantes est dès lors un principe important d'une démarche de responsabilité sociétale.

9 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'instauration d'un dialogue avec leurs parties prenantes.

En 2019, certains SPF ont mené des dialogues spécifiques avec leurs parties prenantes dans le cadre d'un projet pilote SDGs et Matérialité. Ce projet a débouché sur un manuel méthodologique. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.developpementdurable.be/fr/news/comment-definir-une-strategie-durable-incluant-les-sdg>

Taux d'engagement des services publics fédéraux dans un dialogue avec leurs parties prenantes (9 réponses)



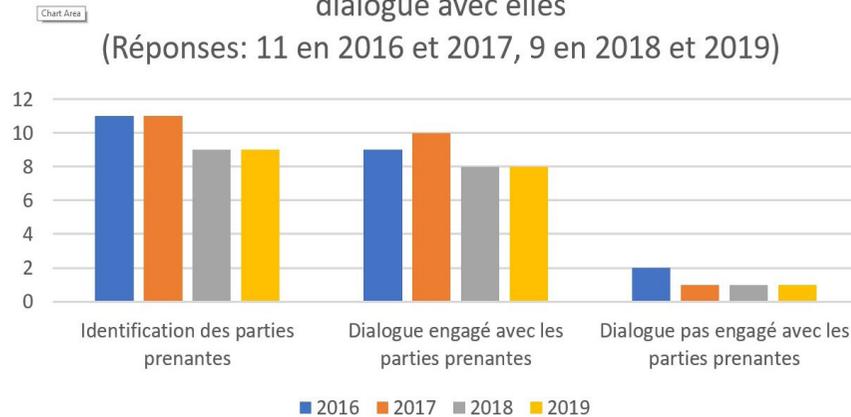
- Le dialogue est engagé avec les parties prenantes
- Pas de réponse sur l'engagement d'un dialogue

Source : Base de données CIDD – mars 2020

Tous les répondants affirment avoir identifié leurs parties prenantes. 8 d'entre eux ont engagé le dialogue avec leurs parties prenantes et 1 n'a pas précisé si un dialogue a été entamé.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2019, ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles :

Evolution du nombre de services publics fédéraux ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles
(Réponses: 11 en 2016 et 2017, 9 en 2018 et 2019)



Source : Base de données CIDD – mars 2020

Bonne pratique du SPP Intégration Sociale :

Le SPP mène depuis plusieurs années une enquête de satisfaction externe auprès de ses stakeholders.

Bonne pratique du SPF Chancellerie

Le dialogue avec les stakeholders est intégré dans le Plan d'action développement durable de la Chancellerie. Les dialogues sont organisés de façon ad hoc par chaque porteur de projet. Ils se situent principalement au niveau de la Commission Marchés publics et du COMMnet kern. Dans le cadre de l'information aux citoyens, la Direction générale (DG) Communication externe co-préside le COMMnetKern (CNK), avec le SPF BOSA. Le CNK est le réseau des responsables de communication des institutions fédérales. Ces institutions sont des parties prenantes avec lesquelles la DG Communication externe noue un dialogue, notamment dans le cadre du développement de projets. En 2019, de questions en lien avec le développement durable ont été traitées : l'open data (SDG 16.6), la prise en compte du genre dans la communication fédérale (SDG5), des consultations sur l'avenir du portail fédéral belgium.be.

Bonne pratique du SPF Justice

Les stakeholders ont été identifiés dans le cadre du premier contrat d'administration 2016-2018 du SPF Justice. Dans ce cadre, chaque entité identifie chaque année 1 projet dans lequel elle mène une analyse approfondie des stakeholders. Des démarches ponctuelles sont réalisées par certaines directions générales.

Bonne pratique de Belspo

Au minimum, une consultation avec les parties prenantes concernées a été réalisée en 2019 pour chaque programme du core-business.

4.3. Les rapports de durabilité (GRI)

En 2014, six services publics fédéraux volontaires ont bénéficié d'un accompagnement de l'IFDD afin de rédiger un rapport de durabilité en appliquant les directives GRI (G4). A l'issue de l'exercice, en 2015, cinq d'entre eux ont publié un premier rapport sur leurs performances économiques, environnementales, sociales et de gouvernance, reflétant les impacts positifs et négatifs de leurs activités et services. L'IFDD a pour sa part rédigé un manuel méthodologique conçu spécifiquement pour les services publics fédéraux, afin de les soutenir dans l'élaboration et la rédaction d'un rapport GRI.

Cette année, seul le SPF BOSA annonce la publication d'un rapport selon les lignes directrices GRI en 2020.

4.4. Achats publics durables

Voir le rapport du groupe de travail à ce sujet.

4.5. Etat du parc automobile fédéral

Voir annexe 7.2 et le rapport complet à l'[adresse suivante](#).

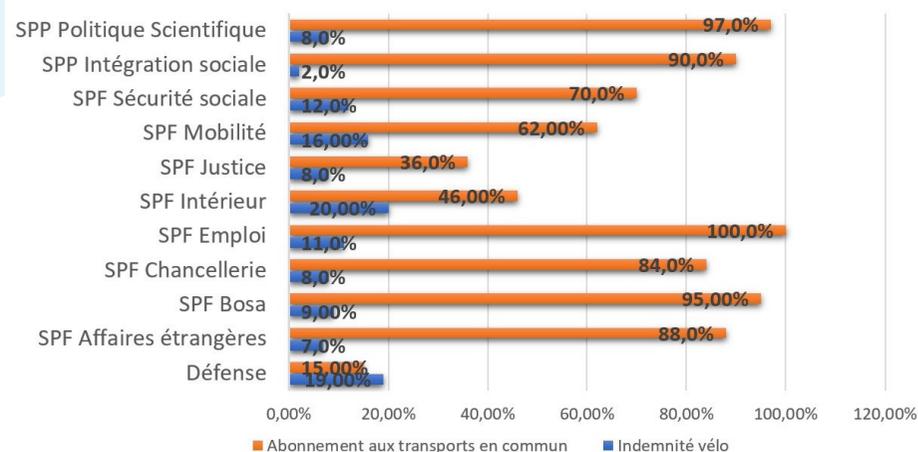
4.6. Mobilité durable

En ce qui concerne la politique de mobilité durable menée par les services publics fédéraux, 11 sur 14 ont répondu au questionnaire de la base de données de la CIDD en 2019. Tous les répondants remplissent leurs obligations en matière de :

- Participation au diagnostic fédéral et régional des déplacements domicile-lieu de travail ;
- Elaboration d'un plan de déplacement des entreprise (PDE) ;
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun ;
- Et versement d'indemnités vélo.

En matière de soutien à la mobilité douce, tous les répondants s'acquittent également de la prise en charge des abonnements aux transports en commun et du paiement d'une indemnité à leurs collaborateurs utilisant le vélo sur le trajet domicile-lieu de travail.

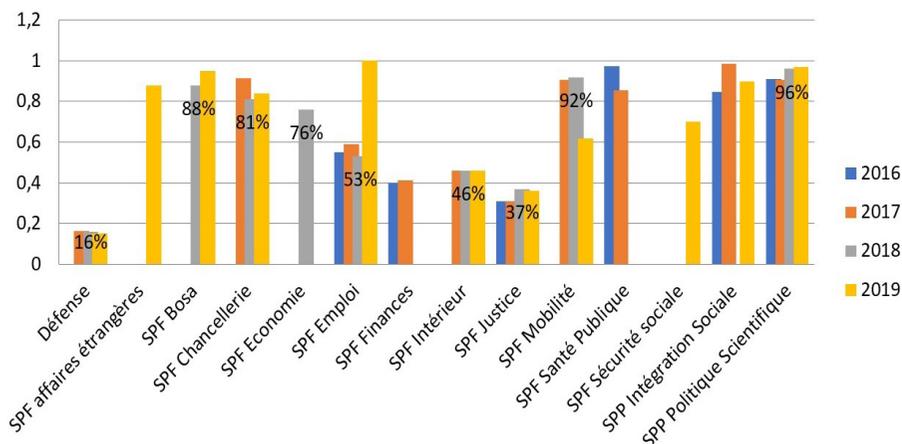
Membres du personnel (exprimé en %) bénéficiant d'une intervention de leur employeur en matière de mobilité douce (11 réponses - 2019)



Source : Base de données CIDD – mars 2020

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2019, de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun :

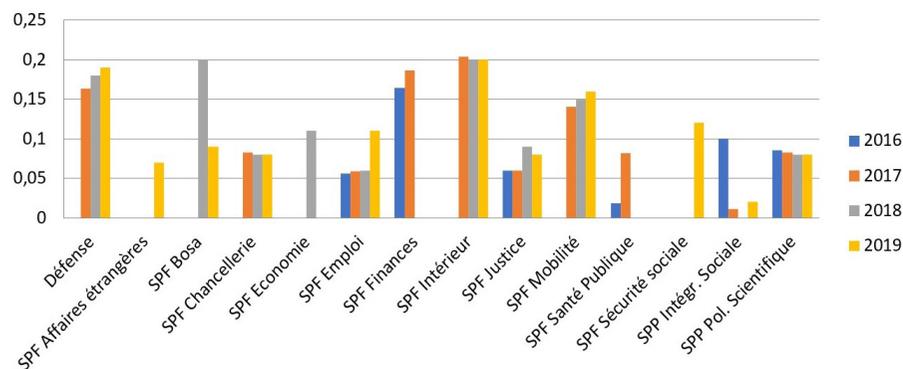
Evolution du % de membres du personnel bénéficiant de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun



Source : Base de données CIDD – mars 2020

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2019, d'une indemnité vélo :

Evolution du % de membres du personnel bénéficiant d'une indemnité vélo



Source : Base de données CIDD – mars 2020

Dans ces deux tableaux, l'absence de données signifie que le service n'a pas communiqué d'information relative à l'année concernée via la base de données de la CIDD.

En ce qui concerne les déplacements effectués pour des missions en Belgique, 10 des 11 répondants indiquent que leur service public a mis en place une politique accordant la priorité aux déplacements en transport en commun.

Pour les déplacements effectués lors de missions à l'étranger, 10 des 11 répondants affirment que leur service public privilégie également le train et/ou n'autorise l'avion qu'à partir d'une certaine distance.

Aucun d'eux ne s'est engagé dans une politique de compensation CO2 de ses déplacements.

Bonne pratique du SPP Politique Scientifique

Pour les missions en Belgique, Belspo rembourse, à quelques exceptions près, uniquement les frais des transports en commun. Pour les missions à l'étranger : Vade-mecum en matière de voyages de service à l'étranger. Les déplacements en train et TGV sont privilégiés, les voyages en avion ne sont autorisés que si la distance aller simple dépasse 800 km.

Bonne pratique du SPF Justice

Pour les missions en Belgique : S'il n'est pas possible de se déplacer en transports en commun dans le cadre d'une mission, il est possible de réserver un véhicule de service. Pour les déplacements dans l'agglomération de Bruxelles, il est vivement recommandé d'utiliser les transports en commun, souvent plus rapides, afin de pouvoir donner priorité aux plus longs déplacements, hors agglomération.

Pour les missions à l'étranger : La priorité est accordée aux transports en commun par rapport au véhicule personnel. L'utilisation de l'avion, en classe économique, est autorisée pour des distances aller-retour supérieures à 900 km. Si les heures de départ et d'arrivée le permettent, l'utilisation des transports en commun est obligatoire.

4.7. Alimentation durable

Où en est l'intégration de critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux en 2019 ?

8 d'entre eux sur 14 ont rapporté sur cette thématique, via la base de données en ligne de la CIDD. Dans certains, les repas sont proposés par un service spécifique indépendant de l'organisation elle-même. De nombreuses initiatives sont prises pour encourager des produits locaux et une augmentation des consommation de produits végétaux.

Origine des initiatives prises pour intégrer des critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux
(8 réponses en 2019)



Source : Base de données CIDD – mars 2020

Bonne pratique du restaurant du SPF Chancellerie du Premier ministre :

La cuisine poursuit chaque année ses efforts pour diminuer les impacts environnementaux négatifs des plats proposés aux clients du restaurant, tout en veillant à ménager la satisfaction des clients et à respecter les contraintes budgétaires : alternatives végétariennes, sandwich bio, choix de plusieurs poissons labélisés MSC, plus grand respect des saisons dans le choix des fruits et des légumes et indication en gras dans le menu lorsque ceux-ci sont de saison, achats de produits bio tels que le pain, le lait, le quinoa et certains légumes, inclusion d'une surprise végétarienne dans le menu, participation à la semaine bio, etc.

Bonne pratique du Ministère de la Défense :

Le personnel de la Défense a besoin d'une alimentation saine, adaptée aux besoins spécifiques du métier militaire et aux conditions particulières dans lesquelles il faut parfois travailler. Des éléments qui peuvent avoir une contribution positive au concept d'alimentation durable sont compris dans le projet « alimentation saine ». Il s'agit par exemple de la diminution des portions de viande dans les repas. Un nutritionniste accompagne des projets locaux qui sont adaptés comme suit: fournir objectifs et conseils au cadre et au personnel de cuisine, conseiller et former le personnel de cuisine, sensibiliser les clients et finalement suivre le projet par le biais de questionnaires. En 2018, divers projets ont été concrètement initiés : l'offre dans certains restaurants locaux (mess) militaires ; étude sur l'alimentation dans le cadre de l'entraînement, nouveau cours « Alimentation saine », foodpacks pour les pilotes F16.

4.8. Événements durables

En 2015, l'IFDD a développé l'outil en ligne www.evenementdurable.belgium.be qui permet d'évaluer la durabilité d'un événement. Différents thèmes sont abordés : le site de l'événement, l'alimentation, l'hébergement, la communication, etc. L'outil est assorti d'un guide construit selon la même structure et qui regorge d'informations utiles pour l'organisation d'un événement responsable.

Vous trouverez plus d'informations sur l'outil en ligne et le guide relatif à l'organisation d'événements durables sur le site de l'IFDD.

7 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, sur l'intégration de critères de durabilité dans l'organisation de leurs événements.

Il en ressort qu'aucun d'entre eux n'utilise l'outil en ligne développé par l'IFDD.

6 services publics affirment cependant intégrer des critères de durabilité pour certains événements, sans pour autant utiliser l'outil. Les critères visent occasionnellement à réduire l'empreinte écologique du catering. Ils concernent très rarement des aspects sociaux et/ou économiques.

Bonne pratique du SPF Intérieur :

Le Réseau DD est consulté lorsque des initiatives ou possibilités nouvelles voient le jour. Ses membres jouent également un rôle proactif quotidien dans l'évaluation de la durabilité des événements internes.

Bonne pratique de Belspo:

Des critères environnementaux, sociaux et économiques ont été pris en compte lors de la tenue d'une dizaine d'événements (exposition, réceptions, séminaire et conférences à l'échelle belge ou européenne).

Bonne pratique du SPF Chancellerie:

La Chancellerie essaie de limiter l'impact environnemental des événements qu'elle organise. Lorsque cela s'avère pertinent, des clauses de durabilité sont intégrées dans les cahiers des charges des procédures de mise en concurrence (ex. : traitement des déchets, catering...). Des critères environnementaux ont été pris en compte lors de l'organisation de la cérémonie de commémoration du 75e anniversaire de la Bataille des Ardennes, le 16 décembre 2019, à Bastogne

4.9. Ressources humaines durables

Dans cette rubrique, nous nous intéressons aux initiatives et actions prises par les services publics fédéraux dans le cadre de la politique de diversité et dans la politique de bien-être au travail.

Bonne pratique du SPF Intérieur

Outre le recours au Selor concernant le recrutement des personnes avec un handicap et les assistances fournies lors des entretiens d'embauche, le SPFI répond au cas par cas aux besoins spécifiques des membres de son personnel atteints d'un handicap. En outre, une brochure a été envoyée aux organisations liées au monde du handicap afin de souligner que le SPF Intérieur est un employeur potentiel pour ces personnes. Enfin, le folder relatif à la diversité est régulièrement mis à jour et un grand jeu de la diversité a été organisé deux fois en 2019. Le SPFI a soutenu la journée mondiale contre l'homophobie par le biais d'une communication à ses agents.

Bonne pratique du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Le développement durable, la politique de la diversité et de gendermainstreaming, le handistreaming sont des compétences transversales qui dépendent toutes de la Division de la Politique et de la Stratégie, un des Services du Président. Il y a dès lors une étroite collaboration entre ces cellules. En novembre 2018, la cellule DD et la cellule diversité ont organisé ensemble une session d'information sur le gaspillage alimentaire.

Bonne pratique du Ministère de la Défense

Une réglementation relative à la politique de diversité est élaborée au sein de la Défense avec une attention particulière pour les thèmes suivants : l'égalité des sexes, l'identité culturelle, les personnes avec un handicap, le genre sexuel et les transsexuels. Les projets suivants ont été réalisés en 2018 : (1) 38 représentations du théâtre de diversité au profit de militaires en formation de base; (2) Publication du Plan d'Action Défense « Femmes, Paix et Sécurité 2017 – 2021 », (3) Rédaction de la bande dessinée « Emma et Lucas sont candidats » sur les thèmes de la diversité, des valeurs du militaire et des compétences comportementales génériques. (4) Démarrage du réseau « Gender in Motion » (5) Conférence « 15 ans de politique de diversité à la Défense ».

La Défense envisage systématiquement d'agir en accord avec toutes les exigences légales relatives au bien-être au travail conformément à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B 18.9.1996) et les arrêtés royaux afférents (CODEX). À cette fin, un plan annuel d'action (PAA 2019) est rédigé sur base d'un plan global de prévention (PGP 2019-2022) et cela en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

5. Rapports d'activités des Cellules de Développement durable

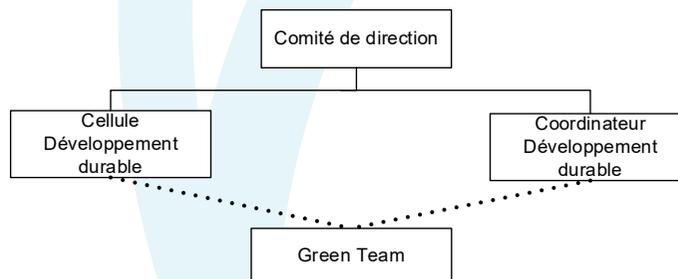
5.1. SPF Chancellerie du Premier ministre



Monsieur Christophe Cuhe, membre de la CIDD, et Madame Aude Van Grootenbruel, suppléante

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

L'organigramme ci-dessous identifie quelques acteurs particulièrement impliqués par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance accordée à la Cellule DD.



La Cellule DD est composée :

- d'une représentante du Comité de direction (Il s'agit en l'occurrence de la Présidente du Comité de direction a.i.) ;
- du Coordinateur Développement Durable, représentant la Chancellerie du Premier ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) et de sa suppléante ;
- de la responsable de la politique de communication en matière de développement durable ;
- d'un responsable du Service ICT ;
- d'un responsable du Service Budget & Contrôle de gestion ;
- d'un responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- d'un des deux conseillers en prévention ;
- d'un représentant de la Direction générale Secrétariats et Coordination, membre du Groupe de travail « Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable » auprès de la CIDD ;
- d'un représentant de l'Agence pour la Simplification administrative ;
- d'un représentant de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ;
- et du coordinateur PLAGE.

Sur le terrain, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée, de quelques personnes appartenant à différents services, qui se veut concrète et proactive.

Sous l'égide du Comité de direction, ensemble, la Cellule DD et la Green Team s'efforcent de remplir les missions suivantes :

- participer aux groupes de travail de la CIDD,
- élaborer et suivre le Plan d'action Développement durable de la Chancellerie,
- suivre la durabilité des marchés publics de la Chancellerie,
- suivre l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne,
- sensibiliser la Chancellerie au développement durable.

Activités de la cellule DD et de la Green Team

La sensibilisation de l'ensemble du personnel au développement durable relève d'un processus continu, par le biais de l'intranet, d'e-mails, d'affiches et d'activités. Très concrètement, la Chancellerie a mené à bien les projets suivants en 2019 :

- Elle a diffusé à l'occasion de la journée de la Terre (22 avril 2019), qui avait cette année pour focus la protection des espèces animales, quelques conseils pour protéger la terre, économiser de l'argent et faire en sorte que chaque jour soit la « Journée de la Terre ». Elle a également rappelé à cet effet la campagne #Bebiodiversity ainsi qu'une série de « green tips » concernant le tri des déchets, la consommation de papier, le chauffage, l'électricité, l'eau et les missions à l'étranger.
- A l'occasion de la semaine de la mobilité (du 16 au 22 septembre 2019), les membres du personnel ont été encouragés via l'intranet à utiliser les vélos de service de la Chancellerie, dont

deux sont électriques, dans le cadre de leurs déplacements de service au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. La Chancellerie a également offert durant cette semaine, des tickets aux membres qui n'utilisent pas encore les transports en commun pour se rendre au travail. La Chancellerie s'engage également à la promotion de la mobilité durable en fournissant du matériel de communication dans le cadre de l'action « Au travail sans voiture ». Cartes vélos, plaquettes vélos et autres petits objets sont dans ce cadre mis gratuitement à disposition des membres du personnel.

- La Chancellerie continue à prendre des initiatives pour améliorer le bien-être du personnel : sessions de mindfulness et cours de yoga au Centre International de Presse, mise à disposition du local de relaxation du dispensaire du service social commun aux SPF horizontaux et à la Régie des Bâtiments, journée sportive, cours de Tai Chi Chuan à la Régie des Bâtiments et utilisation moyennant paiement des infrastructures de l'Ecole Royale Militaire....
- Enfin, une activité importante au sein de notre organisation est et reste la Semaine du développement durable de l'autorité fédérale (du 21 au 25 octobre 2019). La Green Team constitue par ailleurs une force motrice incontournable de l'organisation de cet événement. En 2019, cette Semaine était placée sous le signe du « Circuit court ».
- A cette occasion, un stand de « La Ruche qui dit oui !/Boeren en Buren» a été érigé dans le restaurant du personnel. Cette plateforme online, disponible également dans d'autres pays européens, permet aux consommateurs d'acheter directement auprès des producteurs des produits sains et de qualité, en leur assurant des débouchés économiques justes. Son objectif est de développer des pratiques agricoles durables et de donner aux citoyens les moyens de reprendre leur alimentation en main. A cette fin, « la Ruche qui dit Oui ! » accompagne producteurs et

consommateurs sur le chemin de la transition alimentaire et leur permet même de se rencontrer.

Et comme le veut la tradition, la journée du développement durable a débuté par un petit-déjeuner durable dans le restaurant du personnel et s'est poursuivie par un menu durable durant la pause déjeuner.

Les politiques contribuant à un développement durable

La Chancellerie entend répondre à 9 enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique.

1. Soutien au fonctionnement du gouvernement par la qualité et la continuité des services que nous offrons.
2. Une information transparente par une communication efficace des décisions du gouvernement fédéral et des services prestés par les autorités fédérales.
3. Des investissements publics responsables par la préparation de la réglementation relative aux marchés publics en portant une attention particulière aux clauses sociales et environnementales.
4. Soutien à la concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées et entre l'État fédéral, les entités fédérées et les organisations syndicales par notre expertise et la confiance que nous suscitons.
5. Une administration fédérale optimale en étant la force motrice de projets importants, en investissant dans des projets transversaux et en partageant des valeurs communes.
6. Une politique des ressources humaines équitable et durable par la mise en oeuvre de plans d'action tels que le gendermainstreaming, le handstreaming, la politique de diversité...

7. Un personnel impliqué et engagé :

- en améliorant les outils et les processus de travail
- en faisant la promotion d'une alimentation saine
- en encourageant les membres du personnel à réaliser un plan de carrière
- en stimulant la mobilité interne

8. Visibilité et promotion des institutions fédérales par des actions de promotion, de communication, de sensibilisation et de l'organisation d'événements à forte valeur ajoutée.

9. Le développement durable est une réalité quotidienne en agissant sur :

- les déchets
- la mobilité
- la réduction du CO²
- la consommation d'énergie, d'eau et de papier
- Le développement durable est un fil rouge dans l'ensemble des activités et des tâches de la Chancellerie.
- Le développement durable trouve chaque année sa place dans la Note de politique générale du Premier ministre. Et le management à son plus haut niveau reflète ses préoccupations.
- En fait, tous les membres du personnel de l'Administration et des Organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer, chacun à leur niveau, en la matière. Tant dans les activités internes à la Chancellerie que dans les réunions à l'extérieur, l'objectif de ne pas oublier le développement durable est présent.
- Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que faire se peut aux réseaux et groupes de travail de la CIDD et de l'IFDD. La bonne collaboration passe par ses nombreux échanges. La Chancellerie

a notamment participé cette année aux réunions du Groupe de travail « Stratégie fédérale » afin de collaborer à l'élaboration du prochain Plan Fédéral pour le Développement durable (PFDD). A cette occasion, elle a élaboré deux fiches d'actions, une première concernant les marchés publics durables et une seconde concernant le Pacte national pour les investissements stratégiques en vue de renforcer les liens entre les recommandations du Comité stratégique, les SDGs et les actions prises dans le cadre du PFDD.

- La Chancellerie respecte l'obligation de procéder à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise. Le service des marchés publics de la Chancellerie a par ailleurs, conformément au PADD 2019, réalisé une analyse d'impact en profondeur avec le soutien de l'helpdesk de l'ASA.
- Le projet d'actualisation et de simplification de la circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable, entamé en 2018 par le service des marchés publics de la Chancellerie en collaboration avec l'IFDD et la CIDD, a été mis en suspens en raison des affaires courantes. Il reprendra néanmoins dès la constitution d'un nouveau gouvernement.
- Les résultats de l'étude académique commanditée par la Chancellerie en 2018 en vue de réaliser un screening des campagnes de communication des autorités fédérales sous l'angle du genre ont été présentés au COMMnetkern, le réseau des responsables de la communication au sein de l'administration fédérale. A la demande de ce réseau, qui est co-présidé par la DG Communication externe de la Chancellerie, un groupe de travail consacré aux questions de genre et à la diversité dans la communication fédérale a été constitué. Ce groupe de travail, qui est composé de communicateurs et communicatrices de différents

services publics fédéraux, a démarré ses travaux en octobre 2019. Il a été chargé d'établir un plan d'actions et de formuler des recommandations qui pourront être appliquées par tous les services de communication fédéraux et ce, afin de communiquer de manière plus inclusive.

- La DG Communication externe de la Chancellerie a également mis l'Open data - qui est un autre sujet lié à la communication et au développement durable - à l'ordre du jour du COMMnetkern. L'arrêté royal du 2 juin 2019 relatif à la réutilisation des informations du secteur public et ses implications pour les services de communication ont ainsi été présentés par la Task force open data, représentée par l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA).
- Enfin, l'évaluation biennale du plan d'action 2019 et l'élaboration du plan d'action 2020 ont permis d'observer le travail déjà réalisé et de réfléchir à de nouvelles pistes pour renforcer l'intégration du développement durable dans les missions et politiques de la Chancellerie mais également au niveau de sa gestion interne.

Gestion durable

• Système de management environnemental

Conformément aux obligations découlant du Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique (PLAGE), la Chancellerie a nommé son premier coordinateur PLAGE à l'automne 2019. Celui-ci sera chargé de la gestion de l'efficacité énergétique des bâtiments de la Chancellerie et de l'élaboration d'un programme d'actions en vue d'atteindre un objectif chiffré de réduction de la consommation d'énergie dans les trois ans.

- **Politique d'achats durables**

La Chancellerie est très soucieuse de l'impact qu'elle peut avoir grâce à sa politique d'achats.

C'est pourquoi, elle veille à l'application en interne des dispositions de la circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises.

La Chancellerie a également procédé, conformément à son Plan d'action développement durable, à l'élaboration, en 2017, d'un outil visant à organiser le suivi et le reporting de ses achats et à mieux mesurer l'intégration du développement durable dans ses marchés publics. Cette banque de données est opérationnelle depuis janvier 2018. Entre-temps, la Chancellerie est devenue « participant actif » du Modèle d'achat fédéral mis en place par le SPF BOSA (achats communs) et l'un des objectifs de ce modèle est de prêter davantage d'attention à la durabilité.

- **Alimentation durable**

Afin de maintenir le label Cantine Good Food (une fourchette) de Bruxelles Environnement, obtenu le 15 mars 2018, la Cuisine a poursuivi ses efforts pour diminuer les impacts environnementaux négatifs des plats proposés aux clients du restaurant tout en veillant à ménager la satisfaction des clients et à respecter les contraintes budgétaires (Alternatives végétariennes, sandwich bio, choix de plusieurs poissons labélisés MSC, plus grand respect des saisons dans le choix des fruits et des légumes et indication en gras dans le menu lorsque ceux-ci sont de saison, mise à l'honneur d'un légume et d'une recette par mois, achats de produits bio tels que le pain, le lait, le quinoa et certains légumes..., inclusion d'une surprise végétarienne dans le menu, participation à la semaine bio, organisation de formations durables....).

La Cuisine pèse en outre une fois par an les restes du restaurant afin d'examiner où des améliorations peuvent être apportées en termes de gaspillage alimentaire.

- **Mobilité durable et parc automobile**

La Chancellerie emploie 275 personnes, tous statuts confondus. 22 membres du personnel (8%) ont bénéficié d'une indemnité vélo et 231 (84%) de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun.

Les 4 véhicules de service de la Chancellerie (5 les années précédentes) font tous l'objet d'un contrat de leasing. L'un de ces véhicules est hybride.

5.2. SPF Soutien et Appui

Néant

5.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement



Madame Ellen Cheyns, membre de la CIDD, et Monsieur Tim Bogaert, suppléant

À l'automne 2019, le Comité de direction du SPF Affaires étrangères a décidé de mandater deux collaborateurs de développer une stratégie durable. Le responsable du volet externe travaille au sein de la cellule en charge de la politique climatique, alors que les services de la présidence assurent le suivi du volet interne.

L'arrivée d'un nouveau président insuffle un nouvel élan aux ambitions en matière de durabilité. En témoigne notamment la rédaction par le SPF Affaires étrangères de quatre nouvelles fiches pour le plan de durabilité, à savoir :

- Business and Human Rights
- Combatting Corruption linked to Wildlife and Forest Crime and Corruption in Africa
- SDGs as a compass
- Beyond Food

Un plan de durabilité sera par ailleurs communiqué en interne dans le courant du premier trimestre de 2020. Il s'inscrira dans le prolongement des initiatives existantes et prévues (comme l'achat de véhicules hybrides), tout en élargissant le champ d'action. Les nombreuses initiatives personnelles des collègues recevront en outre davantage de soutien.

5.4. SPF Intérieur



Madame Sandrine Honnay, membre de la CIDD, et
Madame Els De Deken, suppléante

Activités de la cellule Développement durable

La Cellule DD est en fait un réseau DD au sein du SPFI dont la création remonte à janvier 2011.

Ce réseau est composé d'un coordinateur DD, un responsable de la politique d'achat, un responsable de la politique environnementale, un responsable du service Budget, un responsable de la communication et les responsables DD de différentes entités du SPFI.

Le poste de coordinateur DD pour le SPFI est occupé par le chef du service Développement durable et efficacité au sein de la division gestion facilitaire et des bâtiments appartenant à la direction d'encadrement P&O.

Activités externes de la Cellule

Les activités externes de la Cellule se sont cette année concentrées sur la participation de certains membres à des événements visant à accroître l'expertise de ses membres, avec un focus cette année sur les SDGs, la mobilité et le climat. Trois sessions d'information à l'attention du personnel ont été organisées sur le temps de midi grâce à une collaboration avec des acteurs extérieurs : IFDD (SDGs), Nurtantio Projects (O Gaspi) et SPF Santé (Climat). Le personnel du

CGRA a également participé à l'enquête sur le climat organisée par le SPF Santé.

Le coordinateur participe aux réunions de la CIDD et de l'IFDD. Dans la mesure du possible, il participe également aux différents groupes de travail.

Communication / Sensibilisation

L'année 2019 a été d'avantage consacrée à la sensibilisation aux SDGs (un midi-formation, des visuels, des informations ponctuelles). La communication s'est également conjuguée de façon à appuyer le Bike Project ainsi que les modifications du plan pics de pollution. En outre, plusieurs communications ont été adressées par le service Communication au personnel concernant divers projets notamment soutenus par IBZ AID (vente de chocolats pour la Saint-Nicolas, Drink pour le Climat) et BENEFED (Summer party).

Politiques contribuant à un développement durable-

Choix de l'approche stratégique

La majorité des missions du SPFI n'est pas en lien direct avec le DD. Cependant, tant le BOCA que le Plan d'administration ont défini des objectifs de DD. Ceux-ci sont ensuite articulés plus spécifiquement en fonction des besoins dans les plans annuels de DD.

Une grande majorité des agents du SPFI se montre concernée par les enjeux du DD. Cet intérêt se décline sur tant sur le plan professionnel que personnel.

Le Service Efficacité et Développement durable (EDO), outre la gestion du réseau DD, examine les besoins et les opportunités au sein du SPFI et propose ensuite des actions décidées en concertation avec le réseau DD. La division du SPFI en différentes entités conduit à

des réalités disparates et dès lors, des besoins différents qui doivent être pris en compte. Le Service EDO élabore les objectifs DD en concertation avec le Réseau DD et le Comité de Direction. Ce plan est mis à jour et adapté annuellement en fonction des réalités.

En 2019, l'accent a été mis en grande partie sur la mobilité alternative et plus particulièrement le vélo. En outre, l'année 2019 s'est articulée autour de l'introduction des SDGs. Ces deux tendances vont perdurer tout au long de l'année 2020.

Le SPFI et les SDGs - PFDD

Un Lunch&Learn a été organisé à l'attention des agents. Le concept des SDGs a été expliqué et présenté par un intervenant de l'IFDD et les liens avec les missions du SPFI ont été discutés. En outre, les agents du Service EDO ont été attentifs au cours de l'année 2019 à se familiariser avec les différents concepts. En 2019, du matériel visuel a été acquis afin d'inscrire petit à petit les SDG dans l'esprit des agents (affiches, poufs SDGs dans la salle interactive). Un sustainable corner est également accessible dans le hall du bâtiment Eurostation, occupé par le CGRA.

Concernant le PFDD, le représentant du SPFI au sein de la CIDD veille à suivre l'avancée des travaux concernant le projet du futur PFDD actuellement en cours.

AIR

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée le 23 janvier 2014. Le Réseau DD a été consulté à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation au moment de l'instauration de cette procédure. Les services en charge des dossiers concernés gèrent à présent la

procédure de façon autonome, d'autant que un des membres du Réseau DD appartient à ces services.

Gestion durable

Système de gestion durable

Le Comité de direction a décidé de ne pas poursuivre EMAS pour l'instant. Néanmoins, les acquis implémentés par ce système restent en grande partie d'application.

Tant dans les procédures de marché public que dans les achats de petits montants, les acheteurs sont sensibilisés à prioriser les achats durables. Ainsi par exemple une attention particulière est apportée au critère de durabilité par l'agent en charge de l'achat du petit matériel de bureau. Il en va de même pour les produits d'entretien, les procédures de nettoyage, les processus à la cafétéria, ...

La question de la mobilité douce a constitué en 2019 un sujet plus important avec le Bike Project qui a été mené sur trois sites bruxellois. Ce projet a permis de relancer la dynamique vélo et d'analyser les infrastructures tout en impliquant les cyclistes déjà convaincus dans la sensibilisation des futurs cyclistes. La dynamique engrangée reste d'actualité en 2020.

En 2019, nous avons commencé à investiguer quant à la possibilité de travailler avec des entreprises de travail adapté. Ce travail se poursuivra en 2020.

Petit à petit, nous impliquons d'avantage de personnel dans la matière du DD et proposons notre expertise à d'autres départements. Nous avons choisi d'avancer doucement mais sûrement de façon à intégrer durablement les réflexes, discussions, analyses qui mènent à une société plus durable.

Approche structurée du dialogue avec les stakeholders

La volonté du dialogue régulier et qualitatif avec les parties prenantes se trouve inscrite dans le BOCA. Ainsi par exemple, au sein de la Division gestion facilitaire et des bâtiments, un objectif relatif à l’empreinte écologique du SPFI est repris dans tous les entretiens de planification des agents. Ainsi, les agents sont amenés à interpeler nos fournisseurs sur la question de la durabilité des produits et choisissent en fonction de ces critères (produits ménagers, matériel de catering, journée du personnel, ...).

GRI

N’ayant actuellement pas de solution concernant les charges administratives et les coûts considérables (budget supplémentaire) liée à une démarche GRI, le SPFI n’a pas la possibilité de s’inscrire dans celle-ci.

Marchés publics durables

En règle générale, la majorité des agents est attentive à la question de la durabilité, dans la mesure des moyens disponibles, via notamment le pilier environnemental. Dès lors, même dans les achats concernant des petites quantités comme par exemple le matériel de bureau ou fruits, certains acheteurs priorisent les articles qualifiés de durables, bios, locaux, de saisons, dès qu’ils le peuvent.

La direction d’encadrement B&CG est garante du respect des prescrits de la circulaire et de la note, un membre de cette direction appartenant d’ailleurs au réseau DD. La direction dont question donne son avis au préalable pour les cahiers spéciaux des charges supérieurs à 31 000 euros TVAC, à l’exception de ceux émanant de la Direction Générale Sécurité Civile. Il vérifie également si la liste de contrôle a été jointe pour les marchés publics supérieurs à 85 000

euros TVAC. Son avis doit être joint au dossier transmis à l’Inspecteur des Finances. Minimum une fois par an, cette direction transmet toutes ces données au coordinateur développement durable de notre institution pour la rédaction du rapport annuel du Réseau CC.

MOBILITE

Bike Project

En 2019, le SPFI a concentré son action sur la mobilité douce et plus particulièrement sur le vélo pour le chemin domicile-travail, grâce au Bike Project. Il s’agit d’un accompagnement individuel d’entreprises et organisations bruxelloises dans leur politique vélo proposé par Bruxelles Environnement et confié pour sa mise en œuvre à Pro Velo. Il s’agit d’encourager la mobilité vélo en créant un contexte favorable au vélo au sein de votre organisation.

Les experts de Pro Vélo ont conseillé et accompagné pendant 10 mois le SPFI pour mettre en œuvre un plan d’actions vélo. Différentes activités étaient prévues pendant la période du projet, y compris une mise à disposition de vélos pour les employés. Une petite quinzaine d’agents ont participé à l’expérience et l’ensemble du SPFI a été tenu informé de l’avancée du projet qui nous a également permis de replacer les cyclistes du SFPI au centre du débat.

Certains chauffeurs et ouvriers ont même tenté de conduire un vélo cargo. Une expérience intéressante mais qui demande d’avantage de temps pour rassurer les agents sur l’utilisation de ce type d’engin.

Le SPFI et les transports en commun

Le SPFI prend en charge le tiers payant dans le trajet domicile-travail. De même, il octroie l’indemnité maximale pour le mêmes déplacements à vélo. Une page intranet est consacrée au co-

voiturage afin d'offrir un maximum d'alternatives à la voiture au travail. La semaine de la mobilité a été bien suivie et diverses actions proposées par Bruxelles Mobilité ont été menées au sein du SPFI. En outre, des vélos de service sont disponibles dans plusieurs bâtiments ainsi que des cartes individuelles de transports en commun.

En ce qui concerne les tickets de train, le SPFI met à présent à disposition de ses agents les tickets directement sur la carte d'identité.

Alimentation durable

Le service en charge de la cafétéria des services horizontaux est particulièrement attentif à la question du DD, notamment concernant les contenants des plats "à emporter". Des essais ont été faits sur ce point et des améliorations sont constamment apportées. Le service en question est vigilant quant à la problématique du gaspillage alimentaire (organisation des réunions notamment) et des carafes d'eau sont toujours disponibles dans les salles de réunion. Certains sites proposent en outre des fruits locaux.

Le Réseau DD est impliqué lorsque de nouvelles pistes ou questions se posent et ses membres prennent également l'initiative de discuter avec les personnes clés pour tenter d'identifier de nouvelles pistes.

Événements durables

Dans la mesure du possible, les personnes en charge de l'organisation des événements prennent en compte les critères de durabilité dans l'organisation des événements. Cela est d'autant plus faisable pour les événements impliquant le personnel et une réflexion a vu le jour à ce sujet en 2019. En règle générale, la question des déchets, de leur diminution et de leur tri entre en considération également dans l'organisation d'événements internes.

Ressources humaines durables

Le CGRA et l'Office des Etrangers ont mis à disposition de leurs agents, depuis leur déménagement, une salle de sport. En outre, l'Office des Etrangers s'est doté d'un nouveau local vélo comprenant des bornes de recharges électriques.

Des menus végétariens sont régulièrement proposés dans la cafétéria des services horizontaux ainsi que dans les restaurants Fedorest auxquels ont accès les agents.

Outre le recours au Selor concernant le recrutement des personnes avec un handicap et les assistances fournies lors des entretiens d'embauche, le SPFI répond au cas par cas aux besoins spécifiques des membres de son personnel atteints d'un handicap. En outre, une brochure a été envoyée aux organisations liées au monde du handicap afin de souligner que le SPF Intérieur est un employeur potentiel pour ces personnes. Enfin, le folder relatif à la diversité est régulièrement mis à jour et un grand jeu de la diversité a été organisé.

Le SPFI a soutenu la journée mondiale contre l'homophobie par le biais d'une communication à ses agents.

Les séances d'accueil ont été réactivées en 2019 pour une meilleure intégration des nouveaux collaborateurs, contribuant ainsi au bien-être de tous et à un environnement convivial.

Le SPFI et la RSE

Le CGRA a effectué en 2019 une collecte de jouets auprès de ses agents dans le cadre de la Saint-Nicolas. Les jouets récoltés ont été donnés à des associations.

L'étude d'une collaboration avec des entreprises de travail adapté a été enclenchée en 2019. Nous espérons pouvoir acheter via ce canal en 2020 si les modalités et la réglementation nous le permettent.

Depuis plusieurs années, le SPFI collabore avec le SPF Justice et offre des possibilités d'accomplir en son sein des travaux d'intérêt général. 2 personnes ont presté dans ce cadre en 2019. Tant les prestataires que les agents s'avèrent satisfaits de la collaboration.

Enfin, il y a lieu de mentionner IBZ AID qui est une organisation transversale au sein du SPF Intérieur, composée d'un groupe de collègues enthousiastes provenant des diverses directions du SPF IBZ, et qui organise des actions pour la bonne cause.

En 2019, IBZ AID a lancé son opération 'Drink for Climate' dont les bénéfices sont allés soutenir les victimes du cyclone Idai. En 2019 également, après une pause de quelques années, un nouveau quiz a été organisé qui, à l'instar drink, a eu beaucoup de succès auprès des collègues des différentes directions. Grâce aux bénéfices de ce quiz et de la vente annuelle de crêpes et chocolats de Saint-Nicolas, IBZ AID a récolté suffisamment d'argent pour participer à la course de 100 km pour l'association Kom Op Tegen Kanker le 22 mars 2020. En outre, IBZ AID a pu verser sa contribution annuelle au soutien des enfants que nous parrainons, Hanna du Nicaragua et Theofelous du Zimbabwe. Ces deux filles ont ainsi accès à une éducation de qualité, aux soins de santé, à l'eau potable, reçoivent une aide en situation d'urgence et sont protégées des abus, de l'exploitation ou des mariages d'enfants.

Grâce au soutien et à la participation aux activités de nombreux collègues du SPF Intérieur ainsi qu'au soutien logistique de l'OE dans le bâtiment du Pacheco, IBZ AID a pu fêter son 7ème anniversaire et continuer à œuvrer pour la bonne cause.

5.5. SPF Finances



Madame Magalie Roijers

Composition de la cellule DD

La cellule pour le Développement durable (CDD) du SPF Finances est composée comme suit :

- une coordinatrice adjointe nommée par le conseiller général des Services du Président ;
- un membre de l'OCC Services du Président pour le volet communication ;
- différents représentants de toutes les administrations générales et des services d'encadrement.

Les membres se réunissent de manière ad hoc pour examiner l'état d'avancement des projets en cours, définir des actions et proposer de nouvelles initiatives.

En ce qui concerne le pilotage de la cellule pour le Développement durable, une procédure de sélection pour la nomination d'un-e nouveau/-elle chef-fe d'équipe et coordinateur/-trice est en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Actions réalisées en 2019

Généralités

Au cours de l'année 2019, le SPF Finances a tenu compte du développement durable lors de l'élaboration du contrat

d'administration ; nous avons participé aux réunions du groupe de travail ; nous avons produit des fiches et avons mis notre expertise à disposition pour la conception du Plan fédéral de développement durable 2020-2025. En outre, lors de l'élaboration des initiatives, nous avons toujours pris en compte les objectifs de développement durable afin de les intégrer de manière ambitieuse dans notre stratégie.

De nombreux événements ont également été organisés au sein de notre administration, avec un accent particulier sur le développement durable, à côté d'une série d'actions menées pour sensibiliser le personnel.

Une nouvelle plateforme est en cours d'élaboration pour redynamiser la Journée du Volontariat.

Plan fédéral de développement durable (PFDD)

En tant que SPF Finances, nous avons participé à la conception du PFDD. Nos expert-e-s des différentes administrations générales, des services d'encadrement et des Services du Président ont décrit, au moyen de fiches, des propositions de mesures que nous mettrons en œuvre, en tant que service public fédéral, dans le prochain cycle stratégique. Ces actions sont basées sur notre contrat d'administration 2019-2021 et sur le plan d'administration 2019.

Il s'agit plus spécifiquement des thèmes suivants :

- CRM en général
- Digitalisation en général
- Lutte contre le trafic de drogues
- Digitalisation Service des Créances alimentaires
- Lutte contre le financement du terrorisme
- Digilex

Analyse de matérialité

En 2018, l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) a sélectionné quatre SPF auxquels il a offert une assistance personnelle pour effectuer une analyse de matérialité. Cette dernière a permis d'identifier les enjeux économiques, environnementaux et sociaux qui sont importants pour l'organisation et ses parties prenantes.

L'exercice s'est concentré sur les Sustainable Development Goals (SDG's) des Nations unies, que chaque SPF doit intégrer dans sa stratégie. De cette façon, le SPF sait à quel(s) SDG(s) il peut le mieux contribuer. En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations unies a officiellement adopté les objectifs de développement durable ou Sustainable Development Goals (SDG's) dans son programme de développement durable à l'horizon 2030, dit « Agenda 2030 ». Les 17 SDG's, qui sont liés à 169 objectifs, sont destinés à former un plan d'action pour libérer l'humanité de la pauvreté et remettre la planète sur la voie de la durabilité. Les objectifs reflètent les trois dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et écologique.

L'exercice avait pour objectif d'identifier les priorités de l'organisation et des parties prenantes et de relier efficacement la stratégie de durabilité aux SDG's.

Dans son contrat d'administration 2016-2018 (article 61. Développement durable), le SPF Finances s'est engagé à un dialogue bisannuel avec les parties prenantes portant sur le développement durable et l'analyse de matérialité. En avril 2017, nous avons alors effectué une analyse de matérialité sur la base d'une enquête en ligne. L'objectif de l'enquête était d'identifier les défis rencontrés par nos parties prenantes et les sujets sur lesquels elles préféreraient communiquer avec nous. Les résultats ont montré que, par exemple,

nos parties prenantes (citoyens, entreprises...) et notre personnel voulaient avant tout aborder avec nous les sujets liés à la lutte contre la fraude et à l'égalité de traitement en matière fiscale.

Le contrat d'administration 2020-2021 souligne également que nous exécutons nos missions clés avec une grande attention à la responsabilité sociétale des entreprises, en contribuant aux objectifs de développement durable (SDG's) des Nations unies.

Outre le SPF Finances, le SPF Économie, le SPF Mobilité et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ont participé à ce trajet.

Ce trajet a été supervisé par la société CAP Conseil, représentée par Marie d'Huart et Serge De Backer.

Entre septembre 2018 et mars 2019, le groupe de travail, composé de représentants des administrations générales, des services d'encadrement et des Services du Président, a suivi des sessions de travail collectives et individuelles, supervisées par les consultants.

Le but était d'arriver, pour notre organisation, à une liste reprenant nos points d'attention et les SDG's auxquels ils sont reliés. Le trajet a ensuite donné lieu à une table ronde, organisée avec les parties prenantes proposées afin de connaître leurs priorités sur ces points d'attention. En outre, à côté de cette enquête qualitative issue de la table ronde, nous avons également organisé une enquête en ligne pour pouvoir disposer aussi de données quantitatives.

Les résultats de cette enquête ont été utilisés dans notre rapport GRI annuel.

5.6. SPF Mobilité et Transports



Madame Cindy Dequesne, membre de la CIDD, et
Madame Anne Berghmans, suppléante

Activités de la cellule Développement durable

La Cellule de développement durable (CDD) du SPF Mobilité et Transports se compose comme suit :

une coordinatrice désignée par le Comité de Direction ;

- un secrétaire ;
- un responsable du budget ;
- différents représentants dans le cadre de la gestion environnementale – EMAS ;
- un responsable achats durables ;
- une responsable diversité ;
- un coordinateur handistreaming ;
- une coordinatrice Gender Mainstreaming ;
- un responsable 'pauvreté' ;
- une représentante du service social ;
- un conseiller en prévention.

Les membres se réunissent plusieurs fois dans l'année afin de parcourir l'état d'avancement des projets en cours. Des rapports de ces réunions sont dressés.

Les missions de la cellule s'articulent autour de la mobilité, des 3 piliers du développement durable et de la sensibilisation du personnel aux enjeux sociétaux actuels.

Social

Les matières développées dans ce volet comprennent 2 axes :

- l'axe citoyen → actions concernant les politiques de mobilité : le gender mainstreaming, le handicap (UNCRPD), la pauvreté (plan fédéral);
- l'axe ressources humaines → actions concernant le personnel du SPF : la diversité (genre, handicap, LGBTIQ, pauvreté, multiculturel, etc.).

Les coordinateurs de chacune de ces matières veillent au suivi des plans fédéraux et participent aux différentes réunions de coordination.

Handicap UNCRPD

Le coordinateur handistreaming a contribué au rapportage dans le cadre du suivi des recommandations de la Convention sur les droits des personnes handicapées.

Pauvreté

Un représentant a participé aux réunions des fonctionnaires fédéraux de lutte contre la pauvreté.

En interne, une activité de sensibilisation du personnel a été organisée en décembre via participation à l'action Shoe-box.

Gender mainstreaming (GM)

La politique en matière de Gendermainstreaming est gérée par la Coordinatrice Gendermainstreaming du SPF Mobilité et Transports. En 2019, en matière de Gender Mainstreaming, le SPF Mobilité et Transports a posé comme actes :

- Participation aux deux réunions organisées par le groupe interdépartemental de coordination de l'Institut d'Égalité des Femmes et des Hommes prévu par l'article 6 de la loi du 12 janvier 2007 et conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 26 janvier 2010.
 - 14.03.2019 : Réunion de mi-législature
 - 10.12.2019 : Réunion de fin de législature et planifications des actions futures pour le prochain cycle.
- Mise en œuvre du gender budgeting au sein du SPF Mobilité et Transports pour l'année 2019
- En termes de ventilation par sexe des statistiques produites, recueillies ou commandées :
 - Réitération de la proposition d'intégration de la dimension de genre lors des négociations des contrats de gestion entre l'Etat, la SNCB et Infrabel.
 - Enquête domicile-travail : réitération de la proposition par le SPF aux partenaires sociaux de rendre la donnée sexe obligatoire dans la prochaine enquête domicile-travail
- Le 26 mars 2019, organisation par la Coordinatrice d'un atelier d'informations sur le Gendermainstreaming au sein de la Direction Budget et contrôle de la gestion.

- Le 2 juillet 2019, réunion avec madame la Présidente afin de fixer les grandes lignes directrice du Gendermainstreaming pour le prochain cycle.
- Le 5 avril 2019, le Conseil des ministres a pris acte du rapport de fin de législature relatif à la mise en œuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral. Le rapport a été transmis aux Chambres fédérales, conformément à ce que prévoit l'article 5, § 1er de la Loi Gender mainstreaming du 12 janvier 2007.

Diversité

La politique de diversité du SPF Mobilité et Transports est suivie par le service d'encadrement P&O.

En 2019, la cellule diversité a mené des actions générales de sensibilisation. En outre, un certain nombre d'actions se sont concentrées sur des thèmes spécifiques tels que le genre et le handicap. Les accompagnements individuels restent également un aspect important du paquet de tâches de la cellule.

Ci-dessous, nous vous expliquons brièvement quelques actions générales :

Notre SPF a activement soutenu le projet Top Skills de Selor pour inciter les femmes ayant de l'ambition au sein de l'organisation à participer à une management assessment. Par ce type d'actions, nous voulons contribuer à une représentation égale des femmes et des hommes aux postes de management.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, des femmes ayant joué un rôle important dans l'histoire de la mobilité et des transports ont été mises en avant. Leurs histoires,

leurs réalisations, leurs luttes... ont été publiées tant en interne qu'à l'extérieur du SPF.

En août 2019, de nouveaux autocollants ont été apposés aux bâtiments et dans les bâtiments pour souligner que les animaux d'accompagnement des visiteurs sont également les bienvenus.

Au sein du service d'encadrement P&O, des ateliers ont été créés et des communications diffusées en 2019 à l'intention des collègues responsables du recrutement et de la sélection afin d'accroître la sensibilisation à une politique de diversité de qualité. En tant que SPF, nous voulons poursuivre nos efforts visant à améliorer l'accessibilité de nos procédures de sélection et à assurer un traitement objectif et correct de chaque candidat.

Environnemental

Nous sommes enregistrés EMAS depuis 2007. Cette année écoulée était donc la dernière année de notre quatrième cycle EMAS. La déclaration environnementale qui se trouve sur le site Web du SPF Mobilité et Transports, décrit largement les actions prises en la matière.

Economique

Ce volet concerne principalement les achats durables.

Nous poursuivons notre projet de verdissement du parc de véhicule.

Les produits d'entretien et les fournitures de bureaux sont pour la plupart labélisés et répondent à des critères de durabilité contraignants.

Mobilité

Conformément à notre plan de déplacement d'entreprise nous avons réalisé différentes actions. Il s'agissait d'augmenter la capacité de notre parking vélo et de rédiger une procédure décrivant les mesures

à prendre pour faire face aux situations exceptionnelles impactant la mobilité de nos travailleurs.

Pendant la semaine de mobilité, en septembre, nous avons comme chaque année sensibilisé notre personnel à la mobilité durable.

Sensibilisation – communication

Dans le cadre de notre enregistrement EMAS, un plan de communication développement durable est élaboré chaque année. En 2019 les actions suivantes ont notamment été organisées :

- Campagne sur le respect du tri des déchets ainsi que le respect des locaux mis à disposition
- 18 mars journée mondiale du recyclage : récupération des DEEE en collaboration avec la CF2D, entreprise sociale qui réutilise le matériel
- Semaine LGBTI : campagne de sensibilisation
- Semaine DD : organisation d'un marché durable et d'une session d'information à l'aquaponie
- Beliris : présentation de Vivaqua sur l'utilisation de l'eau à Bruxelles
- Beliris : la mobilité à Bxl : Présentation Good Move
- Beliris : échange – présentation : Valorisation des déchets de chantier
- Semaine Diversité : campagne les stéréotypes et préjugés
- Fin d'année : action shoe-box

Politiques contribuant à un développement durable

Le développement durable fait partie intégrante du plan de management 2013-2019 du SPF Mobilité et Transports.

Les objectifs stratégiques et opérationnels sont intimement liés au DD ce qui se traduit dans le contrat d'administration.

Quelques faits marquants de cette dernière année :

DG Navigation :

Conférence marquante de 2019 :

Le 19 février, la conférence internationale « Changement climatique et préservation des océans » a été organisée à l'initiative des deux ministres belges de l'énergie, de l'environnement et du développement durable et de la mer du Nord. Lors de la conférence, la Déclaration a été accueillie avec enthousiasme. Ce soutien est loin d'être terminé. 33 pays et 11 organisations ont d'ores et déjà signé la Déclaration.

La Déclaration de Bruxelles demande que des progrès soient accomplis dans plusieurs processus en cours et plus particulièrement dans ceux concernant la négociation d'une nouvelle Convention sur la biodiversité en haute mer et la définition de nouveaux objectifs pour la Convention sur la diversité biologique.

La Déclaration a également le grand mérite de rassembler les nombreux engagements existants concernant les océans et le climat dans un document unique auquel les pays peuvent adhérer et demande un suivi approprié du rapport sur les océans de la Commission des Nations unies sur le climat, qui sera publié en septembre 2019.

Des pays mais aussi des organisations ont signé la déclaration.

Plusieurs pays soutiennent la déclaration : des pays européens mais aussi d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et de nombreuses îles. Le Chili, où se tiendra la prochaine COP Climat en décembre 2019 (COP 25 ou « Blue COP » comme l'appelle déjà le ministre chilien de l'Environnement), s'est engagé à promouvoir les objectifs de la déclaration lors de cette conférence. Parmi ces signataires figurent : la Belgique, la Finlande, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas,

le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, le Danemark, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Norvège, l'Islande, Monaco, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Cap-Vert, le Chili, le Costa-Rica, le Honduras, le Nicaragua, le Pérou, le Tadjikistan, la République dominicaine, Saint Domingue, Sao Tome et Principe, les Iles Marshall, les Seychelles, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines... Plusieurs organisations internationales ont également signé le texte : BEI (Banque Européenne d'Investissement), Future Ocean Alliance (organisation indépendante financée par le Fonds pour l'environnement mondial - le plus grand donateur mondial de projets d'amélioration de l'environnement), Wind Europe, Ocean Energy Europe, Ocean Care, Air Centre, Natural Resources Defense Council (NRDC), Global Ocean Trust, URAB (Union Royale des Armateurs Belges), VLIZ (Institut flamand de la mer), IRSNB (Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique).

Lors d'un événement organisé par la Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à New York début avril, l'Ambassadeur de Belgique a invité les pays à rejoindre ce groupe en pleine expansion. Les nouveaux signataires ont été invités par les ministres Marghem et De Backer à une seconde cérémonie de signature, le 7 mai, au SPF Santé publique.

« L'état de la biodiversité est malheureusement devenu un sujet d'actualité extrêmement préoccupant. Avec la Déclaration de Bruxelles, le Fédéral veut s'engager avec les Ministres, Ambassadeurs et représentants de 33 États, ainsi que plusieurs organisations, à relever le défi de l'impact climatique sur les océans. J'appelle d'autres pays à nous rejoindre afin de renforcer notre action au niveau européen et international » a précisé Marie Christine Marghem.

Et en pratique ?

La Belgique travaille déjà d'arrache-pied pour mettre la déclaration en œuvre. Dernièrement, les négociateurs belges et européens sur les océans et le climat se sont réunis pour voir comment ils pourraient faire rentrer les océans dans les objectifs concrets de la prochaine COP sur le climat. La Belgique, avec d'autres états, est à la tête du groupe « Friends of the Blue COP ». L'année 2019 est décisive car la COP bleue qui se profile fin d'année est une occasion unique de prendre des mesures climatiques bénéfiques pour les océans.

De manière encore plus concrète, le ministre De Backer a annoncé, le 7 mai que la Belgique soutenait officiellement l'initiative 30x30 (<https://www.oceanunite.org/30-x-30/> (lien externe)) qui vise à protéger 30% des océans d'ici à 2030. La Belgique a déjà protégé plus de 35 % de la partie belge de la mer du Nord mais pour permettre aux océans de lutter efficacement contre les changements climatiques, il faut pouvoir créer un vaste réseau de zones marines protégées. Cet objectif sera défendu par la Belgique dans tous les processus politiques liés au climat, aux océans et à la biodiversité.

« Seule la coopération internationale nous permettra de lutter contre les changements climatiques et leurs effets néfastes sur les mers et les océans. Tout le monde doit faire des efforts. C'est pour cette raison que je signe l'engagement international de protéger 30 pour cent de nos océans à l'horizon 2030. Mais la Belgique est bien plus ambitieuse, à l'heure actuelle elle protège déjà 35 pour cent de notre mer du Nord. C'est ensemble que nous garantissons la propreté pour les mers et les océans. »

DG Transport routier et sécurité routière

1. Utilisation des données de la DIV pour permettre aux Régions de mettre en œuvre leur politique en matière de pollution occasionnée par les véhicules routiers

Pour soutenir les Régions dans leur lutte en faveur d'une meilleure qualité de l'air (via la taxe kilométrique pour les poids lourds et l'instauration de zones de basses émissions - Low Emissions Zones -), la DIV met à disposition de l'administration régionale certaines données techniques issues de la Banque-Carrefour des véhicules. L'objectif est de permettre aux autorités régionales de vérifier les véhicules belges et étrangers qui, en raison de leur impact trop négatif sur la qualité de l'air, ne sont plus admis sur leur territoire (ou le sont contre paiement).

La mise à disposition de ces données est réglée par la conclusion d'un protocole d'échange de données. En 2019, un tel protocole a été signé en date du 1er octobre entre la DIV et la ville de Gand et ce, afin de rendre possible l'instauration d'une zone LEZ sur le territoire de la ville à partir du 1er janvier 2020.

2. Adoption de nouveaux standards techniques en faveur de meilleures performances environnementales pour les véhicules neufs

En ce qui concerne les véhicules légers (voitures et camionnettes), de nouvelles méthodes de test sont entrées en vigueur afin de mieux mesurer les valeurs d'émissions de CO₂ et autres polluants.

Ainsi, le WTLP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure - méthode d'essai en laboratoire destinée à calculer les émissions de CO₂, la consommation de carburant et l'autonomie électrique des véhicules légers) est devenu obligatoire pour toutes les catégories

de véhicules légers neufs au 1er septembre 2019. Ce cycle WLTP est complété d'un test sur la voie publique, le RDE (Real Driving Emissions) qui fournit une image réaliste des émissions de polluants (nombre de particules fines – PN - et les oxydes d'azote - NOx -) pendant la conduite. L'objectif est de s'assurer de la sorte que les voitures neuves respectent les normes d'émissions (en l'occurrence la norme Euro 6) non seulement au banc d'essai mais aussi sur la voie publique. Le RDE, qui a été imposé pour certaines catégories de véhicules légers neufs (toutes les voitures et les utilitaires légers avec une masse de référence inférieure à 1305 kg) à partir du 1er septembre 2019, sera étendu aux utilitaires légers avec une masse de référence supérieure à 1305 kg à compter du 1er septembre 2020.

En ce qui concerne les véhicules lourds, depuis le 1er juillet 2019, certaines catégories de ces véhicules (> 16 t avec une configuration des essieux 4 x 2 ou 6 x 2) doivent, pour pouvoir être immatriculées pour la première fois en Europe, être accompagnées d'un dossier d'information du client établi par le constructeur dans lequel figurent, entre autres, les émissions de CO2 et la consommation de carburant du véhicule. En 2020, cette formalité sera progressivement étendue à d'autres catégories de véhicules lourds (7,5 t à 16 t avec une configuration des essieux 4 x 2 au 1er janvier 2020 et tous les véhicules avec une configuration des essieux 6 x 4 ou 8 x 4 au 1er juillet 2020).

Enfin, une nouvelle norme des émissions polluantes des véhicules agricoles est entrée en vigueur au 1er janvier 2019 : dorénavant, les véhicules agricoles doivent se conformer à la norme d'émissions « phase V ». A ceci vient s'ajouter le vote, par le Comité technique des véhicules à moteur (TCMV) de la Commission européenne, d'un amendement au règlement 1230/2012 afin de rendre les cabines des véhicules plus aérodynamiques, ce qui engendre une diminution de la consommation de carburant. Cet amendement s'appliquera aux véhicules neufs à compter du 1er septembre 2020.

3. Encourager les déplacements à vélo et à pied dans de meilleures conditions de sécurité

Dans le cadre des efforts consentis pour atteindre l'objectif européen de réduire de 50 % le nombre de tués sur les routes entre 2010 et 2020, diverses modifications au Code de la route (adoptées par le Parlement) ont été publiées afin d'encourager les déplacements à vélo et à pied dans de meilleures conditions de sécurité :

- Une phase de feu vert intégral peut désormais être programmée aux carrefours où le nombre de cyclistes est important. Cette phase de feu permet à tous les cyclistes de traverser le carrefour quelle que soit leur direction et ce, à un moment où le trafic motorisé est immobilisé. L'adoption de cette mesure vise à éviter les accidents entre cyclistes et véhicules à moteur, en particulier en ce qui concerne les accidents dus à l'angle-mort,
- La distance de sécurité en cas de dépassement d'un cycliste ou d'un piéton hors agglomération a été augmentée pour être portée de 1 m à 1,50 m,
- Il est possible d'aménager des rues scolaires aux abords des écoles, pendant les heures de début et de fin des cours. L'accès à ces rues n'est autorisé que pour les piétons et cyclistes, l'objectif étant ici de permettre aux élèves d'accéder à leur école en toute sécurité.

Au niveau de la sensibilisation, les contrevenants routiers sont désormais mieux sensibilisés sur les conséquences de leur comportement. En effet, les personnes qui sont sanctionnées pour excès de vitesse, usage du GSM au volant, conduite sous influence de l'alcool ou non-port de la ceinture de sécurité reçoivent dorénavant avec leur amende un message les informant sur les risques que leur comportement représente pour la sécurité routière.

4. Digitalisation des documents de transport

Dans le cadre du 3ème Mobility Package, la Commission européenne a introduit la proposition de règlement-cadre eFTI (Electronic Freight

and Transport Information) concernant les informations électroniques relatives au transport de marchandises et ce, tant pour le transport routier que pour d'autres modes de transport tels que le transport ferroviaire et le transport aérien.

En effet, dans un contexte où la très grande majorité des opérations de transport transfrontalier sur le territoire de l'UE implique toujours des documents papier à un stade ou à un autre de l'opération, la numérisation des documents de transport pourrait à terme rendre le transport de marchandises beaucoup plus efficace et fiable, générer des économies substantielles, contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux (actuellement, on estime à 30 millions le nombre de lettres de voiture qui sont émises sous format papier chaque année en Belgique) et aider les États Membres à faire respecter les règles dans le secteur des transports.

Bien que l'utilisation de documents électroniques n'y soit pas imposée, la proposition de Règlement prévoit que, si l'on opte pour l'emploi de documents de transports digitalisés, les données doivent être partagées via des plates-formes et des fournisseurs de services eFTI certifiés et compatibles.

Ces sujets sont discutés dans un comité d'experts du Conseil auquel la DG TRSR participe activement, notamment en raison de son expertise en matière de digitalisation de la lettre de voiture électronique (e-CMR). En effet, après avoir lancé un projet-pilote e-CMR sur son territoire, la Belgique prend actuellement part à un projet-pilote élargi au niveau du Benelux, ce qui offre l'avantage d'amplifier le champ d'application du test, initialement trop restrictif. Ce projet Benelux est en cours jusqu'au 30 novembre 2020.

Au niveau européen, les négociations entre le Conseil et le Parlement européen viennent d'aboutir à un accord provisoire de sorte que le Règlement sera probablement publié en 2020. Après son entrée en

vigueur, la Commission disposera de 30 mois pour développer et faire approuver l'acte d'implémentation et d'exécution qui spécifiera les prescriptions techniques, et ensuite de 30 mois pour l'implémentation pratique et effective.

5. Révision du Règlement 2019/2144 sur la sécurité générale des véhicules à moteur

La DG TRSR a activement participé aux travaux ayant abouti à la publication du Règlement (UE) 2019/2144 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux prescriptions applicables à la réception par type des véhicules à moteur et de leurs remorques, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques distinctes destinés à ces véhicules, en ce qui concerne leur sécurité générale et la protection des occupants des véhicules et des usagers vulnérables de la route, appelé « General Safety Regulation ».

Celui-ci dispose qu'à partir de 2022, les nouveaux modèles de véhicules devront progressivement être équipés de dispositifs de sécurité avancés parmi lesquels :

- pour les voitures, camionnettes, camions et autobus : avertissement en cas de somnolence ou de distraction du conducteur, adaptation intelligente de la vitesse, sécurité en marche arrière assurée par caméra ou capteurs et enregistreur de données en cas d'accident («boîte noire»),
- pour les voitures et camionnettes : assistance au maintien de la trajectoire, système avancé de freinage d'urgence et ceintures de sécurité améliorées dans le cadre d'essais de collision,
- pour les camions et autobus : exigences spécifiques visant à améliorer la vision directe des conducteurs d'autobus et de camions et à supprimer les angles morts, véhicules équipés de dispositifs frontaux et latéraux pour détecter les usagers vulnérables de la

route et avertir les conducteurs de leur présence, en particulier lors des changements de direction.

Parmi ces dispositifs, pointons particulièrement le système ISA (Intelligent Speed Adaptator) qui aide le conducteur à maintenir une vitesse appropriée à l'environnement routier et pour lequel les tests effectués ont permis de mettre en évidence des bénéfices tant au niveau de la sécurité routière (réduction de la vitesse des véhicules, du nombre d'accidents ainsi que de leur gravité, dans un contexte où la vitesse excessive ou inadaptée représente un facteur majeur de cause d'accident) qu'au niveau de la préservation de l'environnement (réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO2 et autres polluants atmosphériques du fait de rouler à une vitesse plus constante + impact sur la congestion routière, la fluidité du trafic étant notamment conditionnée par la vitesse moyenne du flux de circulation). Le Règlement européen prévoit que tous les nouveaux types de véhicules M et N devront être équipés de la technologie ISA à partir de juillet 2022 et tous les véhicules M et N neufs à partir de juillet 2024. Les prescriptions techniques spécifiques seront prises dans un acte d'exécution qui sera discuté dans un groupe de travail ad hoc dans le courant 2020. Le système sera de type ouvert, désactivable mais actif par défaut (« switch on »), ce qui correspond à la position défendue par la Belgique.

Par l'adoption de ces mesures, l'ambition est de sauver plus de 25.000 vies et de permettre d'éviter au moins 140.000 blessures graves d'ici à 2038 contribuant ainsi à l'objectif à long terme d'amener le nombre de morts et de blessés graves sur les routes à un niveau proche de zéro d'ici à 2050 (« Vision zéro »). Par ailleurs, en permettant aux conducteurs de se familiariser avec les technologies d'aide à la conduite, ces dispositifs de sécurité avancés visent à favoriser le passage à la conduite autonome, qui recèle un potentiel considérable

pour pallier les erreurs humaines et proposer de nouvelles solutions de mobilité.

DG Transport Aérien

1. Systèmes aériens sans pilote (UAS)

Le Cabinet du Ministre Bellot, la Direction générale Transport aérien et Skeyes ont pris l'initiative de mettre en place une plateforme d'échange permettant un dialogue permanent sur des questions technologiques, opérationnelles et réglementaires. Tous les partenaires veulent échanger des informations ainsi que des bonnes pratiques et promouvoir la coopération afin de faire du secteur belge des drones civils un acteur mondial de premier plan et garantir la sécurité de l'ensemble du trafic aérien.

Les partenaires associés lors de la création de ce « Belgian Civil Drone Council » sont, d'une part, Agoria, Belgian Drone Federation (BeUAS), la fédération flamande des drones EUKA et Skywin et, d'autre part, la Direction générale Transport aérien, Skeyes, le SPF Economie, la Police intégrée, la Défense et les autorités régionales.

Le « Belgian Civil Drone Council » peut remettre des avis ou formuler des propositions aux autorités publiques et élaborer des recommandations pour le secteur, mais peut également organiser ses propres événements pour promouvoir ses activités au sein du secteur et auprès des pouvoirs politiques.

2. Capacité et fluidité du trafic

D'après les données du dernier rapport local d'implémentation du ciel unique européen disponible (LSSIP2018 – Belgium), le trafic aérien en Belgique a augmenté de 3,1% durant l'été 2018 (mai à octobre) comparé à la même période en 2017. Les prévisions sur 7 ans d'EUROCONTROL prévoient une augmentation annuelle entre

0,6 et 3,2%, avec une augmentation de base de 1,9% sur le cycle de planification. L'objectif de déploiement de la première phase des mesures à court termes ATFCM (Short term ATFCM Measures - STAM) a été complété en 2017-2018. Ces mesures techniques de régulation du trafic permettent de réduire les délais encourus. Un projet de gestion environnementale collaborative (CEM) a été initié à Bruxelles-National. Les objectifs en terme d'opérations en descente continue (CDO) aux aéroports de Charleroi et Liège ont été complètement atteints et le déploiement de la mesure est en cours à Ostende.

Le 2 décembre 2019, le contrôle aérien militaire a défense a déménagé dans les installations de Skeyes. Il s'agit d'une première étape importante d'un processus d'intégration des opérations civiles et militaire qui permettra plus de flexibilité pour l'utilisation de l'espace aérien (concept Flexible use of Airspace - FUA).

Le 5 décembre 2019, Maastricht Upper Area Control (MUAC) d'Eurocontrol en charge du contrôle de l'espace aérien belge au-dessus de 7500m (FL245) a étendu les opérations Free Route Airspace 24h sur 24. Ce concept d'opération permet de réduire les distances de vol en planifiant une route libre, directe entre des points délimitant les bordures de l'espace aérien concerné.

3. Plan belge de sécurité aérienne

Suite à l'entrée en vigueur de la « New Basic Regulation » (EU) No 2018/1139, la DGTA a procédé à la mise à jour du Plan belge de sécurité aérienne 2016-2020. L'accent est resté sur la poursuite de la mise en œuvre du règlement (UE) n° 376/2014 concernant la notification, l'analyse et le suivi des événements. La DGTA a optimisé ses processus et procédures en matière de risques pour la sécurité. Nous avons également poursuivi le développement d'un climat de

culture juste avec deux projets d'arrêtés royaux. Un nouveau domaine "Questions émergentes" concerne l'utilisation des systèmes aériens sans pilote (UAS). La popularité et les applications des UAS - mieux connue du public sous le nom de drones - ne cessent de croître. L'utilisation des UAS demeure un risque émergent pour l'aviation commerciale et générale.

4. Changement climatique

La DGTA a continué à travailler en collaboration avec le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE) à l'implémentation du Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation (CORSIA) de l'OACI transmettant la première liste de compagnies aériennes concernées ainsi que les réponses coordonnées aux Lettres d'Etat de l'OACI. .

5. Amélioration du service aux citoyens

Dans le cadre du processus de digitalisation, la DGTA a lancé ce 4 septembre 2019 l'[Aviation portal](#), un service permettant d'effectuer en ligne les demandes relatives à l'immatriculation des aéronefs.

A partir du 13 septembre 2019, la plateforme numérique [droneguide.be](#) développée par la DGTA en collaboration avec Skeyes s'est vue enrichie d'une nouvelle application permettant de centraliser les demandes des opérateurs de drones.

L'accès à ces applications est sécurisé via CSAM, le portail officiel d'enregistrement du gouvernement fédéral.

DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire

1. Bruit ferroviaire

Les discussions relatives à la manière de soutenir le retrofitting des wagons se sont déroulées en 2017 dans un groupe de travail ad hoc avec les différents intervenants.

Suite au travail réalisé dans ce groupe, il est apparu qu'un système de subsides était la solution la plus appropriée pour soutenir le retrofitting des wagons circulant en Belgique.

Une note proposant la mise en place de ce système a été soumise au Ministre de la Mobilité qui a validé la proposition.

Au cours de l'année 2019, la DGPMDF a défini dans le détail le système de subside à mettre en place.

Le texte de loi instaurant ce mécanisme est en cours de finalisation.

Les budgets nécessaires devront ensuite être mis à disposition pour que ce système puisse être mis en place.

2. Contribuer au développement des trois corridors de fret qui traversent la Belgique afin de renforcer la compétitivité du transport international de marchandises par rail

Les trois corridors traversant la Belgique sont le Corridor Mer du Nord – Méditerranée (RFC NSMED) dont la DGPMDF assure la présidence, le Corridor Rhin – Alpes (RFC RALP) et le Corridor Mer du Nord – Baltique (RFC NSB).

RFC NSMED : Les derniers mois de 2018 ont vu une réduction du volume du trafic à son niveau de début 2017. La conjonction de grèves en France, de travaux sur les axes du corridor et de nouvelles procédures de sécurité explique ce tassement. Néanmoins, le volume

des sillons demandés a augmenté et celui des sillons alloués par le corridor est resté stable avec une faible augmentation. Le nombre de sillons commandés pour 2019 a quasi-doublé par rapport à 2018. Néanmoins, l'impact des grèves en France au cours des dernières semaines de 2019 sur le nombre de trains est encore à mesurer.

La ponctualité reste en deçà des objectifs fixés. Le comité de gestion du RFC a lancé une étude pour comprendre les causes de cette baisse de ponctualité et l'équipe permanente du corridor va, dès 2020, se rendre sur le terrain pour identifier les trains « malades » ainsi que leurs causes.

Terneuzen (NL) a souhaité être relié au RFC NSMED, preuve de l'intérêt marqué des terminaux d'être reliés à ces instances. Le comité exécutif a marqué son accord en juin 2019.

RFC RALP : Le comité de gestion a présenté en Novembre un nouveau produit pour le corridor : une standardisation de sillons, permettant aux entreprises ferroviaires de changer de plage horaire en fonction de leur besoin. Cette standardisation débutera sur une ligne du corridor (Mannheim-Bâle), avant de s'étendre à d'autres si le test est fructueux.

D'une manière générale, la performance (ponctualité) du RFC RALP est en diminution. Le RFC et le ministère suisse des transports ont organisé des séminaires avec le secteur pour comprendre les causes et les moyens d'améliorer cette ponctualité. Un des éléments majeurs étant ressorti de ces séminaires est le besoin de transparence et de partage d'informations. En plus de cette initiative, le RFC RALP souhaite également réaliser une étude de faisabilité sur la possibilité de transférer le processus aérien de prise de décision collaborative vers le rail. A cette fin, il a participé à un appel à projet lancé par la Commission Européenne.

Terneuzen a également demandé à faire partie du RFC RALP. Le comité exécutif a marqué son accord en juillet 2019.

RFC NSB : La demande d'accession de Gand/Terneuzen et de Zeebrugge a été acceptée par les ministères des Etats parties au RFC en mars 2019. La procédure d'adaptation des routes principales du RFC NSB suit son cours.

3. Subsidies pour le transport de marchandises par train.

En 2019, le SPF Mobilité a octroyé 13,5 millions de subsides aux compagnies de transport ferroviaire. Ces aides visent à maintenir ou augmenter la part du rail dans le transport de marchandises, dans une optique environnementale. En effet, une utilisation plus importante du rail diminue le nombre de camions sur nos routes, et a donc un effet positif sur les embouteillages et la pollution.

Le transfert modal, c'est-à-dire le glissement du transport de marchandises par route vers d'autres modes de transport, est un pas important vers une mobilité plus durable. Les différents modes de transport ne sont actuellement pas encore sur un pied d'égalité, notamment en ce qui concerne les coûts externes. Afin d'atténuer le désavantage dont souffre encore le secteur du rail, l'État belge a lancé depuis 2005 un programme de soutien au transport combiné et depuis 2013 au trafic diffus.

Transport combiné

Le transport combiné ferroviaire est le transport d'unités de transport intermodal. Il s'agit de conteneurs, de caisses mobiles et de semi-remorques qui peuvent être chargés sur différents moyens de transport mais dont la plus grande partie du trajet est effectuée par le rail. Entre les différents modes de transport, ce sont les unités de chargement qui sont déplacées et non les marchandises.

La plupart de ces conteneurs entrent dans le pays via le port d'Anvers ou de Zeebrugge.

Trafic diffus

Le trafic diffus est le transport d'un ou plusieurs wagons de chemin de fer, qui sont collectés auprès d'une ou plusieurs entreprises, et qui forment ensuite un train plus grand, puis roulent vers une autre destination nationale ou étrangère où les wagons de chemin de fer vont en général vers des entreprises différentes.

L'avantage de ces types de transports est de réduire le nombre de camions sur les routes belges, ce qui provoque moins d'embouteillages et donc pollue moins. C'est pourquoi le SPF Mobilité et Transports encourage leur utilisation via l'octroi de subsides, nécessaires pour les compagnies de transport en raison des coûts supplémentaires engendrés par les manipulations spécifiques faites sur les wagons lors des transferts.

13,5 millions d'euros de subsides

Pour le transport combiné, 4 millions d'euros ont été octroyés en 2019 pour un total d'environ 160.000 unités de transport intermodal, soit un subside moyen d'environ 24€ par unité. En ce qui concerne le trafic diffus, ce sont 9,5 millions d'euros qui ont été accordés pour un total d'environ 113.000 wagons, ce qui représente environ 83€ par wagon.

Le mécanisme d'aide fédérale au transport combiné et au trafic diffus vient à échéance le 31/12/2020.

Il convient de déterminer l'avenir de ce mécanisme d'aide sur base de l'expérience acquise, de l'évolution du marché et d'exemples étrangers. Le SPF a ainsi commandé en 2019 une étude destinée à évaluer l'impact du système existant, à comparer les mécanismes

d'aide mis en œuvre dans un certain nombre de pays européens et à formuler des recommandations sur un éventuel système d'aide applicable en Belgique au-delà de 2020.

Cette étude a été initiée en novembre 2019 et devrait se conclure en février 2020.

Sur base de ces conclusions, le SPF pourra proposer au gouvernement fédéral des orientations quant à l'avenir de ce système.

4. Promouvoir des systèmes de transport intelligents et des applications MaaS (mobilité en tant que service)

Les systèmes de transports intelligents (STI) résultent de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le transport routier et ses interfaces avec les autres modes de transport. L'objectif est de fournir des services innovants permettant une mobilité durable.

Un plan fédéral STI intégrera un aperçu de toutes les initiatives fédérales au domaine des systèmes de transports intelligents avec une stratégie à long terme. Depuis novembre 2019, on peut consulter le premier projet de ce plan [sur le site web du SPF](#). Pendant quelques mois, il est mis à disposition comme un premier projet de sorte que toutes les parties intéressées aient l'occasion de réagir. Sur la base des commentaires, la version finale sera publiée au cours de l'année 2020.

En février 2019, le SPF a rejoint l'Alliance MaaS. La MaaS, c'est la mobilité en tant que service (Mobility as a Service). MaaS place les usagers au cœur des moyens de transport en leur proposant des solutions de mobilité sur mesure en fonction de leurs besoins. MaaS c'est une application sur votre smartphone qui intègre les différents fournisseurs de mobilité. L'objectif est de réduire l'utilisation de la

voiture particulière en combinant d'autres solutions de mobilité de manière fluide et conviviale.

MaaS peut donc conduire à un transfert modal. Un changement de nos habitudes pour remplacer la voiture particulière par d'autres moyens de transports plus durables. En particulier en milieu urbain, où de nombreux trajets courts sont effectués.

Pour le SPF Mobilité et Transports, MaaS est un pilier du futur modèle de mobilité durable et un outil important pour la réalisation du transfert modal. C'est pourquoi nous voulons stimuler le développement et l'application de MaaS. Grâce à notre participation à l'Alliance MaaS, nous visons à apprendre comment la politique fédérale peut y contribuer et MaaS peut encourager au maximum le passage de l'utilisation de la voiture individuelle à des modes de transport plus durables.

Dans la même perspective, le SPF a accueilli le 3 décembre 2019 MaaS-alliance Belgique, une initiative d'[ITS.be](#) visant à rassembler les acteurs publics et privés de notre pays et à développer des solutions (partielles) concrètes pour MaaS.

5. Budget Mobilité

Suite à l'adoption de l'allocation de mobilité en 2018, le gouvernement a souhaité introduire une mesure plus large, appelée « budget mobilité » de manière à inciter les bénéficiaires d'une voiture de société à se tourner vers des modes de déplacement alternatifs tout en conservant le même cadre fiscal avantageux. Cette mesure consiste plus précisément en la possibilité pour les employeurs de proposer à leurs employés de bénéficier d'un budget mobilité réservé aux modes de transport alternatifs en remplacement de leur

voiture de société ou en combinaison avec une voiture de société plus respectueuse de l'environnement. Le solde éventuel de ce budget mobilité étant partiellement défiscalisé puisque toujours soumis aux cotisations sociales. La Direction Mobilité a notamment contribué à la définition d'une voiture plus respectueuse de l'environnement et à la détermination des modes de transports alternatifs à prendre en compte. La Loi a été adoptée le 17 mars 2019 et publié le 29 mars 2019 avec son arrêté d'exécution.

6. Plan énergie-climat

Afin de respecter les objectifs fixés par l'UE en matière d'énergie et de climat pour 2030, la Belgique doit établir un Plan National Energie Climat sur 10 ans pour la période allant de 2021 à 2030. Le SPF Mobilité et Transport est impliqué dans la préparation du Plan National intégré Energie Climat belge.

Après avoir soumis à la Commission son projet de plan fin 2018, la Belgique a dû soumettre sa version définitive pour le 31 décembre 2019. La DGPMDF a activement participé à son élaboration en proposant des mesures concrètes tel qu'atteindre une part modale de 20 % au niveau de l'utilisation des modes de déplacement doux² d'ici 2030, dans le cadre du trajet domicile-travail. En rapport avec cet objectif, le SPF a initié en 2019 une enquête vélo/micro mobilité dont les résultats seront analysés début de l'année 2020. Le SPF a également réuni la SNCB et certains de ses Stakeholders (associations vélo) afin d'évoquer des pistes d'amélioration de la multimodalité train/vélo (accès gare, parkings sécurisés).

Un des autres objectifs de ce plan concerne l'achèvement du RER pour 2031 (essentiellement mettre sur quatre voies les lignes 161 et 124). En 2019, La DGPMDF a participé aux réunions du comité de pilotage RER, qui se déroulent généralement sur une base mensuelle. Il a également assuré le secrétariat permanent de ces réunions et a participé à plusieurs groupes de travail thématiques mis en place par le comité de pilotage RER.

Direction Infrastructure de Transport – Beliris

Veiller à la durabilité, du concept à la mise en service

« C'est pourquoi Beliris veut réaliser des projets capables de résister à l'épreuve du temps en faisant attention à la durabilité de ses actions. »

Plan de management 2016-2019, valeurs

Pour améliorer encore la durabilité de ses projets, Beliris a inclus depuis 2018 différentes obligations dans les cahiers des charges de ses études et travaux, allant de la gestion des eaux à la récupération de matériaux.

² Cela inclut les modes suivant marche/vélo / engins motorisés électriques limité à 25 km/h et speed pedelec.

<p style="text-align: center;">93 %</p> <p style="text-align: center;">des déchets ménagers sur nos chantiers sont recyclés.</p> <p style="text-align: center;">C'est deux fois plus que l'an dernier</p>	<p style="text-align: center;">3 projets pilotes</p> <p style="text-align: center;">disposent d'un</p> <p style="text-align: center;">inventaire de <u>déconstruction</u> des matériaux potentiellement réutilisables.</p> <p style="text-align: center;">Ceci est également prévu pour tous les futurs projets.</p>
<p style="text-align: center;">En tant que membre du</p> <p style="text-align: center;">groupe Interreg FCRBE (<u>Facilitating the Circulation of Reclaimed Building Elements in Northwestern Europe</u>),</p> <p style="text-align: center;"><u>Beliris</u> réfléchit également</p> <p style="text-align: center;">aux défis pratiques de</p> <p style="text-align: center;">l'économie circulaire</p>	<p style="text-align: center;">Grâce à la nouvelle note de programme,</p> <p style="text-align: center;">chaque projet fait systématiquement</p> <p style="text-align: center;">l'objet d'une réflexion concernant l'utilisation</p> <p style="text-align: center;">de matériaux durables, l'économie circulaire, la gestion des <u>ressources</u> et la réutilisation de matériaux.</p>

Le plan de gestion : Mode d'emploi pour un projet durable

La durabilité d'un projet relève avant tout du transfert correct au gestionnaire et aux utilisateurs du site. C'est pourquoi Beliris veut délivrer ses projets avec un plan de gestion, c'est-à-dire une sorte de mode d'emploi expliquant comment entretenir de manière pérenne le bâtiment et les matériaux utilisés, comment employer les installations techniques, comment prendre soin des plantations, etc. Concernant les bâtiments passifs, des conseils sont également fournis pour assurer un confort maximal et une consommation énergétique minimale, et ce, aussi bien dans le plan de gestion destiné aux gestionnaires que dans les brochures destinées aux locataires. Les logements sociaux Musin, Linné-Planten et Hector Denis, le théâtre de marionnettes Toone et le pôle de compétences Technicity disposent tous de leur propre plan de gestion. Le coordinateur de cession de projet créera à terme des Template à cet effet.

Gestion durable

La politique d'achats développée au sein du SPF MT intègre la circulaire concernant les achats durables de 2014. Les initiatives en matière d'achats ont été abordées dans le point concernant le pilier économique du DD ci-avant.

Comme largement expliqué ci-avant, le SPF MT est enregistré EMAS/ ISO 14001 depuis 2007.

Depuis début 2017, la coordinatrice DD a repris la coordination du réseau et du GT EMAS-ISO 14001 fédéral.

Pour 2019, nous avons lancé un projet d'obtention du label Entreprise Ecodynamique.

En terme de responsabilité sociétale nous avons également réalisé un exercice de 'matrice de matérialité'. Il s'agissait de lier les impacts et les enjeux du SPF Mobilité aux SDG's (Sustainable development goals) de l'ONU via une matrice de matérialité et ensuite définir des actions à développer. Les stakeholders ont d'ailleurs été associés à cet exercice.

5.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



Madame Haoua Ibra, membre de la CIDD, et Monsieur Stany Chigoho Kalimo, suppléant

Activités de la cellule Développement durable

Composition de la Cellule DD (Green)

Le Président du Comité de Direction, a désigné Haoua Ibra K. en qualité de coordinatrice développement durable, au SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale depuis le 1er octobre 2018.

Elle coordonne les activités de cellule développement durable et le réseau interne appelé « Green ».

Au sein des Services du Président et dans chaque Direction générale et Service d'encadrement, un correspondant développement durable a été désigné. Celui-ci s'est vu confier la responsabilité de servir d'intermédiaire à ses collègues pour toute question relative à la gestion de l'environnement au sein du SPF ETCS. D'une part, il relaie les demandes, suggestions et attentes de ses collègues vers la coordinatrice et, d'autre part, il participe à la diffusion des informations et à la sensibilisation de ses collègues.

La cellule interne développement durable (Green) est donc composée de représentants des directions générales et services encadrement, désignés par les responsables des directions.

La coordinatrice travaille sous la responsabilité du Président du SPF et ne dispose pas d'un budget propre.

Activités de la Cellule DD (Green)

En 2019, le réseau interne « Green » s'est réuni à plusieurs reprises. La coordinatrice a également organisé des réunions avec le service de communication, le service gestion des bâtiments et les différentes directions et administrations.

Participation aux travaux de la CIDD et de l'IFDD.

La coordinatrice DD du SPF ETCS a participé aux réunions de travail de la CIDD. Elle a aussi participé à différents séminaires, colloques et journées d'études en lien avec le développement durable.

Communication / sensibilisation

La communication en matière d'environnement constitue un point crucial dans une démarche volontaire. Il est indispensable de faire savoir, tant en interne qu'en externe, que le SPF ETCS a adopté un système qui lui permettra de prévoir et de maîtriser son impact environnemental.

En interne, comme précisé plus haut, un réseau de correspondants a été mis en place, d'une part, pour diffuser l'information auprès des membres du personnel et, d'autre part, pour relayer les réactions de ces derniers vers les niveaux supérieurs.

De plus, une rubrique a été créée spécialement pour EMAS et le Développement durable sur l'intranet.

Sa vocation est de devenir, petit à petit, un outil convivial où toute personne dans le bâtiment pourra trouver les réponses à ses questions en matière d'impacts environnementaux.

Une boîte à idées a été installée à l'entrée du personnel et dans les coins café ; chacun peut y déposer ses idées, suggestions et remarques.

Le service Communication est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information dans le cadre du développement durable. Le service Communication veille à informer des résultats obtenus et des progrès réalisés par rapport aux objectifs. Il réalise et diffuse également affiches et dépliants.

En collaboration avec la Cellule mobilité et la cellule développement durable, le service de la Communication établit un plan de communication comme le préconise le règlement EMAS.

En 2019, le SPF ETCS a organisé et a mené des actions de sensibilisation dans le cadre de la « la fête du SPF ». Lors de cette journée, la cellule DD a mis en place un stand d'information et un atelier de fabrication de film alimentaire réutilisable.

Des sessions d'info sur des thèmes liés au développement durable ont également été organisées.

En collaboration avec le service Communication, une campagne de sensibilisation sur les thèmes « EMAS » et « Développement durable » ont également été organisées.

Régulièrement, des articles et petits messages sont publiés sur l'intranet. Ces messages sont toujours accompagnés par des affiches, dessinés par les graphistes du SPF.

La déclaration environnementale et la politique environnementale sont publiées sur l'intranet et site web du SPF.

Politiques contribuant à un développement durable

Choix de l'approche stratégique

Depuis le 1er janvier 2016, le contrat d'administration remplace le plan de management intégré qui était élaboré par le Comité de direction du SPF et servait à définir la vision stratégique de notre organisation.

Un premier contrat avait été signé le 15 décembre 2015 pour les années 2016 à 2018 et actualisé une première fois en mai 2017 et une seconde fois le 23 juillet 2018.

Un deuxième contrat d'administration (2019-2021) a été signé le 6 mars 2019 par le ministre de l'Emploi et le président du Comité de direction du SPF.

Le plan d'administration 2019 a également été signé : il s'agit de la reprise dans ce document de toutes les actions du contrat d'administration qui doivent être terminées à la fin 2019.

Les objectifs du développement durable sont repris dans le ce contrat d'administration.

Mesures et actions menées par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale dans le cadre des SDG, de la VLT ou du PFDD

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, a participé de septembre 2018 à mars 2019 au « projet SDGs (Sustainable Development Goals) et Matérialité » organisé par l'Institut Fédéral du développement durable, qui consiste en l'analyse de la matérialité, en lien avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

L'objectif du projet coordonné par l'IFDD était d'accompagner quatre SPF dans l'analyse de leur matérialité (au sens des directives GRI4) et de confronter le résultat de cette analyse avec les SDGs. Par matérialité, on comprend les enjeux de développement durable

qui concernent une organisation, qu'elle soit privée ou publique. Ces enjeux sont identifiés et priorisés par l'organisation elle-même, mais également par ses parties prenantes.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale a pu ainsi, voir clairement où se situent ses priorités en matière de développement durable et définir des objectifs y contribuant.

Ce projet a ainsi permis lors des travaux avec les consultants, d'établir une matrice de pertinence provisoire, mais aussi d'identifier 21 enjeux importants en matière de développement durable et sur lesquels le SPF peut agir.

Le groupe de travail était composé de consultants de Cap-conseil, d'un représentant de l'IFDD, de la Coordinatrice développement durable, du Conseiller général de la Division de la politique générale et de la stratégie, de la Conseillère en charge du contrat d'administration et des experts des directions générales du SPF.

Le projet, dirigé par des consultants de CAP-Conseil, a donc concrètement permis de :

1. Identifier les SDGs en lien avec les expertises du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale ;
2. Déterminer 21 enjeux importants pour le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale et sur lesquels il peut agir.

Ces 21 enjeux ainsi que le projet ont ensuite été présenté au Comité de direction en décembre 2018. Les membres du Comité de direction et les membres du groupe de travail ont donné une cotation aux différents enjeux. Ensuite les parties prenantes seront invitées à donner une cotation aux enjeux.

Ensuite le groupe de travail a déterminé 12 parties prenantes internes et externes parmi ceux déjà repris dans le contrat d'administration du SPF. L'étape suivante consistait à inviter ces parties prenantes externes identifiées (deux membres par catégorie), en 2019 pour participer à une table ronde.

Une analyse de matérialité ne se faisant pas seule, le rôle des parties prenantes était d'apporter une voix déterminante pour valider, prioriser, amender, une réflexion entamée à huis clos. Le travail d'analyse au regard des SDGs pourrait ainsi être confronté à l'avis de quelques parties prenantes externes lors d'une table ronde.

Pour des raisons d'organisation le projet a été suspendu mais mis à l'ordre du jour du séminaire stratégique de l'automne 2019 organisé pour les membres du comité de direction.

Lors de ce séminaire stratégique, le Comité de direction a validé les 5 SDGs pour lesquels le SPF ETCS est compétent, mais a également pris la décision de lier les articles du contrat d'administration 2019-2021 à ces SDGs.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, par sa mission est compétent pour les :

- SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé
- SDG 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser
- SDG 8 : travail décent et croissance économique
- SDG 10 : réduire les inégalités
- SDG 16 : paix, justice et institutions efficaces

Mesures et actions menées à l'initiative de votre organisation

Sensibilisation

L'aspect central du plan de communication au SPF ETCS est la sensibilisation de tous les membres du personnel aux nouveaux objectifs EMAS et développement durable par tous les canaux de communication possibles.

Des petits messages ont donc été postés régulièrement sur l'intranet (nouvelles, bannière, création d'une page de projet, blog, calendrier des événements) et par courriel.

Outre les informations concernant les objectifs en tant que tels, une sensibilisation a également été menée sur des thèmes tels que les voyages durables, les fêtes de fin d'année durables, les jours sans viande, l'earth hour, etc. mais aussi une sensibilisation et une promotion pour d'autres initiatives en matière de développement durable et d'environnement.

En collaboration avec la plate-forme « potager », la cellule DD a également organisé un pique-nique « durable », toujours dans la continuité de la campagne de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le 17 décembre 2019, dans le cadre de la journée de la bibliothèque, une session d'information sur les SDGs a également été présentée aux membres du personnel en collaboration avec l'IFDD. En quoi consiste le programme des Nations-unies et les 17 objectifs de développement durable visant à transformer notre monde pour le rendre juste et vivable pour tous ? Comment le SPF Emploi peut-il y contribuer ? La Belgique en fait-elle assez ?

Dans le cadre du trajet d'intégration, la coordinatrice développement durable, en collaboration avec le service du personnel, a également développé et dispensé une formation concernant la politique du

développement durable au SPF ETCS et notre enregistrement EMAS, aux nouveaux collaborateurs.

Intégration des objectifs de développement durable dans le contrat d'administration 2016-2018

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale par sa mission est compétent pour les SDGs :

- SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé
- SDG 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser
- SDG 8 : travail décent et croissance économique
- SDG 10 : réduire les inégalités
- SDG 16 : paix, justice et institutions efficaces

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, tous les articles du contrat d'administration ont été analysés afin d'établir un lien avec les SDGs. Certains articles du contrat d'administration 2016-2018 ont d'ailleurs été liés aux SDGs.

Comme indiqué plus haut, l'exercice sera réitéré dans le cadre du contrat d'administration 2019-2021.

Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Afin d'effectuer correctement l'analyse d'impact de la réglementation, une page s'y afférent se trouve l'Intranet du SPF ETCS.

Les membres du personnels concernés ont également reçu en 2014, une formation d'une demi-journée sur l'AIR.

L'Intranet renvoie également vers le site internet « simplification administrative ».

Gestion durable

Système de gestion durable choisi

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a mis en place un système de management environnemental SME répondant aux exigences du règlement européen EMAS n°1550/2017.

Déclaration environnementale 2019 :

https://www.emploi.belgique.be/sites/default/files/content/documents/A%20propos%20du%20SPF/Declaration_milieu2019_valid%C3%A9e.pdf

Au SPF ETCS, c'est la coordinatrice du développement durable qui est également en charge de la coordination d'EMAS. La coordination et le suivi du SME ont été confiés à Haoua IBRA (depuis le 01/10/2018). Elle est assistée dans cette tâche par les correspondants EMAS qui, dans chaque service, ont pour rôle de relayer l'information essentielle au respect des bonnes pratiques environnementales. En outre, le coordinateur environnemental participe activement au fonctionnement de la Cellule Développement durable.

L'administration centrale du SPF ETCS est enregistrée EMAS depuis 2009. La Direction générale du Contrôle du bien-être au travail est quant à elle certifiée ISO9001.

Ce système de gestion dynamique de l'environnement concerne l'ensemble des activités de l'Administration centrale : les Services du Président, les 3 Services d'encadrement (Budget et contrôle de gestion, Personnel et Organisation, et Technologies de l'information et de la communication), les 5 Directions générales et le Service d'information et de recherche sociale (SIRS).

Dans le cadre de la mise en place du Système de management environnemental basé sur le schéma EMAS, le SPF ETCS a analysé en profondeur l'ensemble de ses impacts directs sur l'environnement. Toutes les activités ont été passées au crible, ce qui a donné lieu à l'établissement d'une liste des impacts identifiés. Chaque impact a fait l'objet d'une évaluation basée sur six critères. Cet exercice a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux directs significatifs, lesquels sont explicités ci-dessous et de définir des actions qui doivent mener à une maîtrise de notre impact environnemental et si possible à sa réduction ainsi qu'à une amélioration de nos prestations énergétiques, compte tenu des moyens disponibles, des technologies et du savoir-faire du moment.

Le SPF ETCS a entamé son quatrième cycle d'enregistrement EMAS, qui s'est focalisé sur les points suivants :

- Le respect des dispositions associées au règlement européen EMAS (n° 1550/2017), de la législation environnementale fédérale et bruxelloise en vigueur, ainsi que des dispositions en matière de développement durable ;
- La diminution de notre consommation de papier
- Le contrôle et la maîtrise de notre consommation d'énergie
- La maîtrise de notre consommation d'eau
- Des achats et consommation durables
- La sensibilisation et l'information permanentes de notre politique environnementale et nos efforts dans ce domaine envers nos fournisseurs et nos clients
- Encourager l'utilisation du transport commun pour les déplacements domicile-lieu de travail.

Quelques exemples d'actions concrètes

Il y a quelques années, nous avons lancé le projet « relighting », qui a permis de diminuer de façon importante notre consommation d'électricité. Ce projet prévoit l'adaptation des différentes installations électriques du bâtiment :

- Escaliers d'évacuation : remplacement des armatures d'éclairage et installation de détecteurs de mouvement.
- Kitchenettes : remplacement des armatures d'éclairage et installation de détecteurs infrarouges
- Dans les couloirs menant à l'auditorium, à l'entrée du personnel et à l'imprimerie, installation de luxmètres qui règlent l'intensité lumineuse de la lumière artificielle.

Nous avons également dressé l'inventaire des appareils électroménagers présents aux différents étages. Les appareils qui ne répondent plus aux normes énergétiques (au moins classe A) ont été enlevés en septembre 2019 par la Cellule Gestion des bâtiments qui les a envoyés pour recyclage.

Une partie des anciens frigos appartenant au SPF ETCS ont été remplacés par de nouveaux appareils de classe A++ en 2019. Il a également été décidé de n'installer que 5 appareils au maximum par étage (en ce compris celui disponible dans la kitchenette) et un seul appareil par zone.

Dans un deuxième temps, la Direction de la logistique procédera à une analyse, en collaboration avec les différentes administrations, afin de déterminer si des appareils complémentaires sont nécessaires. Les membres du personnel qui souhaitent utiliser leurs propres appareils (bouilloire, percolateur), doivent d'abord prendre contact

avec le service Gestion du bâtiment avant la mise en service de leur appareil.

Marchés publics / achats durables

Suivi de la circulaire du 16 mai 2014

Conformément à la circulaire, le Comité de direction a approuvé une procédure visant à appliquer le mieux possible les obligations découlant du texte (voir ci-dessous). Pour chaque marché, les agents responsables envisagent l'intégration de clauses durables dans les cahiers des charges.

Plus globalement, le contrat d'administration prévoit en son article 73, le Développement durable et l'objectif suivant :

« Le développement durable a trait à la manière dont les aspects à la fois économiques, sociaux et écologiques sont pris en considération dans le fonctionnement et dans la politique d'une organisation, dans une perspective à court, à moyen et à long terme. Dans le domaine du développement durable, le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. »

Intégration de la Circulaire du 16 mai 2014 dans les pratiques du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale

Présentation succincte de la procédure + outils de reporting :

- Marchés dont l'estimation est inférieure à 30.000 € HTVA : Ces marchés sont communiqués via un e-formulaire, intitulé « demande d'achat », à la Cellule des marchés publics. L'acheteur collabore avec le service demandeur pour la rédaction des documents d'invitation à soumissionner ou le choix des

fournitures. Lors du traitement de chaque demande, l'acheteur est invité à s'interroger sur les potentielles clauses durables ou sociales à intégrer aux documents. Le responsable de la cellule est à leur disposition pour tout conseil. Il approuve les documents d'invitation avant envoi aux soumissionnaires. À la fin du processus de passation, le responsable contrôle le dossier d'attribution avant que ne soit sollicité l'élaboration d'un bon de commande. A cette étape, il a encore la possibilité de conscientiser tant l'acheteur que le service demandeur au niveau du développement durable.

- Marchés dont l'estimation est supérieure à 30.000 € HTVA : Pour ces marchés, la Cellule des marchés publics intervient dans la rédaction du cahier des charges. Avant que chaque cahier ne soit approuvé par l'Inspection des finances et ensuite par le Président du Comité, la Cellule complète le tableau repris à l'annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014. Ce tableau ainsi que le projet de cahier sont transmis à la Cellule développement durable pour avis via un mail reprenant les explications de la Cellule des marchés publics quant à la présence ou non de clauses durables, sociales et/ou éthiques. Des échanges ont lieu entre les deux cellules pour améliorer le caractère durable du marché en question si cela est possible
- Marchés conclus en exécution d'accord-cadre existant (FOR CMS, SMALS, etc.) Les produits durables ou non commandés dans le cadre des marchés FORCMS sont répertoriés dans un tableau par un agent de la Direction des achats et de la logistique. Ce tableau reprenant la liste des produits durables commandés par le SPF est transmis à la Cellule développement durable.

Rôle de la Cellule DD dans la mise en œuvre de la circulaire

Le rôle de la cellule DD est plutôt un rôle consultatif. La coordinatrice DD « revoit » les cahiers des charges sur base de la circulaire. Il n'y a pas des réunions avec la cellule Green ou un autre groupe de travail sur ce sujet.

La coordinatrice DD rapporte au comité de direction les avis donnés.

Rôle des acheteurs dans la mise en œuvre de la circulaire

Le responsable des marchés publics pour le SPF Emploi intervient de multiples manières :

- Pour les marchés inférieurs à 30.000 € HTVA, il conscientise les acheteurs et services demandeurs du SPF Emploi ;
- Pour chaque marché supérieur à 30.000 € HTVA, il conseille les services clients sur les possibles clauses de développement durable pouvant être intégrées dans leur cahier des charges.
- Pour ces marchés, il complète l'annexe I de la circulaire du 16 mai 2014 et la communique à la cellule de développement durable. Ensemble, ils se concertent sur les points durables repris dans les cahiers des charges : Peuvent-ils être améliorés ? pouvons-nous en ajouter ? etc.
- À l'instar de la cellule développement durable, le responsable des marchés publics est à la disposition des services clients pour toute question en lien avec la circulaire.

Actions concrètes de la direction de la logistique.

La direction de la logistique, veille scrupuleusement au respect du développement durable à travers différentes actions toutes liées de près ou de loin aux marchés publics.

- Nettoyage : en concertation avec le SIPPT, les produits d'entretien sont sélectionnés dans le contrat FORCMS du SPF BOSA, disponible sur e-catalogue. Pour autant que le budget le permet et que leur efficacité est démontrée, ils optent pour des produits durables : les essuie-mains, le papier-toilette sont de parfaits exemples.
- Magasin : Avec les mêmes exigences budgétaires et de qualité, ils optent pour des produits durables : stylos, papier, etc. Le papier fourni est labellisé FSC (issue d'une forêt gérée de manière durable).
- Gestion du bâtiment : les déchets sont triés : papier, PMC, verre, divers. D'autres possibilités sont envisageables, tels que les biodéchets. Différentes prestations d'entretien réalisées par des firmes font l'objet d'attestation si le traitement de déchets a lieu (ex : traitement des graisses de cuisine lors des vidanges). Les lumières des bureaux inoccupés en fin de journée sont éteintes par les gardiens si les agents les ont oubliées en partant.

Mobilité durable

L'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale du 07/04/2011 oblige toute entreprise qui occupe plus de 100 travailleurs sur un même site à Bruxelles à élaborer, tous les trois ans, un plan de déplacement d'entreprise (PDE). Notre SPF doit donc satisfaire à cette exigence.

Les déplacements domicile-lieu de travail effectués en transport en commun et en mode doux (vélo et marche) représentent plus de 90 %.

Ce qui fait que notre marge de manœuvre paraît réduite pour prétendre apporter des changements importants dans les modes de déplacements domicile/travail.

Nous proposons de continuer par la communication et la sensibilisation, à promouvoir le covoiturage afin de diminuer encore le nombre d'autosolistes, ainsi que le vélo.

Afin de stimuler la mobilité durable, des actions de sensibilisation pour promouvoir le vélo par des ateliers de réparation ou l'offre d'abonnements temporaires de "Villo" sont proposés aux membres du personnel. Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale dispose d'un parking vélo pouvant accueillir 30 vélos (côté rue Bara). Un nouveau parking vélo sera aménagé au niveau -6. Quelques places sont prévues pour les vélos électriques.

Un volet « mobilité durable » existe sur l'Intranet du SPF. Le coordinateur mobilité fait partie du réseau interne DD. Il se réunit régulièrement avec les coordinateurs mobilité du SPF Santé publique, l'ONSS et les « Pensions » sur la création d'une plateforme Zoning Horta.

Parc automobile

Selon l'accord de gouvernement de 2014, Il est essentiel que le parc automobile des services publics fédéraux et institutions fédérales devienne plus vert au cours des prochaines années.

Dans le cadre de notre enregistrement EMAS, il est impératif de diminuer l'impact CO2 de notre parc automobile en remplaçant les voitures diesel par des véhicules CNG et essence

Actuellement le SPF dispose 13 véhicules (12 voitures et 1 camionnette). Ces véhicules accusent un grand nombre de kilomètres et certains ne pourront plus circuler dans certaines villes à partir de 2020 (norme Euro 4).

Jusqu'à aujourd'hui, le parc automobile était renouvelé uniquement via des achats et les coûts relatifs à sa maintenance augmentaient avec l'âge des véhicules.

La marge budgétaire ne permet pas de procéder un renouvellement total du parc sur une année budgétaire.

Projet du SPF ETCS

Maîtriser les coûts liés d'utilisation d'un parc vétuste, en planifiant son renouvellement complet sur une période de 5 années.

Maintenir un parc automobile récent faisant appel aux dernières technologies (moins polluante) :

- Les voitures de service seront remplacées via des achats (contrat cadre) et renouvelées tous les 6 ans (+/- 25.000 km/an).
- Les voitures des managers seront remplacées via des contrats opérationnels de leasing d'une durée de 5 ans
- Deux types de véhicules (base circulaire 307 sixies) :
- Les véhicules de service de type B et C : carburant CNG
Après analyse des besoins, le volume de chargement de ce type de véhicule n'est utilisé que très sporadiquement. Nous pourrions dès lors opter pour un utilitaire léger type VW Caddy repris dans le contrat cadre de la Police fédérale. En cas de besoin, DIRLOGI peut envisager de louer un petit camion permis B.
- Les véhicules des managers de type A : carburant essence

Grande routière : 8 véhicules. Le nombre de voitures tient compte du projet de regroupement des 3 directions d'encadrement en une seule.

Diversité et Gendermainstreaming

Le développement durable et le gendermainstreaming sont des compétences transversales qui dépendent toutes, des Services du Président. Il y a dès lors une étroite collaboration entre les cellules qui les gèrent.

La cellule diversité a été transférée en 2019 au service encadrement Personnel et organisation.

La cellule diversité est membre du réseau fédéral diversité et participe au groupe travail fédéral diversité. La cellule participe à l'élaboration et l'organisation annuelle de la semaine fédérale de la diversité. Elle dispose d'un plan d'action annuel diversité. Elle dispose également un blog de sensibilisation très actif sur l'intranet.

En ce qui concerne le gendermainstreaming, la cellule participe au Groupe de Coordination Interdépartementale (GCI), organise un réseau interne gendermainstreaming, composé de représentants des directions générales, services d'encadrement et des collaborateurs qui travaillent sur des thèmes du plan fédéral gendermainstreaming ou qui ont un rôle spécifique dans l'exécution de la loi gendermainstreaming. Elle dispose également d'un plan d'action interne annuel gendermainstreaming (loi sur le genre).

Politique Bien-être

Le bien-être au travail sous tous ses aspects est pour le SPF ETCS de la plus haute importance et fait partie intégrante de la totale réussite de la politique et le fonctionnement efficace du SPF ETCS.

La politique sur le bien-être au travail s'inscrit dans la Vision et la Mission du SPF ETCS. Toutes les mesures raisonnables et acceptables seront prises pour que les objectifs, qui doivent être réalisés dans le cadre de notre politique de bien-être, soient atteints.

Le Président et le comité de direction souhaite que la politique de bien-être définie par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail et le code du bien-être au travail soient implémentés et respectés au sein de l'organisation pour les 7 domaines : la sécurité au travail, la protection de la santé du collaborateur, la charge psychosociale, l'ergonomie, l'hygiène du travail, l'embellissement des lieux de travail, les mesures environnementales ayant une influence sur le bien-être au travail.

Il est essentiel que les actions menées dans le cadre de cette politique contribuent au bien-être au travail des collaborateurs appartenant à l'organisation mais également au personnel détaché et aux travailleurs tiers.

Le bien-être au travail participe au développement et à la pérennité de nos activités, elle contribue en outre à notre bonne collaboration entre les différentes parties prenantes.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale dispose d'une Cellule bien-être.

En 2018, le SPF Emploi a mené une enquête pour sonder le bien-être au travail de ses collaborateurs.

L'enquête abordait les domaines du contenu du travail, des relations de travail, du stress, de l'organisation du travail, des conditions de travail et de l'environnement de travail.

Les résultats obtenus ont permis d'identifier des points positifs et des points d'amélioration. Un plan d'action a ensuite été approuvé par le Comité de direction et les différentes actions ont été prises en charge par les services compétents.

Le mois d'octobre 2019 a mis à l'honneur le bien-être au travail. A cette occasion les membres du personnel ont pu suivre plusieurs

ateliers en lien avec des thématiques liées à la gestion du stress, du sommeil, de l'énergie.

5.8. SPF Sécurité sociale



Au cours de l'année 2019, le SPF Sécurité sociale a remis sur pied une cellule de développement durable ad hoc afin de respecter ses obligations légales en matière de développement durable à commencer par la préparation d'un plan d'action développement durable pour l'année 2020, la participation active aux réunions du GT, la transmission de fiches et mise à disposition d'expertise pour l'élaboration du Plan Fédéral de Développement durable 2020-2025 et la prise en compte du développement durable dans la rédaction du contrat d'administration.

Simultanément à la préparation de ces documents, de nombreuses actions concrètes ont été initiées afin d'intégrer de manière ambitieuse les objectifs de développement durable dans notre stratégie.

A titre non exhaustif, une attention particulière a été donnée au développement durable lors de l'organisation des événements, des actions de sensibilisation du personnel ont été initiées et de manière générale, le développement durable s'est invité de manière assez logique et naturelle dans la plupart des des projets en chantier du programme FARO du SPF.

En ce qui concerne la cellule de développement durable, au moment d'écrire ce rapport, une procédure de sélection d'un coordinateur est en train de se finaliser.

5.9. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement



Madame Marielle Smeets, membre de la CIDD, et Monsieur Pol Gerits, suppléant

Activités de la cellule de Développement durable

Les cellules de développement durable des départements constituent d'excellents facilitateurs et dynamiseurs de l'intégration stratégique. Elles se doivent d'être tant l'organe d'intégration du développement durable dans l'ensemble des stratégies et politiques d'un département que l'organe de concertation et de coordination des politiques fédérales de développement durable auxquelles le département participe. Le cadre réglementaire et en particulier les modifications apportées à l'A.R. de 2004 (l'A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable renforcent l'implémentation du développement durable dans les départements puisqu'ils visent à mieux structurer l'intégration stratégique et opérationnelle de ce dernier dans les outils de gestion et de management tout en maximisant la collaboration/transversalité :

- au sein d'un département et
- entre départements de façon à dégager plus de cohérence, d'interactivité et de visibilité.

Un réseau/cellule de développement durable a été créé en 2007 au niveau du SPF Santé. Il développe, grâce à un réseau actif de personnes ressources dans les DG et services, différentes initiatives internes et/ou externes, propres ou lancées en réponse aux activités de la CIDD et répond donc ainsi à ses obligations en la matière³.

En 2019, le travail du réseau développement durable du SPF Santé s'est concentré principalement sur l'intégration stratégique et opérationnelle du développement durable et en particulier des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies (SDG's) dans notre nouvelle vision stratégique et notre contrat d'administration (2019-2021), ses instruments de mise en oeuvre et de suivi. Notre contrat d'administration d 2019-2021 a été signé le 5 juillet 2019 par notre ministre de tutelle, la ministre de la Santé, Madame Maggie De Block⁴.

Politiques contribuant à un développement durable

Intégration des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies dans le contrat d'administration 2019-2021 et ses instruments opérationnels et de monitoring.

De par ses compétences, le SPF Santé est particulièrement concerné par la mise en oeuvre directe de plusieurs de ces objectifs (Santé, Alimentation, Lutte contre les changements climatiques, Biodiversité, Océans, Institutions efficaces, ...) et par les effets indirects positifs (ou négatifs) que nos activités peuvent induire sur la réalisation des autres objectifs de développement durable.

³ rapport annuel, contribution au fonctionnement de la CIDD au travers de notre implication active dans les sessions plénières et les différents groupes de travail (EMAS, la responsabilité sociétale, alimentation durable, mobilité durable, vision à long terme...).

⁴ https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/boca_2019-2021_spf_sante_publique.pdf

Le SPF Santé est en effet impliqué dans les trois piliers de la politique fédérale en matière de santé, à savoir...

- La protection de la santé humaine, notamment la mise à disposition de soins de santé bien organisés et de qualité, financièrement supportables et accessibles, et intégrés répondant aux besoins de la population, la politique nutritionnelle, la délivrance d'une expertise médicale dans le cadre l'exercice d'activités professionnelles et la politique en matière d'alcool, de tabac et de cosmétique ;
- La protection de la sécurité de la chaîne alimentaire, y inclus la protection de la santé animale et végétale, notamment la mise en place des règles et normes concernant les aspects qualité et santé de tous les produits qui entrent aux différents niveaux de la chaîne alimentaire (engrais, amendements du sol, substrats de culture, produits phytopharmaceutiques, aliments pour animaux, denrées alimentaires, compléments alimentaires, organismes génétiquement modifiés, etc.), la prévention et la lutte contre les maladies des animaux, l'exercice de la médecine vétérinaire, la protection contre les maladies et ravageurs des plantes et produits végétaux ;
- La protection de la santé de l'environnement, à savoir la charge d'assurer de façon préventive et intégrée un environnement et un climat de qualité au bénéfice de chacun et l'encouragement des modes de production et de consommation durables, respectueux de la biodiversité et de la santé en particulier par la politique intégrée des produits.

Afin de garantir une approche intégrée des politiques de santé et d'environnement, le SPF ne peut exercer ses tâches et missions, même parfois exclusives, sans tenir compte des actions ou décisions prises à de nombreux échelons, à savoir

- Ses partenaires fédéraux ;
- Ses partenaires nationaux ;
- Ses partenaires internationaux ;
- Ses partenaires sociétaux ;

- Ses partenaires scientifiques.

De plus, la nature transfrontalière des thématiques de santé et d'environnement ainsi que les compétences des différents niveaux de pouvoir imposent au SPF le développement d'une expertise réelle en coordination de réseaux et de partenariats et ce, afin d'assurer une cohérence politique et réglementaire et de permettre à la Belgique de parler d'une seule voix dans les forums internationaux.

Dès lors, que ce soit au niveau international, européen, national ou interfédéral, le SPF Santé s'engage dans cette démarche de développement durable en élaborant et implémentant ses politiques en adéquation avec les 17 objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies (et par extension les objectifs de la vision stratégique fédérale à long terme (2050) pour un développement durable) .

Pour se faire, les responsabilités et engagements de notre SPF et les liens de ses activités vis-à-vis des SDG's sont repris et intégrés à différents niveaux du contrat d'administration 2019-2021, de son implémentation et de son monitoring.

Au niveau opérationnel, lorsque pertinent, les liens avec les SDG's sont détaillés :

- Dans les objectifs stratégiques du contrat lui-même ;
- Dans les plans d'administration futurs qui l'opérationnaliseront ;
- Dans les fiches de projets qui permettent notamment d'en suivre et en évaluer périodiquement la mise en œuvre⁵

Priorité est donnée aux projets et mesures qui répondent au principe « One World , One Health ⁶ » tel que défini dans la nouvelle vision stratégique de notre institution et qui impliquent une mise en oeuvre transversale favorisant la cohérence et les synergies entre nos différentes compétences et missions.

⁵ Voir exemple de fiche projet jointe en annexe 3

⁶ Voir chapitre 6.2.2. où le principe One World-One Health est explicité.

Au niveau stratégique, le SPF continue de contribuer proactivement à une politique transversale de développement durable via notamment:

- La préparation de la contribution du service à la politique de développement durable⁷. La/les manière(s) dont le service public cadre sa politique et fait le lien avec les défis et les objectifs formulés dans la vision à long terme de développement durable et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (Sustainable Development Goals) ;
- La coordination de la contribution du service à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable, dont l'exécution des mesures du Plan fédéral de développement durable qui ont été confiées au SPF (Représentant du SPF à la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD), soutien de la cellule), la réalisation des objectifs de la Vision à long terme pour le développement durable, et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (Sustainable Development Goals) ;
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF dont:
 - o La représentation du SPF à la CIDD (Représentant du SPF à la CIDD, soutien ad hoc d'experts) et ses groupes de travail (représentant du SPF à la CIDD, experts ad hoc, membres de la cellule...);
 - o La participation à la concertation de réseau des cellules de DD (Représentant du SPF à la CIDD en tant que coordinateur de la cellule, soutien des membres de la cellule) ;
 - o Le soutien et le suivi lors de l'exécution de l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR)⁸ pour les aspects relatifs au DD.

Au niveau opérationnel, le SPF Santé assure le suivi et l'exécution de la politique relative à la fonction exemplaire des services publics fédéraux

via l'intégration du développement durable dans le fonctionnement quotidien du SPF par notamment : la gestion environnementale interne (maintien de la certification EMAS ou équivalent), la mobilité durable du personnel (conformité réglementaire, plan de mobilité...), les marchés publics durables (critères écologiques et sociaux, suivi, rapportage...) et la sensibilisation du personnel au développement durable (news, infos, journée DD...). Le SPF appuie également activement l'aspect durable des activités dans le cadre du redesign, en particulier pour la préparation du déménagement du SPF, de l'INAMI et de l'AFMPS vers le nouveau bâtiment commun.

Comme le SPF Santé a intégré ses obligations de développement durable dans son contrat d'administration 2019-2021 comme le prévoit l'A.R. de 2004 (A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable, il n'est pas tenu de rédiger un plan d'action DD annuel.

Notre contrat d'administration 2019-2021 reprend l'ensemble des mesures et actions du SPF. Même si toutes ces actions ne sont pas spécifiquement reliées aux objectifs de développement durable, nous avons récemment évalué que nos activités pouvaient être reliées (et donc contribuait à la réalisation) de près ou de loin à 15 des 17 SDG'S des Nation-Unies. Pour illustration, vous trouverez par ailleurs ci-dessous, la table des matières des objectifs stratégiques de notre contrat d'administration 2019-2021 au regard de leurs liens avec les SDG's .

⁷ L' A.R. sur les cellules de développement durable prévoit que si les éléments obligatoires du plan d'action annuel sont intégrés au contrat et au plan d'administration du SPF, aucun plan ne doit être établi.

⁸ <http://www.simplification.be/fr/content/analyse-d-impact>

Strategic targets Federal Public Service Health 2019-2021 – comparing to SDG's



Target 1. Supporting Health and Environment policy and regulation making

1.1. Collaboration about « One World One Health » tangible policy targets : antimicrobial resistance, social inequalities on health and environment, health and environmental impact of travelling, transitions of health and agro-food systems on climate changes



<p>1.2. Supporting Belgian federal policies about alimentation, animals 'health and plants 'health</p>	    
<p>1.3. Supporting Belgian federal policies about health cares : health professionals, hospitals, psychosocial care, integrated care, emergency medical aid</p>	   
<p>1.4. Supporting Belgian federal environmental policies : biodiversity and ecosystems, climate changes, dangerous and chemical products, seas and oceans, North Sea policy</p>	          
<p>1.5. Supporting Belgian federal policies about health and work : absenteeism and sickness civils servants, health rules for transport activities, medico-legal issues</p>	   
<p>1.6. Ensuring necessary policy coordination and partnerships at national level</p>	 
<p>1.7. Ensuring a strong implication at international level</p>	 

<p>1.8. Optimizing our internal coordination for stronger “one world one health” international activities</p>	<p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS</p> 	
<p>Target 2. Ensuring a quality service to our direct users (registration and authorization)</p>		
<p>1.1. Optimizing our internal coordination about direct services</p>	<p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS</p> 	
<p>1.2. Quality services for authorizations and registrations under alimentation, animals 'health and plants 'health policies</p>	<p>1 NO POVERTY</p> <p>2 ZERO HUNGER</p> <p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> <p>6 CLEAN WATER AND SANITATION</p> <p>7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY</p> <p>9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE</p> <p>12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION</p> <p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS</p> <p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p>  	
<p>1.3. Quality services for authorizations and registrations under health cares policies</p>	<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> <p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS</p> <p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p>   	
<p>1.4. Quality services for authorizations and registrations under environmental policies</p>	<p>2 ZERO HUNGER</p> <p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> <p>7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY</p> <p>9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE</p> <p>12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION</p> <p>13 CLIMATE ACTION</p> <p>14 LIFE BELOW WATER</p> <p>15 LIFE ON LAND</p> <p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS</p> <p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p>   	

<p>1.5. <u>Quality services for authorizations and registrations under health and work policies</u></p>	<p>1 NO POVERTY</p> 	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH</p> 	<p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS</p> 	<p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p> 	
<p>1.6. <u>Quality services for authorizations and registrations under sanitary policy (sanitary visa for ships)</u></p>	<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> 				
<p>Target 3. Ensuring health regulations' implementation through inspections and controls</p>					
<p>1.1. <u>Quality and effective controls about consumption products (cosmetics, tobacco and alcohol), GMO outside food chain, animal by-products, tattoo activities</u></p>	<p>2 ZERO HUNGER</p> 	<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> 	<p>12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION</p> 	<p>15 LIFE ON LAND</p> 	<p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p> 
<p>1.2. <u>Quality and effective controls about dangerous and chemical products (REACH) health and environmental impact of products</u></p>	<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> 	<p>7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY</p> 	<p>12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION</p> 	<p>15 LIFE ON LAND</p> 	<p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p> 
<p>1.3. <u>Quality and effective controls about preservation on biodiversity (Endangered Species, timber regulation, alien invasive species, genetic resources)</u></p>	<p>15 LIFE ON LAND</p> 	<p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p> 			
<p>1.4. <u>Quality and effective controls about preservation of North Sea</u></p>	<p>14 LIFE BELOW WATER</p> 	<p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p> 			
<p>1.5. <u>Quality and effective medical controls about civil servant's absenteeism</u></p>	<p>1 NO POVERTY</p> 	<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> 	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH</p> 	<p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS</p> 	

1.6. <u>Quality and effective sanitary controls on ships and planes</u>	3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING 	17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS 			
1.7. <u>Participating to quality and effective controls about medical practices, hospitals working and emergency medical services</u>	3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING 	16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS 	17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS 		
1.8. <u>Optimizing internal collaboration for more quality and effective controls about preservation</u>	16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS 				
Target 4. Ensuring a quality preparedness policy and an integrated crisis management					
1.1. <u>Ensuring a quality preparedness policy for international and sanitary crisis</u>	2 ZERO HUNGER 	3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING 	13 CLIMATE ACTION 	16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS 	17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS 
1.2. <u>Ensuring an operational capacity and coordination for emergency medical aid</u>	3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING 	16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS 	17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS 		
1.3. <u>Esuring a rapid reaction for North Sea pollution and RAPEX</u>	3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING 	12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION 	14 LIFE BELOW WATER 	16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS 	17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS 
1.4. <u>Optimizing internal collaboration for integrated preparedness policy</u>	16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS 				
Target 5. Ensuring proactive and quality communication to the general public, stakeholders and professionals					

1.1. Optimizing internal collaboration for “One World, One Health, One Voice”				
1.2. Implementing the Arhus regulation				
1.3. Creation of an integrated helpdesk for citizens, professionals and industries in case of health policies				
Target 6. Redesign program : process integration between the department, the Federal Institute for Health Insurance and the Federal Agency for Medicinal and Health Products				
1.1. Building a coordinated health strategy				
1.2. Building process integration for core business activities				
1.3. Building an integrated production and use of health data				
1.4. Moving to a common building and integration of supporting activities				
Target 7. Reinforcing organizational excellency and efficiency of the department				

<p>7.1. <u>Optimizing working culture and general functioning</u></p>	<p>5 GENDER EQUALITY </p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH </p>	<p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS </p>	
<p>7.2. <u>Finding a long-term solution for the shortage of doctors in our organization</u></p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH </p>	<p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS </p>	<p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS </p>	
<p>7.3. <u>Giving a quality services to internal users</u></p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH </p>	<p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS </p>	<p>17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS </p>	
<p>7.4. <u>Optimizing transversal governance</u></p>	<p>16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS </p>			

La nouvelle vision⁹ du SPF Santé : devenir le promoteur belge du principe One World-One Health.

Par sa nouvelle vision et les différents chantiers lancés en 2018 et 2019 dans le cadre de la préparation de son contrat d'administration 2019-2021, le SPF Santé exprime son souhait de développer, avec les directions générales existantes, une approche transversale et opérationnelle de réflexion, de coordination et d'appui stratégique organisée autour du Principe de One World One Health (1W1H).

Cette approche transversale devrait progressivement faciliter l'appropriation des objectifs universels du Programme « Horizon 2030 » des Nations-Unies (SDG's) par l'ensemble de nos collaborateurs et ce au travers des projets et mesures réalisés dans le cadre de nos missions pour y répondre ou participant de facto à leur mise en œuvre.

Les définitions officielles « One world, One health » actuelles se veulent multisectorielles liant, d'un côté, santé humaine et animale (OMS) ou reconnaissant, de l'autre, les effets de déterminants environnementaux (impact du changement climatique et de la perte de biodiversité) sur la santé (6ème conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, Ostrava, 13-15/06/2017). Si tous les éléments repris de la « déclaration de mission » du SPF font partie de ces statements et définitions internationales, ils n'offrent pas au SPF encore d'outils et d'instruments d'intégration suffisamment larges que pour répondre à ses besoins et sa volonté d'établir des politiques globales, transversales, intégrées et efficaces en lien avec toutes ses missions.

9 Voir annexe 1

La traduction opérationnelle du « One World, One Health », plus large, propre au SPF Santé et établi de manière participative avec tous nos services se décline en six principes :

1. Améliorer la santé humaine comme objectif final : ce 1er principe constitue l'objectif final du concept 1W1H et doit être perçu comme une approche écosystémique de la santé humaine. Cette approche « touche les impacts des activités humaines ou des transformations naturelles de l'environnement sur leurs écosystèmes et les répercussions qui s'ensuivent sur leur santé »¹⁰.
2. Intégrer les quatre piliers des missions du SPF Santé à savoir la santé humaine, la santé végétale et animale et la santé de l'environnement ;
3. Intégrer l'interconnexion et l'interdépendance des quatre piliers: par extension du principe 2, les projets ou mesures du SPF proposés dans le cadre des quatre piliers de nos missions doivent obligatoirement analyser l'interconnexion et l'interdépendance qui les caractérisent et ne peuvent donc pas être envisagés isolément.
4. Mobiliser des experts des différentes DG's : ce n'est que via le travail en réseau, les échanges et partages d'expertise que l'intégration des trois piliers des missions ainsi que leurs interconnexion et interdépendance prend pleinement forme et conduit à des mesures et projets cohérents et efficaces.
5. Analyser l'impact et l'influence des autres filières politiques et coordination des interactions avec les partenaires externes : se limiter aux seules missions du SPF Santé serait réducteur pour

10 Michel Guérin, Pierre Gosselin, Sylvaine Cordier, Claude Viau, Philippe Quénel et Éric Dewailly, Environnement et santé publique : Fondements et pratiques, Acton Vale (Québec, Canada) et Paris (France), Edisem et Éditions Tec&Doc, 2003, 1 022 p., p. 594

le présent concept. Il est donc essentiel d'également analyser l'impact et l'influence d'autres filières politiques, fédérales et des entités fédérées, notamment les filières sociales, économiques, de l'énergie, de mobilité, de fiscalité, de l'enseignement, des relations internationales et la coopération au développement, etc.

L'analyse d'impact et d'influence aidera à la prise en compte de ces différentes filières en s'appuyant sur différents outils d'analyses en fonction des objectifs poursuivis (gender, économie, inégalités sociales, environnement, etc.) et permettra de progressivement intégrer nos missions dans les autres politiques (health & environment in all policies) comme défini dans notre vision et stratégie.

Cette analyse d'impact et d'influence s'inscrira également dans la dynamique des réseaux de coordination existants et/ou tout autre instrument de coordination (accords de coopération, etc...).

6. Appréhender l'influence de mégatendances importantes : si, dans la littérature, de nombreux articles scientifiques identifient et analysent les mégatendances qui influencent l'état de la planète, de l'environnement, de la santé humaine et les services de santé, peu d'articles de références étudient par contre les mégatendances qui influenceraient ces domaines en particulier pris dans leur interconnexion.

Dès lors, sur base de la littérature scientifique disponible, le SPF Santé a identifié et sélectionné sept mégatendances (non exhaustives) qui, dans l'état actuel de la question et de nos connaissances, devraient être étudiées et évaluées du point de vue de leur impact(s) potentiel (s) sur tout projet/action 1W1H du SPF :

- Le citoyen consommateur-acteur ;
- Les évolutions technologiques ;
- Limitation et compétition pour les ressources ;
- Inégalités socio-économiques (inégalités sociales de santé et inégalités socio-environnementales) ;
- Evolution démographique et urbanisation ;
- Mondialisation/Globalisation ;

Risques croissants sur la santé humaine (pandémie, changement de style de vie, exposition à de nombreux produits dont effet seul ou multiple – effet cocktail –).

Collaborer de manière concrète et ciblée autour du « One World One Health »



Cette collaboration poursuit l'objectif de concrétiser le concept One World One Health (1W1H) du SPF au travers de différentes thématiques, de différentes actions/projets et de la création d'un programme de recherche à moyen et long terme.

Un modèle de gouvernance a également été développé et validé par le Comité de Direction pour soutenir et encourager cette collaboration. Suite à un appel à des thèmes transversaux organisé au niveau des services du SPF fin 2018, le SPF, pour la période 2019-2021, a décidé de travailler en premier lieu, les thématiques suivantes :

Thèmes	Explications
	<p>Un risque plus grand d'exposition des groupes socio-économiques faibles aux stressseurs environnementaux, due notamment à une concentration territoriale de ces groupes dans des zones plus à risques ;</p> <p>Une vulnérabilité plus grande de ces groupes, à savoir des capacités plus faibles de se mobiliser collectivement ou de pallier individuellement aux effets des changements environnementaux (déménagement, achat des biens plus durables encouragés par les autorités, etc.).</p> <p>Ces facteurs ont à leur tour un impact négatif sur la santé de ces groupes socio-économiques mais également sur les efforts de conscientisation des autorités en matière de santé et d'environnement si les différences sociales ne sont pas prises en compte.</p> <p>En 2019, le SPF a initié le travail sur cette thématique à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement et l'implémentation d'un tool d'analyse permettant, en amont, de mesurer l'impact social d'une initiative en matière de santé et d'environnement ; • La conscientisation au niveau du débat sociétal d'une approche différenciée pour les différents groupes socio-économiques au niveau des politiques de santé et d'environnement et la facilitation d'une approche « health and environment in all policies ».

Thèmes	Explications
<p>Travelling around the world : impact sur la santé et l'environnement</p>	<p>En 2017, l'Association du transport aérien international (IATA) prévoyait que le nombre de passagers aériens s'élèvera à 7,8 milliards en 2036, ce qui représente presque le double des quatre milliards de voyageurs par rapport à 2017. Cette prévision se fonde sur un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 3,6 %.</p> <p>La forte augmentation du nombre des déplacements et des voyageurs qui se rendent à l'étranger ainsi que la mobilité croissante des individus sont à l'origine de problèmes de santé majeurs, en termes de...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection de la santé humaine contre (l'introduction de) maladies ; • Protection de la sécurité de la chaîne alimentaire : la propre production alimentaire peut être mise en danger par la propagation d' « agents » nocifs (qui affectent la santé animale et végétale et ont un impact sur l'approvisionnement et la sécurité alimentaire) • Protection de la santé de l'environnement, y compris la santé des végétaux et des animaux : introduction des EEI/effets sur la biodiversité, politique de prévention sanitaire, santé animale et végétale, impact global des déplacements sur l'environnement. <p>Dans ce contexte, le SPF travaille sur des actions de sensibilisation axées sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé liés aux déplacements des personnes/du grand public, qu'ils soient accompagnés ou non d'animaux/végétaux/marchandises (food&feed /Cites) /EEI ; • Impact de l'augmentation des déplacements sur l'environnement ; • Introduction, intentionnelle ou non intentionnelle, d'organismes/marchandises/éléments nocifs pour l'homme/les animaux/les plantes/la nutrition (y compris l'interconnexion) et l'environnement • Recueil de toutes les obligations normatives (BE/UE) et contacts d'information pour les différentes disciplines via un guichet unique

Thèmes	Explications
<p>Transitions des systèmes de santé et alimentaires face aux défis environnementaux</p>	<p>La croissance de la population humaine et l'augmentation de la prospérité globale amènent une forte croissance de la demande en aliments, énergie, biens et services en tout genre ainsi que de la production de déchets. Afin de satisfaire les besoins de l'humanité, la réponse a été jusqu'ici d'utiliser et de multiplier l'exploitation des ressources avec comme conséquence notamment la destruction des « Habitats » et l'augmentation des gaz à effet de serre. Ceci accroît le réchauffement climatique et met de plus en plus de pression sur les écosystèmes, qui ne sont plus suffisamment capables de fournir les services écosystémiques (tels que pollinisation, approvisionnement, etc.).</p> <p>Par ailleurs, la pollution environnementale finit par se retrouver en partie dans l'eau potable, dans les chaînes alimentaires et dans l'air respiré. Les effets sur la santé sont de plus en plus visibles comme l'obésité, le diabète, les cancers et autres maladies dites « sociétales » chroniques. Par ailleurs, les plastiques, emmenés par le vent ou les eaux vers les nappes souterraines ou les rivières, finissent dans les mers et océans où ils s'accumulent, notamment dans les organismes marins. Cette pollution impacte non seulement la survie de ces organismes mais également la santé humaine via les produits de la mer qui se retrouvent dans la chaîne alimentaire.</p> <p>Les systèmes alimentaires actuels vont devoir s'adapter aux défis environnementaux. Une transition durable est nécessaire, comme proposée par de multiples organes internationaux : il s'agit d'accompagner les systèmes et les acteurs vers une production plus diversifiée, plus locale, moins consommatrice de produits chimiques, d'emballages et d'énergie. Cette transition doit conduire à une alimentation plus équilibrée, plus variée, moins transformée et avec moins de viande, et plus de fruits et légumes.</p> <p>Compte tenu de ses compétences et responsabilités au niveau fédéral, national et international, le SPF est en mesure de jouer un rôle clef et proactif dans ces transitions. Dans une perspective One World One Health, le SPF a souhaité initier des travaux concrets sur deux thématiques transversales : la diminution des impacts des changements climatiques sur la santé humaine et la transition durable des systèmes alimentaires et ce, dans le respect des écosystèmes.</p>

Thèmes	Explications
	<p>Au niveau de la santé, l'attention porte sur l'identification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques sur la santé. Une réflexion sur le rôle du secteur de la santé pour réduire ses émissions de GES rentre également dans le scope de cette thématique.</p> <p>Concernant la transition durable des systèmes alimentaires, le SPF se concentre sur la définition d'une vision commune en vue de définir une stratégie et des actions concrètes pour les prochaines années. Afin d'y arriver, une première étape analytique et préparatoire est nécessaire, comme le mapping des acteurs tant nationaux qu'internationaux, documents, processus/instruments et expertises existants ou à développer, l'identification des besoins de recherche et des financements existants dans ce cadre (BRAIN, programmes EU, etc.).</p>

En 2019, le SPF a également réalisé, les projets et initiatives suivants:

Thèmes	Explications
<p>Conférence sur le commerce des espèces exotiques animales dans une approche One World, One Health (décembre 2019)¹</p>	<p>Le citoyen se trouve actuellement confronté à des listes d'animaux exotiques multiples basées sur la CITES, les espèces exotiques envahissantes, le bien-être animal, la santé animale, etc. Aussi, quand ces listes n'existent pas, le commerce est libre avec les risques que cela peut engendrer pour la biodiversité, la santé humaine ou la santé animale. Mettre tout le monde autour de la table et dessiner ce que la société peut accepter sur base des risques identifiés sera profitable de manière générale pour le citoyen, les politiques, les entreprises, les animaux et l'écosphère dans laquelle l'homme gravite.</p>

¹ <https://www.biodiversity.be/4854>

Projets	Explications
<p>Service responsable: DGEM en collaboration avec DGAPFI, l'AFSCA, les Régions, l'UE, Stakeholders et ONG</p>	<p>Le SPF Santé a organisé une conférence de deux jours sur les impacts ex ante et ex post du commerce international d'animaux exotiques en mettant en exergue les aspects environnementaux mais aussi ceux liés aux risques sur la santé humaine et la santé animale, ce dans une perspective One World One Health novatrice incluant le bien-être animal et l'éthique animale.</p> <p>La conférence s'est focalisée sur les risques liés à la perte de biodiversité dans les forêts tropicales suite au 'land-use change' et sur le trafic des reptiles et des amphibiens avec un focus sur les serpents non protégés par la CITES.</p> <p>Les Régions, compétentes en matière de bien-être animal, de santé animale des espèces sauvages et de contrôle des espèces exotiques envahissantes ont été associées (cf. liste positive des reptiles).</p> <p>Lors de chaque journée, un temps a été donné pour discuter de certains problèmes particuliers rencontrés et envisager quelles mesures peuvent être prises au niveau national, voire au niveau UE, ce dans une perspective One World One health et la prévention de la survenance de maladies émergentes.</p>

Enfin , conformément à son présent contrat, le SPF santé a lancé l'analyse des conséquences du commerce électronique sur ses différentes missions et sur les politiques de santé. Dans un premier temps, un projet ciblé au niveau de ses missions d'inspection a été mis sur pied (voir chapitre 5 du contrat d'administration). Dans un cadre plus large, le SPF prendra contact avec le SPF Economie, mettra en avant cette thématique dans les divers forums inter-SPF (par exemple au niveau du développement durable).

Gestion durable

Renouvellement de l'enregistrement EMAS

Labélisé EMAS depuis 2010, le site central du SPF Santé (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son enregistrement en 2019. La dernière version de la déclaration environnementale portant sur l'année 2018 et résultats jusqu'à 2018¹¹ est disponible sur le site du SPF.

Pour 2019, les mesures suivantes peuvent notamment être mentionnées :

- Signature de la politique environnementale par les nouveaux membres du Comité de direction.
- Suivi de non-conformité et améliorations du système de gestion environnementale.
- Communications et campagnes de sensibilisation EMAS, entre autres avec 4 EMAScottes : Energie – Mobilité – Papier- Déchets, encourager l'utilisation des escaliers.
- Suivi de la veille réglementaire conformément aux exigences environnementales.

- Compensation carbone des tonnes équivalent CO2 produites lors de déplacements des missions à l'étranger en avion, train et voiture.
- Poursuite des projets liés à la digitalisation des processus.
- Collecte de classeurs en bon état en excédent pour leur donner une 2ème vie
- Sensibilisation et rappel des procédures d'achats afin d'introduire des clauses durables dans les marchés publics.
- Sensibilisation pour l'organisation d'évènements plus durables. Introduction de l'évaluation d'évènements via l'outil de l'IFDD.
- Des fruits bio, locaux et de saison sont distribués au sein du SPF, une fois par semaine.
- Organisation d'une formation pour l'équipe de nettoyage : sensibilisation sur l'usage des désodorisants et désinfectants en collaboration avec 3 personnes de l'équipe Biocides REACH de la DGEM du SPF.
- Lancement du « sustainable corner » ou « coin durable » à l'entrée du bâtiment. Il s'agit d'un endroit convivial pour communiquer, rendre nos actions plus visibles. Il se compose notamment d'une boîte à livres et de classeurs à donner.
- Participation à la semaine de la mobilité et promotion de l'utilisation du vélo et de la mobilité douce :
 - o Petit-déjeuner pour les collaborateurs venus à vélo en tout ou en parti ce jour
 - o Stand VELOfixer afin de faire réparer le vélo de collaborateurs qui le souhaitent
 - o Première balade vers Galilée

11 Déclaration environnementale 2015 : <http://www.health.belgium.be/fr/emas>

- o Rapportage du mode de transport utilisé par nos visiteurs pendant la semaine
- o Participation à la semaine européenne de la réduction de déchets via :
- o Balade de collecte de déchets « la mer commence aussi chez nous »
- o Collecte de jouets pour leur donner une seconde vie tout en faisant une action sociale

Audits internes croisés et Audit de conformité

L'audit interne EMAS a été réalisé par le coordinateur environnemental de l'ONVA. Ceci s'inscrit dans le cadre du réseau des SPF qui dispose d'un système de gestion environnemental, et a pour objectif de réaliser des audits internes les plus neutres possibles. Notre auditrice environnementale a de son côté audité le SPF Justice.

Nous comptons faire une audit externe de conformité technique des installations de chauffage, de climatisation et des transformateurs afin d'assurer notre conformité réglementaire et améliorer nos performances environnementales. Sur base des résultats de cet audit, l'équipe EMAS a rédigé un plan d'action à l'attention de la Régie des Bâtiments (gestionnaire du complexe EUROSTATION).

Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) – Promouvoir la Mobilité douce

En 2019, nous avons actualisé la procédure de communication vers le personnel en cas de pics de pollution. Cette procédure constitue

donc notre plan d'urgence mobilité et notre plan d'action face aux alertes de pics de pollution.

Nous avons également poursuivi nos actions de sensibilisation à la mobilité douce.

- Sept vélos sont mis à disposition de nos collègues à l'accueil du siège central du SPF (Eurostation) . Les collaborateurs du SPF ainsi que les autres occupants du bâtiment (Agence fédérale des Médicaments) peuvent les utiliser dans le cadre de leurs missions ou pour rejoindre une réunion de travail à Bruxelles. La demande de vélos se fait directement à l'accueil du bâtiment pour faciliter la démarche.
- Les collaborateurs du SPF peuvent également se déplacer à vélo jusqu'à la gare ou le lieu de travail de manière occasionnelle. Une indemnité kilométrique est octroyée pour cela. De plus, en tant que collaborateur du SPF, ils peuvent s'inscrire sur <http://www.biketowork.be/> et bénéficier ainsi de nombreux avantages.

Evolution et perspectives

Dans le cadre du redesign fédéral « SANTE¹²» , notre SPF devrait emménager en janvier 2021 dans le bâtiment Galilée situé près du Botanique à Bruxelles et ce, avec l'INAMI, propriétaire du bâtiment à 50%, et l'Agence Fédérale de Médicaments et des Produits de la Santé afin de créer « une maison de la santé » .

Ce processus de redesign prévoit que nous partagions et centralisions certains des services communs aux trois institutions tels que les services de support et logistique. Nous préparons dès à présent ces processus d'intégration/collaboration et certains se mettent déjà en place tels que : service d'estafettes vers les différentes provinces

¹² <https://redesign.health.belgium.be/fr/>

afin de diminuer le nombre de km parcourus, achat groupé de poubelles de tri et mise en place des îlots, collecte de certains types de déchets, actions de communication et sensibilisation EMAS et un trajet d'accueil avec une session d'information EMAS communes.

Notre volonté est d'obtenir notre certification EMAS pour le nouveau site avec nos collègues de l'INAMI et de l'Agence. Nous envisageons également de maintenir un système de gestion environnemental le bâtiment Eurostation pour le service de MEDEX qui y restera.

5.10. SPF Justice



Madame Cindy Renard, membre de la CIDD, et Monsieur Paul Logghe, suppléant

Activités de la cellule Développement durable

Par exemple, concernant :

- Plan d'action
- Suivi EMAS, Mobilité, AIR
- Sensibilisation/Communication (Alimentation, Mobilité, journées DD, autres)
- Autres (conférences, études, avis au CFDD, etc.)

La cellule de développement durable contribue à l'intégration d'objectifs de durabilité dans les politiques du SPF. Elle participe à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable et coordonne la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable.

En plus de sa composition légale, chaque entité du SPF est invitée à envoyer un représentant à la cellule de développement durable. Ces correspondants sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de durabilité tant par le service développement durable du SPF Justice et d'autres entités du SPF Justice que par la Commission interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) et l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD).

Les activités de la cellule de développement durable concernent principalement :

- la fourniture d'avis ou de renseignements à l'occasion de questions parlementaires
- le suivi du plan d'action pluriannuel de développement durable
- le suivi des plans fédéraux de développement durable
- le suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté
- la participation aux groupes de travail de la CIDD
- la préparation et le soutien lors des activités de sensibilisation au développement durable.

Certains correspondants travaillent activement dans leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est le cas de la direction générale Établissements pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements. Le service d'encadrement ICT collabore au déploiement de diverses applications IT favorisant la gestion informatique des dossiers et documents. La direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux contribue à l'adoption de normes de procédure civile et pénale pouvant avoir un impact environnemental en ce qu'elles permettent le recours à des moyens électroniques. Enfin, des projets sont développés au sein du département pour favoriser une politique paperless office.

Afin de réaliser ses missions et activités, la cellule de développement durable peut s'appuyer sur le service développement durable. Placé dans les services du Président, ce service est chargé de promouvoir et d'encadrer au niveau opérationnel les initiatives axées sur les trois piliers du développement durable au sein du SPF

(gestion environnementale, achats et marchés publics durables, sensibilisation du personnel, cantines, mobilité par ex.).

Mobilité durable

En tant qu'organisme du secteur public occupant plus de 100 travailleurs sur un même site en Région de Bruxelles-Capitale, le SPF Justice rédige et met en œuvre des plans de déplacements d'entreprise. Ces plans de déplacements tendent à réduire l'impact sur l'environnement du trafic généré par l'organisation et la congestion des routes en région bruxelloise. Ils comportent deux volets pour lesquels les services du SPF sont sollicités :

- Un diagnostic de la situation de mobilité actuelle du site qui porte sur l'analyse des déplacements générés par son activité (déplacements de service, déplacements domicile-travail et déplacements de visiteurs) ;
- un plan d'actions pour l'améliorer la mobilité du site, encourager les travailleurs et les visiteurs à adopter des modes de déplacements durables et assurer la suivi de ces mesures.

En application des mesures des plans de déplacements d'entreprise, des coordinateurs mobilité sont désignés et des actions de sensibilisation aux déplacements durables sont proposées aux collaborateurs :

- Entretien des vélos de service et des vélos personnels des agents dans le cadre de leur déplacement domicile – lieu de travail
- Petit déjeuner cycliste
- Distribution de brochures et de matériel
- Appel à témoignages
- Ateliers informatifs sur la mobilité

- o « Quel est l'impact de la voiture ? » par Nils Hooftman du groupe de recherche MOBI de la Vrije Universiteit Brussel
- o « La voiture verte existe-t-elle ? » par Olivier Brahy du SPF Mobilité et Estelle Vercauter du SPF Environnement
- o « Code de la route pour les speed-pedelecs, trottinettes électriques etc. » par Denis Hendrichs du SPF Mobilité
- Participation au roadshow (test de véhicules électriques) organisé par Bruxelles Environnement à l'occasion du salon Bike Brussels
- Participation au grand quiz de la route de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière et de la Vlaamse Stichting Verkeerskunde

La cellule de développement durable intervient dans le suivi de la législation de Bruxelles-Capitale sur les pics de pollution. Le coordinateur mobilité des services centraux a rédigé un nouveau plan d'urgence en cas de pics de pollution et d'autres situations exceptionnelles, validé par Bruxelles Environnement début 2019. Des plans d'accès multimodal sont disponibles en interne et sur le site internet du SPF pour inviter les visiteurs à se déplacer en transports en commun.

Enfin, toutes les entités du SPF sont sensibilisées au respect de la circulaire 307 sexies concernant le renouvellement de leur parc automobile et aux réglementations régionales sur les zones de basses émissions.

Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

L'AIR vise à améliorer la qualité des politiques publiques en analysant au préalable les conséquences potentielles d'un projet sur un large éventail de domaines tant économiques que sociaux et environnementaux. Seuls les projets de réglementation soumis à

l'approbation du Conseil des ministres doivent obligatoirement suivre la procédure AIR.

Au sein du SPF Justice, les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif.

Sensibilisation

A l'intervention du service Développement durable, des actions de sensibilisation au développement durable sont organisées plusieurs fois par an :

- Campagne d'affichage pour inviter les agents à utiliser les escaliers
- Stand permanent de brochures mises à la disposition des agents
- Armoire à livres
- Journée Gros Pull
- Bar à eau à l'occasion de la journée mondiale de l'eau
- Midis du développement durable
- Pause-café fair trade à l'occasion de la semaine du commerce équitable
- Visite de la ferme urbaine BIGH
- Défi « 0% paper, 100% winner » à l'occasion de la journée mondiale paperless office
- Ateliers sur le thème de zéro déchet à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets
- Collecte ShoeBox en faveur d'associations d'aide aux démunis

Le service Développement durable anime également un réseau de personnes de contact Développement durable. Ce réseau comprend des agents des services extérieurs issus de l'ordre judiciaire et des établissements pénitentiaires. Tous sont intéressés par l'intégration de

la durabilité dans leurs bâtiments, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement et le développement d'actions sociales.

Communication

Une prise de conscience efficace des enjeux du développement durable repose notamment sur la communication interne et externe. Toutes nos actions de communication sont planifiées et discutées avec le service Communication. Elles permettent d'informer les collaborateurs et partenaires du SPF sur l'ensemble de nos mesures de développement durable.

Dans ce cadre, le service Développement durable organise régulièrement des communications internes sur divers thèmes du développement durable en utilisant différents supports dont l'intranet du SPF. Celui-ci comporte une rubrique entièrement dédiée au développement durable.

Politiques contribuant à un développement durable

Par exemple :

- Activités du core-business,
- Mesures dans le contrat d'administration, le plan opérationnel, ou le plan d'action qui contribuent aux SDG/VLT.

Contrat d'administration

Un nouveau contrat d'administration 2019-2021 a été rédigé et soumis le 28 septembre 2018 au ministre de la Justice. Le document n'a pas encore été signé par les parties.

Dans l'attente de la signature du nouveau contrat d'administration, le contrat 2016-2018 reste d'application. Il reprend à son article 21 les objectifs de développement durable qui sont poursuivis au département. Il engage les signataires, à savoir le Président du comité

de direction et le Ministre de la Justice, à promouvoir une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein du SPF. Ceux-ci soulignent que la définition d'objectifs globaux et la réalisation d'actions concrètes en ce domaine reposent sur la nécessaire mobilisation de tous les agents et l'étroite collaboration de toutes les directions générales et des services d'encadrement.

L'objectif transversal de développement durable porte notamment sur :

- La contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF
- La fonction exemplaire du SPF dans son fonctionnement quotidien en matière de gestion environnementale interne, de marchés publics, de mobilité durable, de sensibilisation du personnel et de rapportage

L'accent est mis sur la réalisation d'objectifs réalistes et découlant d'obligations légales dont le SPF a la charge en matière de développement durable. Ces objectifs se traduisent en actions et précisent pour chacune un délai et des indicateurs.

Contribution aux SDGs

Le lien entre les missions du SPF et les SDG n'apparaît pas toujours clairement aux agents du département. Afin de concrétiser cette approche, le service Développement durable a sollicité le soutien de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD). Martine Vandervennet a animé un midi DD sur le thème « Objectifs Développement durable de l'ONU : que fait le SPF Justice ? » et invité les collaborateurs présents à identifier les liens entre leurs dossiers et

les SDG. Cet exercice a mis en avant la contribution du SPF aux SDG suivants :

- SDG 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes »
- SDG 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé »
- SDG 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser »
- SDG 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »
- SDG 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »
- SDG 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes »

Gestion durable

Par exemple :

- Politique d'achats durables
- Système de management environnemental/management de la qualité
- Initiatives dans le cadre de la responsabilité sociétale, etc.

Conscient de son rôle d'exemple en tant qu'administration publique, le SPF Justice veut prendre ses responsabilités en matière d'environnement et de durabilité. Au cours de ces dernières années, notre département a mis en place plusieurs actions pour intégrer les composantes du développement durable dans son fonctionnement.

Politique d'achats durables

Le SPF Justice s'engage à appliquer les directives et recommandations fédérales en matière de marchés publics durables, tout en tenant compte des contraintes budgétaires existantes et en respectant la législation en matière de marchés publics.

Toutes les directions et les services d'achat du SPF appliquent les objectifs fédéraux découlant de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Actuellement, aucun marché public n'a été refusé pour un manque d'intégration de clauses durables.

D'une façon générale, le SPF Justice utilise les contrats FORCMS pour les fournitures et services courants. Les contrats FORCMS proposent des articles durables dont le pourcentage est défini par leurs soins. La centrale d'achats prévoit dans ses cahiers spéciaux des charges les clauses pertinentes en la matière (par exemple : produits d'entretien et d'hygiène, papier, papier toilette, copieurs multifonctions, matériel informatique etc.). En revanche, pour certains marchés plus spécifiques qui ne sont pas repris dans le FORCMS, les services compétents du SPF Justice établissent un marché. À cette occasion, des programmes ou plutôt des capacités techniques ou des clauses inhérentes à l'exécution sont exigées dans des secteurs qui s'y prêtent mieux.

Enfin, le SPF Justice collabore à la volonté du gouvernement de rationaliser les dépenses à travers les marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats. Il assure la présidence du marché groupé « Audit EMAS » et participe à

d'autres marchés groupés pour lesquelles il fournit ses besoins et des recommandations favorisant l'intégration de considérations durables (collecte des déchets, location/leasing/achat de véhicules, distributeurs de boissons et de snacks, produits de nettoyage, etc.).

Gestion environnementale

Après un premier cycle 2015-2018, le SPF Justice a reconduit en août 2018 la certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS pour le système de gestion environnementale mis en place au sein de son siège central. Cette reconnaissance est valable pour la période 2018-2021 et auditée chaque année.

Le Comité de direction a choisi de travailler sur les objectifs suivants:

- respecter nos obligations de conformité notamment les exigences légales et réglementaires en matière d'environnement
- prendre des mesures de prévention contre les pollutions et les nuisances
- réduire nos consommations d'énergie et d'eau
- encourager une utilisation responsable du papier pour en limiter la consommation
- intégrer des critères environnementaux dans les procédures de marchés publics
- réduire le volume des déchets que nous produisons et en améliorer le tri
- stimuler l'utilisation de transports durables dans les déplacements du personnel et des visiteurs
- sensibiliser et informer nos collaborateurs et sous-traitants à la protection de l'environnement
- adopter une communication transparente sur notre politique et nos résultats environnementaux

- favoriser la réduction de notre impact environnemental lors de la conception de normes de procédure civile et pénale

Plus d'informations sur notre gestion environnementale sont disponibles dans la déclaration environnementale publiée sur le site internet du SPF (https://justice.belgium.be/fr/service_public_federal_justice/engagement/gestion_environnementale).

Le SPF Justice souhaite poursuivre cette démarche environnementale et étendre ses bonnes pratiques à d'autres bâtiments de l'administration centrale. Dans ce cadre, le service Développement durable réalise un monitoring des performances environnementales des quatre bâtiments de l'administration centrale. Ce monitoring porte sur les consommations énergétiques (gaz et électricité) et d'eau, le nombre de copies et d'impressions en ce compris en recto verso, la production de déchets, la mobilité des agents. Ces résultats sont présentés aux membres du comité de direction pour avis et réaction. Ils sont ensuite communiqués à nos agents pour les sensibiliser.

5.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie



Madame Françoise Devleeschouwer, membre de la CIDD, et Monsieur Christian Ferdinand, suppléant

Activités de la cellule Développement durable

Plan d'action DD fédéral : production de nombreuses fiches servant de base à la discussion à la CIDD

*Suivi EMAS : Sensibilisation/Communication (Alimentation, Mobilité, journée DD)

Politiques contribuant à un développement durable

*Activités du core-business : Création d'un AWARDS du SPF : plateforme d'économie collaborative (mobilité en 2019)

*Mesures dans le contrat d'administration, le plan opérationnel, ou le plan d'action qui contribuent aux SDG/VLT : Ajout d'un 7eme axe stratégique au sein du CA du SPF.

SDGs : Mesures et actions menées dans le cadre des objectifs DD des NU et de la VLT : Définition des SDGs et de la VLT, Liens entre les SDGs et la VLT, contributions fédérales aux SDGs,

Ajout d'une nouvelle valeur RESPECT au sein du SPF ajout d'un 7eme axe stratégique au sein du SPF
AIR : pas d'AIR réalisée en 2019.

GRI : Rapports GRI en cours . démarrage début 2018 et finalisation prévue pour juillet 2020. Approbations multiples par le comité de rédaction , textes en cours.

Alimentation durable : effort demandé au restaurant d'entreprise pour service de repas équilibré, végétarien (un par jour) et supprimer boissons alcoolisées.

Événements durables

1/ Midi du DD au cours du dernier trimestre 2019 : invitation du bureau du plan devant salle comble pour présenter rapport sur les indicateurs de dd avec implémentation et taux de pénétration des SDG dans les administrations fédérales.

2/ Distribution d'un thermos a tous les agents.

Gestion durable

Politique d'achats durables

- Rendre les achats plus durables : le service d'achats utilise le guide des « achats durables » de l'Institut fédéral de développement durable (FIDO) comme ligne directrice. Cette politique comporte deux volets, le premier concerne les fournitures de bureau, le papier et les produits d'hygiène et le deuxième, concerne les appels d'offre lancés par le SPF Economie

1) Fournitures de bureau, papier et produits d'hygiène : ces produits sont normalisés (standardisés) et leur achat s'effectue via le contrat FOR conclu par le SPF Bosa. Ce contrat-cadre regroupe les catalogues qui proposent les articles portant un label de durabilité.

- Actuellement, environ 60% des produits proposés dans notre catalogue électronique « Ecomag » ont une étiquette verte ;

- le papier acheté qui alimente nos photocopieuses est 100% recyclé ;
- les produits d'hygiène utilisés dans nos toilettes (papier hygiénique, savon, ...) ont un écolabel européen.
- Renforcer les impacts positifs qu'ont de nombreuses missions exercées par les départements sur le milieu naturel ;
- Communiquer de façon transparente avec le personnel et nos partenaires extérieurs/parties prenantes.

2) Appels d'offre lancés par le SPF Economie : lors de ces marchés publics, les dispositions de durabilité sont incluses dans les spécifications. Ces dispositions concernent les critères de sélection, d'attribution, les exigences techniques et les conditions de mise en œuvre qui tiennent compte de considérations environnementale et sociale.

Le SPF Economie est particulièrement vigilant en ce qui concerne les services de nettoyage qui lui sont prestés (nettoyage des bureaux, nettoyage des vitres, ...). Nous sommes attentifs au respect de l'environnement par rapport aux produits utilisés, et menons des enquêtes auprès du personnel « nettoyant » pour voir s'il est équitablement rémunéré ; sinon, nous pesons de tout notre poids pour améliorer sa situation.

Système de management environnementale (SME)

Dans le cadre de l'EMAS, règlement européen de management environnemental permettant à une organisation d'améliorer ses performances environnementales de façon continue en suivant une démarche rigoureuse et transparente ; le SPF Economie a adopté une politique environnementale qui se résume comme suit :

- Veiller au respect de la législation environnementale applicable aux différentes activités du SPF Economie ;
- Améliorer les performances environnementales du SPF Economie du point de vue logistique ;

Pour traduire dans les faits cette politique, un système de management de l'environnement (SME) a été mis en place.

En 2019, concernant EMAS, l'objectif « mieux gérer un système de management de l'environnement conforme à la politique environnementale du SPF Economie » fixé en 2018, a été reconduit.

C'est ainsi, afin d'impliquer le personnel au SME et le sensibiliser à la préservation des ressources naturelles et d'améliorer l'impact environnemental de notre SPF en accord avec l'un des axes de sa politique environnementale à savoir : « améliorer les performances environnementales du SPF Economie au point de vue logistique », nous avons respectivement :

- distribué un thermo (mug) à tous les agents pour baisser progressivement et sensiblement la quantité des gobelets à usage unique achetés chaque année ;
- initié un processus de verdissement de notre parc automobile pour prévenir la pollution de l'air. C'est ainsi que nous avons acquis en 2019 :
 - 3 véhicules hybrides de marque VW Golf ;
 - 6 véhicules électriques de marque Zoé ;
 - 3 véhicules roulant au gaz naturel comprimé CNG (Compressed Natural Gas) de marque VW Caddy ;
 - 4 vélos électriques.

5.12. Ministère de la Défense



Monsieur Olivier Deweerdt, membre de la CIDD et Frédéric Dyon, suppléant

Activités de la cellule Développement durable

Le coordinateur DD a fait partie de la direction générale Health & Well-being jusqu'au 30 octobre 2018. Depuis le 01 novembre 2018, ce rôle est assuré au niveau du chef de la Défense, plus précisément au sein de la section Governance Support qui dépend directement du vice-chef de la Défense. Le coordinateur DD assure le secrétariat de la cellule DD.

Le coordinateur DD pour l'année civile 2019 était:

Le Major Administrateur Militaire Olivier De Weerdt, Ing (depuis le 1 novembre 2018).

Actuellement, outre le coordinateur DD, la cellule DD est composée principalement de représentants des départements d'état-major Opérations et Entraînement, Stratégie et des directions générales Ressources Matérielles, Ressources Humaines, et finalement Health & Well-being.

Cette cellule DD étendue nous permet de créer une grande base au sein de la Défense et de mettre à l'épreuve la faisabilité des plans potentiels dans tous les domaines avant de passer à l'implémentation.

Politiques contribuant à un développement durable

La politique par rapport au DD est telle que la Défense respecte les obligations légales. L'accent au sujet de la politique à suivre est mis sur les piliers écologique et économique. Le pilier social est réalisé par le biais de différentes initiatives tant dans le cadre de la politique de personnel que dans celui de la politique de bien-être au sein de la Défense.

Avec un effort financier minimal, la Défense s'efforce de créer un retour sur investissement maximal tout en mettant l'image de la Défense dans une lumière positive.

Plan annuel d'action

La Défense travaille avec un plan annuel d'action, qui intègre la partie annuelle des différents plans liés aux 3 différents piliers (écologique, économique, social). Dans le cadre du pilier écologique par exemple, le plan annuel d'action reprend la partie annuelle du plan quinquennal de gestion environnementale de la direction générale des Ressources Matérielles. Cette intégration nous permet de rationaliser et de renforcer les différentes actions du pilier écologique. Dans ce cadre, le département d'état-major Opérations et Entraînement entreprend également des actions.

Les contributions au DD

La Défense contribue à la réalisation du développement durable de l'administration fédérale dans les piliers écologique, économique et social.

A ces fins, elle a réalisé des actions dans les domaines ci-dessous:

- Marchés publics durables ;
- Mobilité durable ;

- L'alimentation durable ;
- Les ressources humaines durables ;
- Un environnement de travail durable ;
- Une gestion de l'énergie durable .

Il va de soi que les actions dans les domaines ci-dessus ne se limitent pas à un pilier bien spécifique mais qu'elles se rapportent souvent à plusieurs piliers.

Mesures relatives aux Sustainable Development Goals (SDG)

La Défense belge n'est qu'un des acteurs et sans doute pas le plus important, dans la politique belge pour la réalisation des « Sustainable Development Goals » (SDG) de l'Agenda 2030 (National Voluntary Review). La Défense a proposé pour les SDG 5, 10, 11, 13, 15 et 16 plusieurs actions qui sont implémentées par les départements d'Etat-major.

Peu de références directes à la Défense belge sont faites dans le National Voluntary Review. Cela n'implique cependant pas qu'il n'y ait pas de rôle réservé pour elle.

Les actions proposées par les autres acteurs, aussi bien fédéral que régional, ont souvent besoin d'une expertise dont la Défense dispose.

Les départements d'Etat-major concernés ont rédigé un plan d'action pour la réalisation des SDG applicables.

- Dans le cadre du SDG 5 (Egalité entre les sexes), le « NATO Committee on Gender Perspectives » a été mené par une militaire belge jusqu'à juin 2019. Elle a été remplacée par une collègue néerlandaise.

- La Défense réalise le SDG 10 (Inégalités réduites) en adaptant son infrastructure où cela s'avère possible, en effectuant des nouvelles réalisations selon la dernière réglementation.

- Pour le SDG 11 (Villes et communautés durables), les missions de la Défense à l'étranger et la participation à la sécurisation des lieux publics en Belgique sont 2 exemples concrets globalement d'application. Un lien existe aussi ici avec le SDG 16 (Paix, Justice et institutions efficaces).

- La Défense attache une attention particulière aux mesures contre le changement climatique comme saisies dans le SDG 13 (Lutte contre les changements climatiques) et cela tant sur le plan national qu'international. La Défense mène depuis longtemps une politique de gestion d'énergie et d'environnement, de conduite écologique, de gestion des eaux usées, ... Les sols historiquement pollués sont assainis. Sur le plan international, nous prenons des mesures de gestion lors des opérations par lesquelles nous essayons de garder notre empreinte écologique la plus petite possible. Ainsi, les camps à l'étranger sont remis par la Défense à la Host Nation dans un état qui est au moins aussi bon que l'état initial (SDG 15 : Vie terrestre).

Plus précisément, dans le cadre du SDG 13.1 (aléas climatiques, catastrophes naturelles) et SDG 13.2 (mesures dans la planification nationale), la Défense s'engage à poursuivre et à développer sa contribution à la gestion des conséquences en cas de catastrophe sur le territoire national grâce aux moyens dédiés à l'exécution de ses missions clé. Ainsi, la Défense peut faire intervenir des troupes, mettre à disposition des moyens spécialisés pour le transport, le soutien logistique, l'assistance en cas d'accident nucléaire/biologique/chimique, l'assistance médicale, l'appui au commandement maritime, l'exécution des travaux génie,

etc. Dans ce cadre, la Défense continue de développer des synergies interdépartementales afin, entre autres, d'améliorer la coordination de ces moyens de soutien et d'appui.

e. La Défense joue un rôle primordial dans la réalisation du SDG 16 (Paix, Justice et institutions efficaces) par le biais de sa participation aux différentes opérations de maintien de paix. La notification dans le cadre des violations de l'UNSCR 1612 fait partie intégrante de la planification et une coopération avec le parquet fédéral est en vigueur dans ce cadre. En même temps nous tâchons toujours de renforcer les institutions et gouvernements locaux et cela, si possible, par le biais d'une coopération internationale.

Gestion durable

Marchés publics durables

L'outil DGPT (Defense Green Procurement Tool) a été élaboré en 2019 et mis à disposition des acheteurs sur l'intranet de la Défense.

Les leçons de sensibilisation seront élaborées en 2020.

Mobilité durable

La Défense promeut dans la mesure de ses moyens la mobilité durable en jouant sur plusieurs vecteurs: l'indemnité bicyclette, l'abonnement au transport public ou même l'organisation d'un transport collectif.

En 2019, le départ à la pension du coordinateur de la cellule Sécurité Routière et de la mobilité durable a forcé à la mise en attente de plusieurs projets, dont les campagnes d'information sur le leasing de vélos ou du monitoring "SMART" des véhicules.

En même temps, la Défense modernise systématiquement son parc de véhicules et donne toujours la préférence aux modèles plus écologiques.

Conformément à la circulaire 307 sexies du 21 avril 2017, la Défense passe pour certaines voitures de tourisme vers des véhicules du type CNG, électrique ou hybride. En 2018 et 2019, les 32 premiers véhicules de ce type ont été leasés, et le remplacement de 180 véhicules supplémentaires par d'autres plus respectueux de l'environnement est déjà planifié en 2020 et 2021.

Alimentation durable

Le personnel de la Défense a besoin d'une alimentation saine, adaptée aux besoins spécifiques du métier militaire et aux conditions particulières dans lesquelles il faut parfois travailler. Des éléments qui peuvent avoir une contribution positive au concept d'alimentation durable sont compris dans le projet « alimentation saine ». Il s'agit par exemple de la diminution des portions de viande dans les repas.

Un nutritionniste accompagne des projets locaux qui sont adaptés comme suit: fournir objectifs et conseils au cadre et au personnel de cuisine, conseiller et former le personnel de cuisine, sensibiliser les clients et finalement suivre le projet par le biais de questionnaires.

En 2019, divers projets ont concrètement été initiés : analyse de l'offre dans certains restaurants (mess) militaires (Florennes, Leopoldsburg, Eupen) ; étude sur l'alimentation dans le cadre de l'entraînement et le sport, nouveau cours « Alimentation saine », modification des foodpacks pour les pilotes F16.

Ressources humaines durables

Une réglementation relative à la politique de diversité est élaborée au sein de la Défense avec une attention particulière pour les thèmes suivants : le genre, l'identité culturelle, les personnes avec un handicap, l'orientation sexuelle et les transgenres.

Les projets suivants ont été réalisés en 2019 :

- 44 représentations du théâtre de diversité au profit de militaires en formation de base. Cette augmentation du nombre de représentations est due à l'implémentation de la formation de base décentralisée;
- Participation au « Mid Term Review » du Plan d'Action National « Femmes, Paix et Sécurité 2017 – 2021 »,
- Publication de la procédure spécifique « Transgenre dans la politique de diversité ».
- Publication de la bande dessinée « Emma et Lucas sont candidats » sur les thèmes de la diversité, des valeurs du militaire et des compétences comportementales génériques.
- Rédaction d'une troisième bande dessinée sur les valeurs militaires.

La Défense envisage systématiquement d'agir en accord avec toutes les exigences légales relatives au bien-être au travail conformément à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B 18.9.1996) et les arrêtés royaux afférents (CODEX). À cette fin, un plan annuel d'action (PAA 2019) est rédigé sur base d'un plan global de prévention (PGP 2019-2023) et cela en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Le travail durable et le milieu de travail durable

La Défense s'efforce de moderniser le milieu de travail et de l'adapter aux dernières normes. L'infrastructure vétuste est dans cette optique

modernisée selon les normes en vigueur ou est même fermée définitivement et éventuellement aliénée.

Des nouvelles méthodes de travail sont à l'origine d'une exécution plus durable du travail. Des nouveaux logiciels permettent une réduction considérable de la communication sur support papier et au profit de la communication digitale. La publication de plusieurs revues du département est également digitalisée. Toutes ces mesures amènent une réduction de la consommation de papier.

« Skype for Business » peut à terme être utilisé comme un moyen pour réduire les déplacements pour des réunions. En même temps, la Défense a introduit différentes formes de travail à distance: le télétravail, le travail à partir d'un bureau satellite,... Toutes ces mesures contribuent à la diminution de la circulation domicile-lieu de travail. Un effet secondaire non négligeable est un meilleur équilibre entre travail et vie privée.

Toutes ces initiatives cadrent également avec l'étude/projet en cours NWOW (New Ways of Working).

Pour chaque opération internationale avec des risques sur l'environnement, un « Environmental Baseline Study » et un dossier Environnement sont préparés lors du déploiement. Un « Environmental Closeout Study » est également édité pour le redéploiement. Un conseiller formé en environnement (fonction en cumul) est également prévu pour chaque opération et un audit interne pour l'aspect environnement est entrepris au minimum annuellement. La Défense a aussi contribué activement en 2019 au développement de la politique environnementale de l'OTAN par sa participation au « Environmental Protection Working Group », la garde (responsabilité) de la norme 6500 (en rapport avec le dossier Environnement en opérations) et l'appui du NMEPPC (NATO Environmental Protection Practices and

Procédures Course) par le biais d'instructeurs. La Défense œuvre également aux échanges d'information et d'expérience en matière environnementale avec les autres Défenses européennes dans le cadre du réseau européen DefNet, notamment en participant aux réunions et projets.

Une grande partie des terrains d'entraînement de la Défense, qui sont également repris dans le réseau NATURA 2000, sont gérés de manière durable en coopération avec les autorités régionales responsables de la gestion de la nature et des forêts en vue de préserver et de promouvoir la biodiversité. En outre, depuis 2018, la Défense déploie des moyens en matériel et en personnel afin de prévenir la propagation de la peste porcine africaine, en coordination avec les autorités civiles et en gardant comme ligne d'action le respect de la biodiversité dans son ensemble et la durabilité des mesures prises.

Gestion de l'énergie durable

Dans le domaine de la gestion de l'énergie durable, la Défense s'est concentrée sur 3 axes en 2019 :

- Système de gestion de l'énergie
- Projets d'énergie renouvelable
- Vérifiez si les contrats de performance énergétique (EPC) sont une possibilité.

En 2017, le premier Système de Gestion de l'Energie (EnMS) a été lancé à l'École royale militaire. Ce projet a finalement conduit à une économie structurelle de 10% sur la période 2018/2019 sur la consommation d'électricité par rapport à 2017 et à une économie structurelle de 6% sur la consommation de gaz sur la même période, et ce après standardisation.

Un EnMS a également été lancé en 2018 à Saffraanberg et en 2019 à Peutie. Des résultats similaires ont été obtenus pour Saffraanberg: mi-2019, 8% de consommation en moins par rapport à 2018. A Peutie, le projet a été suspendu par manque de personnel. Au total, ainsi en 2019, plus de 110 K € de moins ont été payés sur la facture énergétique (électricité, gaz, eau, fioul).

Autres initiatives en 2019 :

La réalisation d'un parc solaire de pointe de 500 kW sur le campus de Kw Kol VI Renson à Saffraanberg.

En plus de l'énergie solaire, il existe également une coopération avec l'industrie pour utiliser l'énergie éolienne dans la mesure du possible.

Un démarrage a été fait en 2019 sur la réalisation des Contrats de Performance Energétique, conséquence logique des projets du Système de Management de l'Energie. Le cas pilote qui a été lancé est Kw Kol VI Renson - Campus Saffraanberg. Ce sera le premier concept EPC du ministère de la Défense et sera également pleinement intégré dans le contrat de Facility Management.

5.13. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes



Monsieur Jean-Marc Dubois, membre de la CIDD

Activités de la cellule Développement durable

En 2019, la cellule DD ne s'est pas réunie.

Elle n'a pas organisé non plus d'activités de sensibilisation sur le développement durable.

Une réflexion est en cours avec la direction pour réactiver la cellule début 2020.

Jusqu'à fin 2018, la cellule DD et le groupe EMAS ne faisaient qu'un et se composaient des collaborateurs impliqués dans le projet EMAS. Depuis lors, le projet EMAS a été mis au frigo. Il faut donc aujourd'hui procéder à un appel à candidatures pour constituer une nouvelle cellule DD.

Pistes évoquées pour 2020 : actions de sensibilisation aux comportements éco-responsables sur le lieu de travail et actions de responsabilité sociétale vis-à-vis des acteurs (sociaux, économiques et environnementaux) présents sur la zone du quartier nord.

Politiques contribuant à un développement durable

Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en

œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux de manière durable.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les CPAS, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Le troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2016-2019) a fait l'objet d'une évaluation par un organe indépendant (BAPN), qui sera largement prise en compte pour l'écriture du quatrième plan (2020-2023). Dans le domaine de la pauvreté infantile, des plates-formes permettent les échanges d'expériences entre CPAS. Depuis 2018, l'Annuaire Pauvreté est remplacé par un ouvrage thématique à paraître tous les deux ans. Fin 2019 est paru le livre « Handicap et pauvreté en Belgique », présenté lors d'un colloque grand public organisé en décembre. Il sera également présenté en commission parlementaire de la Chambre début 2020.

Avec le service « experts du vécu », le SPP veut rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté. Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. Actuellement, 46 experts du vécu sont détachés dans 26 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux).

Avec le projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis), le SPP distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres associations. Le FEAD existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels européens. La Belgique a choisi d'utiliser les moyens du fonds pour l'aide alimentaire. La gestion de ces moyens a été confiée au SPP Intégration sociale. Concrètement, des colis alimentaires sont constitués par le SPP pour répondre aux besoins des publics défavorisés et distribués aux bénéficiaires par les CPAS et les banques alimentaires.

Enfin, il met en oeuvre la politique fédérale des grandes villes (PGV), lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Si, depuis 2015, le programme PGV ne subsidie plus les villes directement dans le cadre des contrats « ville durable », il finance encore des projets portés par des associations, des recherches et des conférences en lien avec la thématique de la pauvreté urbaine. Par la Déclaration des Bourgmestres pour la Lutte contre la Pauvreté infantile, le service PGV a obtenu, à ce jour, de plus de 200 bourgmestres belges qu'ils s'engagent à réduire la pauvreté infantile dans leur ville/commune.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le volet social du développement durable.

A ces mesures et actions liées au core business du SPP s'ajoutent celles prises dans le cadre du plan d'administration et du plan d'actions DD 2019 et contribuant aux objectifs de la VLT et des SDG.

Dans le plan d'administration 2019, nous pointons la poursuite du projet Housing First et l'engagement du SPP dans un plan de lutte contre le nonaccès aux droits.

Le modèle du Housing First, né à New-York au début des années 90, fait le pari d'un accès immédiat au logement, sans étape intermédiaire, pour des personnes aux fragilités multiples (drogue, alcool, problèmes psychologiques) et qui auparavant vivaient dans la rue. Une expérience pilote a été menée de 2013 à 2015 dans les cinq grandes villes belges (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Charleroi). Après 2 ans, 90 % des locataires occupaient encore leur logement. L'expérience a été comparée avec celle d'un groupe de sans-abris bénéficiant du système classique d'aide. Dans ce second groupe, après 2 ans, 48 % des personnes vivaient dans un logement, les autres étant hébergées dans des maisons communautaires, des institutions hospitalières, un logement précaire, une cellule de prison... ou retournés à la rue. La clé de la réussite ? La qualité de l'accompagnement. Un accompagnement individualisé, intensif, par des équipes mobiles et multidisciplinaires qui ne ménagent pas leurs efforts. Une vraie mesure structurelle contre le problème du sans-abrisme dans les grandes villes. Depuis 2016, deux experts Housing First financés par le SPP soutiennent les expériences menées dans plusieurs villes belges, assurent la cohérence des pratiques et organisent la plate-forme d'échanges et les formations des acteurs de terrain.

Le nonaccès ou non-recours aux droits (appelé aussi non take-up) touche en effet plus particulièrement les personnes les plus

défavorisées, qu'elles ignorent ces droits ou qu'elles ne soient pas en capacité de les faire valoir. En 2019, une note a dressé l'état des lieux des mesures d'automatisation des droits dans les administrations fédérales et un groupe réunissant des collaborateurs du SPP IS et SPF Sécurité sociale a commencé à rédiger un plan de lutte contre le non-take up. En 2020, ce groupe s'élargira aux IPSS (Institutions publiques de Sécurité sociale).

Dans le plan d'actions DD 2019, nous voulons mettre en évidence le projet Miriam, lui aussi en cours depuis quelques années. Ce projet vise l'accompagnement des femmes monoparentales en situation de pauvreté, afin de réduire leur précarité et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Il fut mené avec les CPAS de Namur, Charleroi, Molenbeek, Louvain et Gand en 2016-2017, et l'est aujourd'hui depuis 2018 avec les CPAS d'Anvers, Ostende, Genk, Liège, Mons et Bruxelles.

Gestion durable

Politique du SPP en matière de marchés publics durables

Depuis son existence, le SPP est attentif aux achats durables : papier recyclé, frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, appareils multifonctionnels (intégrant les fonctions de photocopieuse, imprimante, fax et scanner), écrans plats, produits de nettoyage écologiques, bouteilles en verre consignés, etc. Fin 2014, une procédure a été rédigée pour appliquer la circulaire Marchés publics durables du 16/05/2014. Sa mise en œuvre a permis d'améliorer nettement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, mais aussi pour les autres achats.

Système de management environnemental

Le SPP a obtenu la certification EMAS en août 2010. L'année 2018 avait été celle du déménagement vers la Tour des Finances. La direction avait alors décidé de poursuivre les actions de sensibilisation aux comportements éco-responsables, sans toutefois reconduire le système de gestion environnementale (voir point 1).

5.14. SPP Politique scientifique



Monsieur Olivier Detongre, membre de la CIDD, et
Madame Anne Fierens, suppléante)

Activités de la cellule de Développement durable

La cellule Développement durable (DD) a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Depuis 2012, la cellule DD est appelée "Green Team".

La Green Team se réunit au minimum une fois par trimestre (selon l'arrêté du président fixant règlement de la cellule DD du 18/09/2019) sur les thèmes suivants :

- La rédaction et le suivi d'un plan annuel d'action en matière de développement durable ;
- La coordination interne de l'exécution des mesures des plans fédéraux de développement durable ;
- La mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation.

En 2019, la cellule DD (Green Team) s'est réunie à quatre reprises.

Les actions de sensibilisation suivantes ont été organisées :

- Distribution hebdomadaire de soupe (jusqu'en mars 2019) et de fruits ;
- Semaine européenne de la mobilité : newsletter, affichage, stand d'informations, distribution de matériels pour cyclistes ;

- Semaine européenne de la réduction des déchets : newsletter, boîte à livres/CD/DVD partagés ;
- Participation de Belspo au potager d'entreprise WTC III.

Politiques contribuant à un développement durable

Introduction

La Politique scientifique fédérale

Contribuer aux progrès vers l'objectif de Barcelone (consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement), participer à la création d'emplois et au bien-être par l'innovation, optimiser le fonctionnement de l'Espace belge de la recherche, lutter contre les changements climatiques, tels sont quelques grands enjeux auxquels la Belgique doit faire face. Le département de la Politique scientifique fédérale, avec environ 200 collaborateurs travaillant à son siège central et environ 2400 collaborateurs répartis dans les dix établissements scientifiques fédéraux et Belnet, apporte une contribution majeure à la rencontre de ces objectifs.

Par les grands programmes de recherche que nous gérons, nous offrons aussi au gouvernement des données fiables et validées, lui permettant de prendre des décisions en connaissance de cause dans des domaines tels que les changements globaux, le climat, la biodiversité, la recherche polaire, l'espace, la digitalisation, la science du patrimoine et les défis fédéraux de société.

Nous gérons également la contribution belge à l'Agence spatiale européenne. La Belgique étant le cinquième contributeur net à l'ESA, cette participation est stratégique pour notre pays et cruciale pour nos entreprises.

De la même façon, nous offrons aux entreprises désireuses de participer aux différents programmes AIRBUS une aide en R&D indispensable à leur positionnement dans le combat impitoyable qui fait rage à l'échelle mondiale dans ce secteur.

Les dix établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels.

Le contrat d'administration 2016-2018

Le contrat d'administration définit les engagements auxquels le service public de programmation (SPP) Politique scientifique et le gouvernement fédéral souscrivent dans le cadre de l'exécution des contrats d'administration pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Etant donné l'absence d'un président du comité de direction dans un premier temps et ensuite l'absence d'un gouvernement fédéral de plein exercice dans un deuxième temps, la période d'exécution du contrat d'administration 2016-2018 a été prolongée jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement fédéral.

Le contrat d'administration précise les conditions nécessaires à la réalisation des missions de service public confiées à la Politique scientifique fédérale par la loi ou en vertu de celle-ci. Ce contrat d'administration a pour objet de décrire la manière dont les missions confiées à la Politique scientifique fédérale sont mises en œuvre, les améliorations à apporter à l'exécution de ces missions ainsi que les ressources nécessaires à ces fins.

Le contrat d'administration contient douze objectifs stratégiques (art. 27), les objectifs opérationnels (art.28) et les principaux projets,

processus, initiatives ou actions (art. 29) ayant trait à l'exécution efficiente et de qualité des missions et attributions projets dont :

- Repositionnement des actions de recherche (programmes de R&D, soutien aux infrastructures de recherche, etc.) en fonction des nouvelles priorités du gouvernement fédéral afin de maximaliser la complémentarité par rapport aux actions des autres niveaux de pouvoir et en appui d'une expertise scientifique pertinente, autant que possible sous la conduite des établissements scientifiques fédéraux ;
- Une coordination optimale entre l'ensemble des pouvoirs publics belges concernant la science et l'innovation en soutien au système d'innovation et à l'intégration de ses acteurs au niveau international;
- Une amélioration du service à et de l'interaction avec l'ensemble des pouvoirs publics, départements et établissements scientifiques (fédéraux) ;
- L'objectif Développement durable (art.35) transversal pour tous les SPF et SPP.

Le contrat d'administration 2016-2018 est disponible sur le site interne du SPP Politique scientifique : <http://www.belspo.be>.

Le plan d'administration 2017

Etant donné l'absence d'un président du comité de direction dans un premier temps et ensuite l'absence d'un gouvernement fédéral de plein exercice dans un deuxième temps, la validité du plan d'administration 2017 a été prolongée jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement fédéral.

Le plan d'administration 2017 contient le projet T 4.1. Maintien de l'enregistrement EMAS du SPP Politique scientifique ainsi que de nombreux autres projets en lien avec le développement durable, voir le point 6.2.2. ci-dessous.

Voici les compétences et les politiques menées ces dernières années qui ont contribué à des objectifs de développement durable. Elles sont présentées par direction générale.

DG Recherche et Spatial

Direction Programmes de recherche

La direction Programmes de recherche met en œuvre et assure le suivi de programmes de recherche pluriannuels dont le cadre référentiel est celui des priorités de recherche et engagements au niveau fédéral et international et les compétences et orientations politiques au niveau fédéral.

Ces programmes sont tant thématiques que non thématiques et offrent des activités de recherche en réseau. Des chercheurs étrangers peuvent s'associer à des projets lorsque des appels à propositions sont lancés. En outre, le SPP Politique scientifique participe à son tour à des initiatives de recherche telles que les ERA-NETs et les JPI.

La Politique scientifique fédérale soutient également des activités d'un type plus structurel, à savoir :

- Une plate-forme thématique en support à la décision, telle que celle de la biodiversité ;
- Les collections belges de microorganismes (BCCM), en soutien des activités de recherche et d'innovation universitaires et industrielles dans les domaines des sciences de la vie et la biotechnologie. Les collections BCCM contribuent à la conservation de la biodiversité microbienne et offrent des services très spécialisés à toutes les catégories d'utilisateurs.
- La construction d'un navire de recherche océanographique (RV Belgica) qui est mis à la disposition des scientifiques en vue d'élargir les connaissances sur les mers. La recherche scientifique qui y est effectuée est importante pour la gestion de la mer du Nord et

pour la recherche fondamentale relative aux mers et aux océans adjacents.

Tous les programmes en cours, se situant à divers stades de la recherche, contribuent chacun à leur manière à des objectifs de développement durable, à savoir :

BRAIN-be 2.0 : Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks - phase 2 (2018-2023)

Fin 2018, le conseil des ministres approuvait la seconde phase du programme BRAIN-be (2018-2023).

BRAIN-be vise à rencontrer les besoins de connaissances scientifiques des départements fédéraux et à soutenir le potentiel scientifique des établissements scientifiques fédéraux (ESF).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be 2.0 sont définis en fonction des visions et priorités (politiques et scientifiques) fédérales.

BRAIN-be s'articule autour de trois piliers :

- Pilier 1 : Défis et connaissance du monde vivant et non-vivant
- Pilier 2 : Science du patrimoine
- Pilier 3 : Défis fédéraux de société

Ce programme aborde dans des appels thématiques de grandes problématiques de société, telles que le changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la transition vers une société bas-carbone et efficace en ressources, la biodiversité, les milieux marins (en particulier en mer du Nord) et eaux douces, l'Antarctique, le Digital Turn, les problématiques de l'immigration, de la sécurité sociale, l'adaptation et l'innovation du système fédérale, les enjeux de santé publique, animale et environnementale, du vieillissement, de la sécurité, etc.

FEDtWIN

Le programme FEDtWIN a pour objectif de promouvoir une coopération durable entre les établissements scientifiques fédéraux (ESF) et les universités par la création de fonctions permanentes de chercheurs postdoctoraux rattachés de façon égale (50% - 50 %) dans un ESF et dans une université. En fonction des profils sélectionnés, la recherche mise en œuvre à plus ou moins un impact sur certains aspects du développement durable.

Drogue

Le mauvais usage des drogues constituant un problème de santé publique important au sein de notre société, ce programme vise à apporter une réponse aux problèmes les plus cruciaux en matière de consommation de drogues et d'assuétudes. Mieux vaut prévenir que guérir : ce programme est donc un plaidoyer en faveur d'une politique de prévention résolue.

BCCM

Les Belgian Co-ordinated Collections of Micro-organisms (BCCM) constituent un consortium de sept collections de cultures complémentaires, basées sur la recherche et fournissant des services.

Ces collections sont coordonnées par une équipe centrale de la Politique scientifique fédérale belge. L'objectif du consortium BCCM est de partager le matériel biologique de ses collections, les informations afférentes, sans oublier son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la (micro)biologie fondamentale et appliquée, au profit de ses partenaires des communautés académiques et industrielles. Les collections BCCM combinent par conséquent l'expertise scientifique à un service de qualité.

Programme DIGIT-04

Le programme de numérisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique - DIGIT-04 (2019-2024) - est un programme transversal visant à augmenter autant que possible les collaborations et synergies entre les institutions (propices aux effets d'échelle), notamment en suscitant le plus grand partage possible des ressources (équipement, infrastructures et personnel).

DIGIT-04 comprend 2 grandes parties :

- la numérisation à proprement parler, incluant l'enrichissement des métadonnées, qui est réalisée en partie par les institutions participantes elles-mêmes et en partie par des firmes privées spécialisées via des marchés publics communs gérés par Belspo ;
- la préservation à long terme du contenu numérisé sur une infrastructure commune.

La numérisation des collections (en priorité des plus fragiles, des plus précieuses et/ou des plus consultées) permet de les préserver en limitant la manipulation des pièces originales, tout en augmentant leur diffusion auprès d'un public plus large dont les chercheurs, en les rendant accessibles en ligne et diminuant ainsi la nécessité de consulter les originaux.

La numérisation n'a un sens que si ce qui est numérisé peut être stocké de façon durable et sécurisée pour de nombreuses années. Une infrastructure informatique commune pour la conservation à long terme des archives, des objets et des données de recherche numérisés a donc été développée lors de la phase précédente du programme (DIGIT-03). Elle permet de garantir que les objets numérisés stockés aujourd'hui et les nouveaux objets à numériser à l'avenir restent accessibles, utilisables et inaltérés pour une longue durée (supérieure

à dix ans), bien au-delà de la durée de vie de tout système de stockage particulier, de toute technologie ou de toute entreprise contractante.

Belgian Biodiversity Platform

La plate-forme belge biodiversité (Belgian Biodiversity Platform) est le centre d'information et de communication sur la science et les recherches dans le domaine de la biodiversité en Belgique. Elle donne un accès privilégié aux données primaires et aux informations de recherche sur la biodiversité. Elle encourage la coopération interdisciplinaire parmi les scientifiques et assure la liaison entre les chercheurs et la politique scientifique.

Le secrétariat polaire

Le secrétariat polaire belge a été créé en vue de conférer à la station scientifique fédérale "Princesse Élisabeth" en Antarctique un cadre administratif et financier capable de pourvoir rapidement à ses besoins très spécifiques. Il s'agit d'un organisme mixte public-privé au sein duquel la Politique scientifique fédérale a rassemblé les départements Affaires étrangères, Défense, Développement durable ainsi que la Fondation polaire internationale, qui en a assuré la construction.

Entant qu'organe de gestion, le secrétariat gère la maintenance logistique de la base, en ce compris la gestion des déchets, l'approvisionnement, ainsi que la réparation du matériel. Il prend également en charge la coordination, l'accomplissement et la promotion des activités scientifiques de la station ainsi que la diffusion de la connaissance scientifique en matière de recherche en Antarctique et de changement climatique.

Direction Applications aérospatiales

La direction Applications aérospatiales est chargée de gérer au quotidien l'effort spatial de la Belgique, que ce soit au niveau européen (Agence spatiale européenne ou Union européenne) ou bilatéral (France,

Russie, Argentine). Elle est aussi responsable de la participation de l'Etat belge aux programmes aéronautiques Airbus.

La Belgique est active dans le spatial depuis une trentaine d'années et a été à la base de la création de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les activités spatiales mobilisent 199 millions d'euros dont 190 millions sont affectés aux programmes obligatoires de l'ESA. Par son engagement, la direction gère l'ensemble des programmes spatiaux c'est-à-dire sciences spatiales, observation de la Terre, navigation, télécommunications, station spatiale internationale, exploration, lanceurs, programmes technologiques et scientifiques.

Un programme de recherche national en observation de la Terre (STEREO III "Support to Exploitation and Research on Earth Observation" 2014-2020) assure quant à lui l'exploitation scientifique des données de ces satellites en créant le savoir-faire nécessaire à l'interprétation des données.

Direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale

La direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale a, notamment via les accords internationaux qu'elle conclut ou qu'elle implémente au nom du pays tout entier, la capacité de développer, au niveau international, le souci de l'environnement et du développement durable.

Direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation (MERI)

La direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation peut, en incluant la dimension de l'environnement et du développement durable dans certaines des statistiques qu'elle collecte, aider à quantifier les externalités générées tant par les entreprises que par les pouvoirs publics actifs dans le secteur de la recherche.

Etablissements scientifiques fédéraux

Les dix établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections scientifiques, artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 million de visiteurs par an.

- DG Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces
- DG Bibliothèque royale de Belgique
- DG Institut royal du Patrimoine artistique
- DG Musées royaux d'Art et d'Histoire
- DG Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
- DG Institut royal des Sciences naturelles
- DG Musée royal d'Afrique centrale
- DG Institut royal d'Aéronomie spatiale
- DG Observatoire royal de Belgique
- DG Institut royal météorologique de Belgique

Les cinq dernières DG sont particulièrement impliquées dans des projets en lien avec le développement durable. En plus de leurs activités qui contribuent à une compréhension de notre environnement, les établissements scientifiques fédéraux se tournent résolument vers l'avenir en intégrant l'environnement et plus largement le développement durable dans leurs fonctionnements quotidiens.

Réseau télématique belge de la recherche (Belnet)

Belnet a pour mission de contribuer au déploiement de la société de la connaissance et de l'information via la fourniture et la consolidation d'infrastructures de réseaux innovantes et de qualité et des services y afférents au profit de la recherche, de la science et de l'enseignement.

Dans ce cadre, Belnet fournit entre autres à ses usagers des services télématiques avancés.

Gestion durable

En se dotant d'un système de management environnemental, la Politique scientifique fédérale montre son intérêt et son implication dans le développement durable, la protection de notre milieu de vie et fait preuve de sa volonté de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement.

L'enregistrement de notre système d'Eco Management et Audit Scheme - EMAS depuis 2006 constitue la reconnaissance externe de notre engagement pour le développement durable et le respect de l'environnement. Par cette approche volontariste d'amélioration continue, la Politique scientifique fédérale entend jouer un rôle d'exemple dans la prise en compte des facteurs environnementaux. Dans la mesure où notre département, via ses programmes de recherche, est celui qui a le plus investi dans la problématique du développement durable, il était logique qu'il soit également le moteur en matière de bonnes pratiques environnementales.

Plusieurs établissements scientifiques fédéraux se sont également lancés avec succès dans la mise en place d'un système de management de l'environnement selon le règlement Européen d'Eco Management et Audit Scheme (EMAS). C'est ainsi que la DG Institut royal des Sciences naturelles, la DG Institut royal Météorologique de Belgique et le Service d'état à gestion séparée BELNET ont été enregistrés EMAS à la fin de l'année 2015. Malheureusement, suite à diverses raisons et à d'autres priorités, seule la DG Institut royal météorologique de Belgique a demandé en 2018 le renouvellement de son enregistrement EMAS pour un nouveau cycle de trois ans.

6. Liste des abréviations

AFCN	Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire	CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
AFMPS	Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé	CICR	Comité International de la Croix Rouge
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire	CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
AIR	Analyse d'impact de la Réglementation	CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
AR	Arrêté Royal	CNT	Conseil National du Travail
ASA	Agence pour la Simplification Administrative	COBRACE	Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie
BIT	Bureau International du Travail	COORMULTI	Service de Coordination Multilatérale Développement Durable du SPF Affaires Etrangères
BFP	Bureau Fédéral du Plan	COSO	Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
BRB	Bibliothèque Royale de Belgique	CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CAF	Cadre d'auto-évaluation des Fonctions publiques (Common Assessment Framework)	CSA	Concertation Stratégique fédérale sur les Achats
CAI	Comité d'Analyse d'impact	DD	Développement Durable
CARS	Cadre d'auto-évaluation de la responsabilité sociétale	DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire du SPF Affaires Etrangères
CCE	Conseil Central de l'Economie	DGE	Direction Générale Coordination et Affaires européennes du SPF Affaires Etrangères
CCPIE	Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement		
CCT	Conventions Collectives du Travail		

DG HUT	Direction Générale Humanisation du Travail	MDG	Millennium Development Goals
EFQM	European Foundation for Quality Management	NAPAN	Plan d'action national de réduction des pesticides
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme	NBN	Bureau de Normalisation
ESF	Etablissements Scientifiques Fédéraux	NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)
FEAD	Fonds Européen d'aide aux plus démunis	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
FEBIAC	Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle	ODA	Official Development Aid
FMI	Fond Monétaire International	ODD	Objectifs de Développement Durable
GPP	Green Public Procurement	OIT	Organisation Internationale du Travail
GT	Groupe de Travail	OMI	Organisation Maritime Internationale
HAC	Coalition pour la Haute Ambition	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
HIA	Health Impact Assessment	OTOFCA	Organes tactico-opérationnels fédéraux de concertation en matière d'achat
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives	OVAM	Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij
IEFH	Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes	PAN	Plan d'Action National
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable	PCN	Point de contact national
IGN	Institut Géographique National	PDCA	Plan-Do-Check-Act
IRM	Institut Royal Météorologique	PDE	Plan de déplacement des entreprises
ISR	Investissement socialement responsable	PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
LEZ	Low Emission Zone	PMA	Pays les moins avancés
LNE	Leefmilieu, Natuur en Energie		

PME Petites et Moyennes Entreprises

RSO/RSE Responsabilité Sociétale des Organisations /
Responsabilité Sociétale des Entreprises

SDGs Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de
développement durable)

SIDS Small Island Developing States

SIPPT Service interne de prévention et de protection au travail

SNCB Société Nationale des Chemins de fer Belges

SPF Service Public Fédéral

SPGE Société publique de Gestion de l'Eau (Wallonie)

SPP Service Public fédéral de Programmation

SPP Next Sustainable Public Procurement Next

SPW Service Public de Wallonie

TFDD TaskForce Développement Durable

UNCRPD Convention des Nations Unies relative aux droits de
la personne handicapée

UNGP United Nations Guiding Principles

VLT Vision à Long Terme en matière de Développement durable

VVSG Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten

7. Annexes

7.1 Plan d'Action National Entreprises et Droits de l'Homme



**COUP DE PROJECTEUR SUR
LE PLAN D'ACTION
NATIONAL:**

**« ENTREPRISES ET
DROITS DE L'HOMME »**

QUELLE EST L'AMBITION DU PLAN D'ACTION NATIONAL ?

Au travers de son Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme », la Belgique entend stimuler les entreprises belges et internationales, qu'elles exercent leurs activités dans notre pays ou à l'étranger, à respecter les droits humains. Ce Plan d'action national a également pour ambition d'encourager les entreprises à davantage tenir compte des droits humains dans leur fonctionnement et leur sphère d'influence.

Le Plan met en pratique les Principes directeurs des Nations unies. À travers leurs chaînes d'approvisionnement souvent mondiales et leurs choix stratégiques, les entreprises ont un impact majeur sur les droits humains. En raison de la complexité des marchés actuels, il n'est pas toujours évident de savoir qui est responsable de la prévention des violations des droits humains : les autorités ou les entreprises elles-mêmes.

Les Principes directeurs des NU déclinent cette responsabilité en 31 principes directeurs. Ces principes directeurs s'organisent autour de trois piliers essentiels:



QUI SONT LES PARTIES PRENANTES ?

41 PARTIES PRENANTES ONT PRIS DES MESURES SUITE À L'ADOPTION DU PLAN



La collaboration s'impose si l'on veut aller de l'avant dans le domaine des entreprises et droits de l'Homme. Les autorités n'y arriveront pas seules.

C'est pourquoi différentes parties prenantes ont été étroitement associées à la mise en oeuvre du plan.

QUI SONT LES PARTIES PRENANTES ?

40 PARTIES PRENANTES ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN



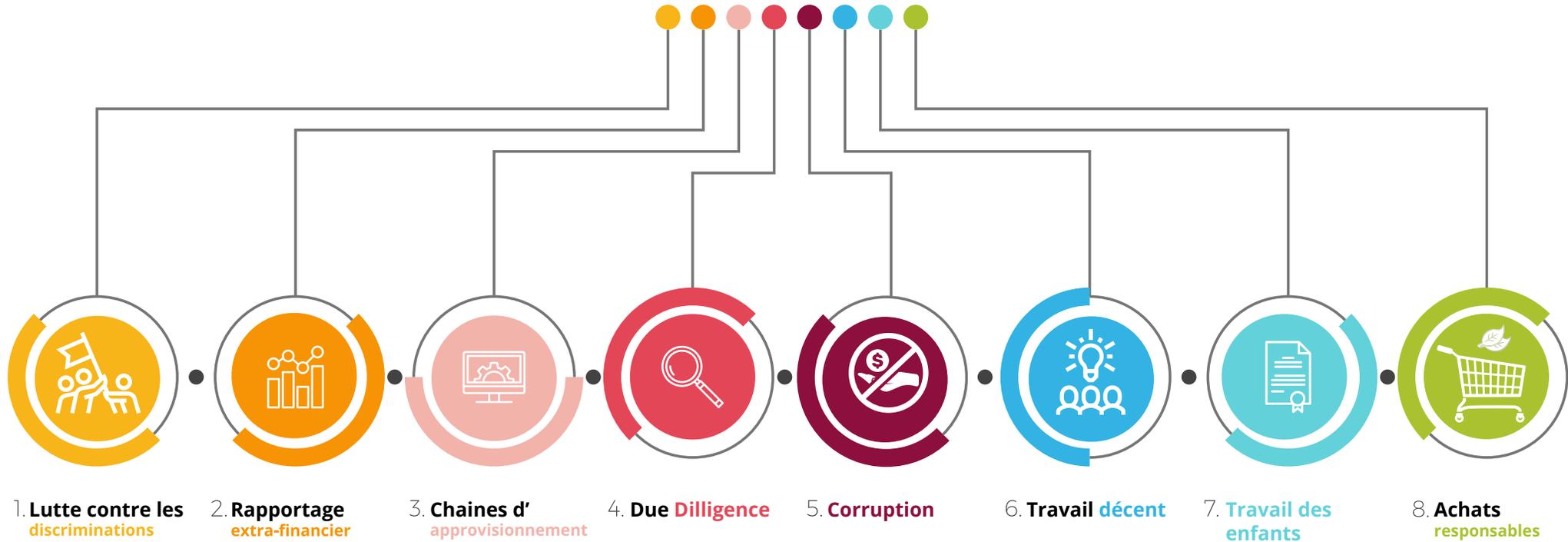
Outre ces 40 parties prenantes, sept conseils consultatifs ont collaboré au plan.

Un conseil consultatif se compose de représentants de la société civile. Ces membres conseillent les autorités sur des thèmes politiques, scientifiques, techniques et économiques.

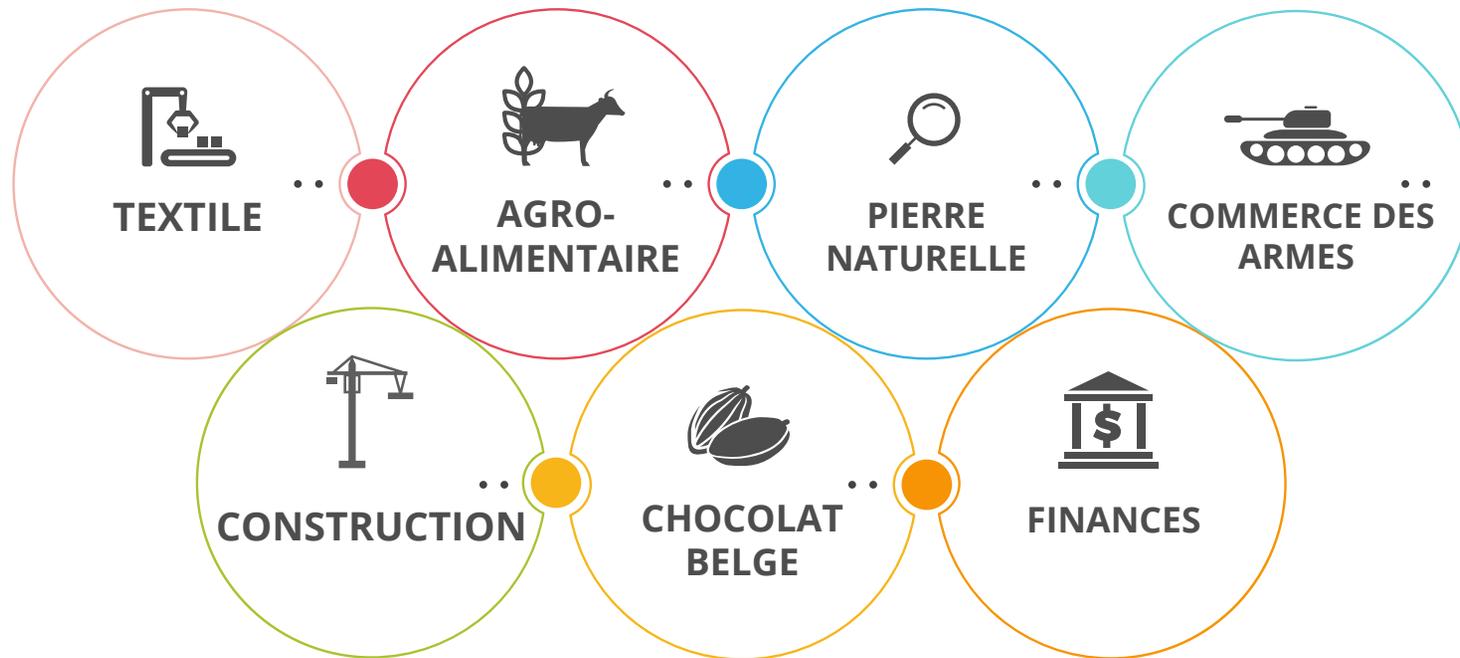
La Belgique compte des conseils consultatifs aux niveaux fédéral et régional.

QUELS SONT LES THEMES ABORDÉS ?

THÈMES



QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS PAR LE PLAN ?



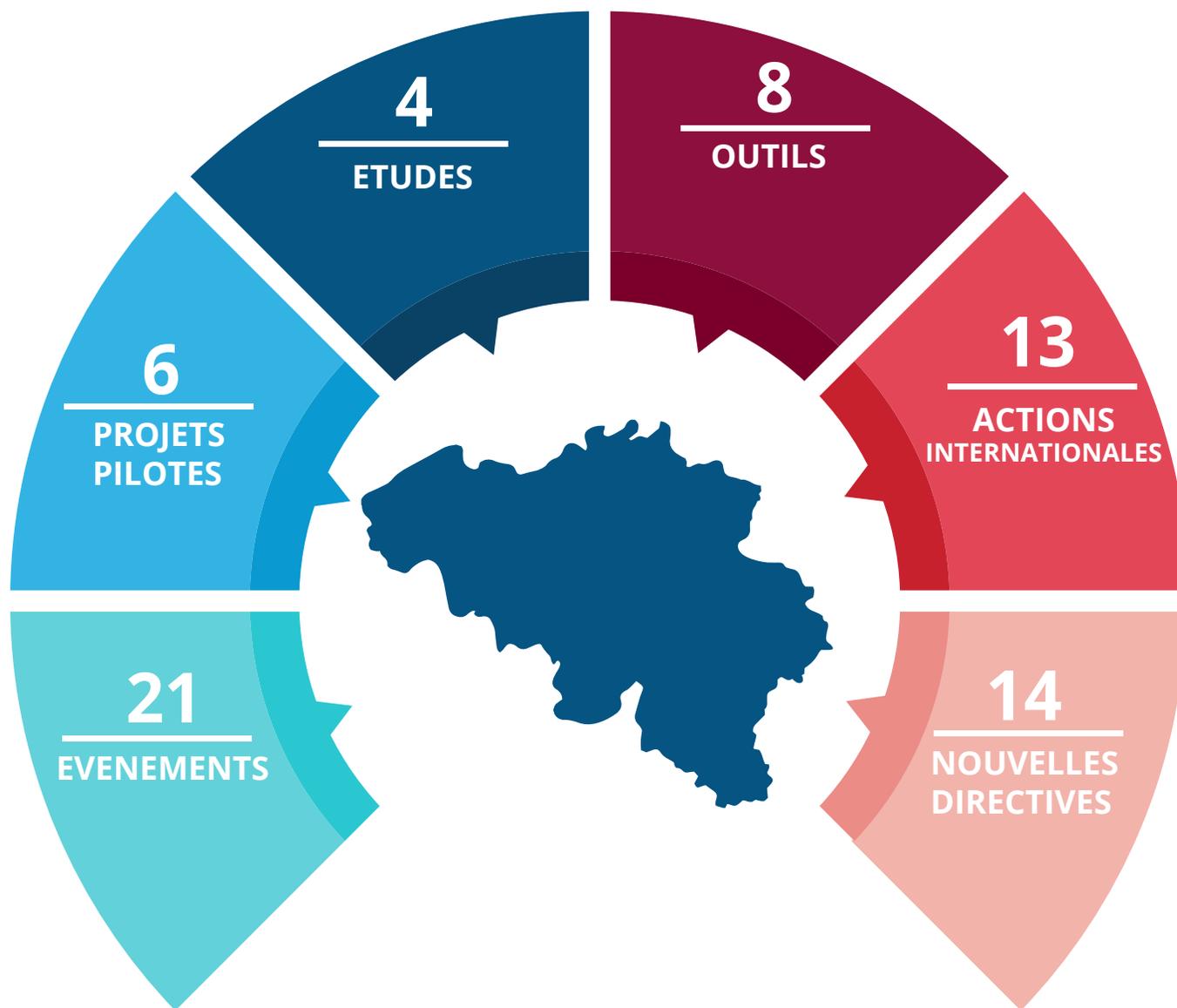
UN INSTITUT FÉDÉRAL DES DROITS HUMAINS: LA PIÈCE MANQUANTE DU PUZZLE

En avril 2019, la proposition de loi portant création d'un Institut fédéral des droits humains a finalement été adoptée. Plusieurs organisations internationales comme l'ONU et le Conseil de l'Europe recommandaient depuis de nombreuses années déjà à la Belgique de mettre sur pied un tel organisme. Certes, la Belgique comptait déjà différents organismes officiels en charge des droits humains, mais elle ne disposait pas encore d'un organisme national qui puisse protéger et promouvoir les droits humains au niveau national. Avec la loi du 12 mai 2019 portant création d'un Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains, l'on a posé les premiers jalons sur la voie d'un institut indépendant capable de combler les lacunes de l'actuelle architecture institutionnelle.

L'Institut fédéral pour les droits humains est compétent pour toutes les missions fédérales que les autres organisations n'assurent pas. L'objectif à terme est de conférer à cet Institut une compétence interfédérale pour les droits humains afin d'aussi couvrir pleinement les droits humains au niveau des entités fédérées et ainsi de compléter le paysage belge en matière de protection et de promotion des droits humains.

COMBIEN DE PRODUITS ONT RÉSULTÉ DU PLAN ?

DANS LE PLAN D'ACTION NATIONAL "ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME", 66 PRODUITS ONT ÉTÉ GÉNÉRÉS SUR 3 ANS:





Grâce au Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme », la Belgique dispose de 8 nouveaux outils pour améliorer la situation des droits humains dans les entreprises et les chaînes d'approvisionnement sectorielles et pour faciliter l'accès aux recours en cas de violation des droits humains.

LA BOÎTE À OUTILS POUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS HUMAINS

Ce site fournit des outils en ligne concrets pour aider les entreprises à respecter leurs obligations en matière de droits humains.

Cette boîte à outils a l'ambition de répertorier les principales conventions, réglementations et instruments pertinents relatifs aux droits humains dans un site web complet. Les entreprises, organisations et leurs parties prenantes pourront ainsi plus facilement aligner leurs politiques/pratiques pour prévenir les violations des droits humains et promouvoir le respect des droits humains dans leurs activités.

Découvrez la [boîte à outils](#).



Les autorités fédérales ont commandé 4 études pour mieux appréhender la façon dont les entreprises belges intègrent la responsabilité sociétale des entreprises dans leur fonctionnement, la chaîne d'approvisionnement du secteur textile belge et l'accès aux recours en cas de violation des droits humains.

ACCÈS AU RECOURS EN BELGIQUE

À la demande de l'IFDD, l'Université d'Anvers et le groupe de recherche IPIS ont cartographié le paysage belge pour déterminer les options juridiques et non juridiques permettant de dénoncer les violations des droits humains. Comment porter votre affaire jusque devant un juge ? Où trouver un soutien ou une assistance juridique pour présenter votre cas ? Quels sont les principaux acteurs compétents dans ce domaine ? Quelle est la procédure la plus appropriée ? Et quels sont les principaux obstacles qui se dressent sur la voie d'un recours en Belgique ? L'étude esquisse toutes ces questions et les réponses ont été coulées dans une brochure prête à l'emploi.

Découvrez la [brochure](#).



6

PROJETS PILOTES

Les autorités et d'autres organisations ont collaboré à un certain nombre de projets visant, entre autres, à améliorer la valeur ajoutée sociale des achats durables, à rendre la stratégie des services publics plus durables et à créer plus de transparence dans la chaîne d'approvisionnement.

TRUSTONE & BEYOND CHOCOLATE

Les projets TruStone et Beyond Chocolate résultent tous deux de partenariats multi-acteurs qui s'efforcent d'améliorer la durabilité et la transparence de leur chaîne d'approvisionnement sectorielle.

Sous la bannière de Beyond Chocolate, les autorités, les détaillants et les organisations de la société civile s'engagent à travailler ensemble sur une série de défis durables liés au chocolat, tels que la lutte contre la déforestation, le travail des enfants et un revenu décent pour les produits locaux à base de cacao.

Découvrez [Beyond Chocolate](#).

TruStone est une initiative conjointe du secteur de la pierre naturelle en Belgique et aux Pays-Bas, des autorités néerlandaises et flamandes et d'un certain nombre d'organisations de la société civile et de syndicats. L'objectif est de contrer structurellement les risques de violation des droits humains et des normes fondamentales du travail dans les chaînes d'approvisionnement en pierres naturelles.

Découvrez [Trustone](#).



Vlaamse
overheid



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement



Grâce au Plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'Homme, la Belgique a organisé 21 événements ou moments d'échange en Belgique et à l'étranger afin de promouvoir l'expertise sur des thèmes droits de l'Homme et entreprises tels que la due diligence, la lutte contre la corruption, etc. et d'initier une discussion avec les différents acteurs tels que les autorités, les entreprises, les ONG et les syndicats. Ainsi, le Point de contact national pour les principes directeurs de l'OCDE a organisé plusieurs événements sur des thèmes importants comme la lutte contre la corruption dans les entreprises nationales et internationales et la due diligence au sein de secteurs clés (agriculture, textile, etc.).

LES ACCORDS-CADRES INTERNATIONAUX COMME LEVIER POUR AMÉLIORER LES DROITS SOCIAUX

À l'aide d'un atelier sur les accords-cadres internationaux, le SPF Emploi vise à promouvoir ces instruments auprès des services publics comme moyen d'améliorer les droits sociaux. Les accords-cadres internationaux offrent un canevas pour les relations de travail individuelles et collectives dans tous les pays où les entreprises sont actives. Ils contiennent des clauses et des conditions relatives à la politique d'égalité, aux mécanismes de médiation, à la prévention des risques, à la formation tout au long de la vie, etc.

Plus d'informations:

- [Les accords-cadres internationaux au SPF Emploi](#)
- [Les outils de lutte contre la corruption du PCN](#)



BELGIUM
NATIONAL CONTACT POINT

14

NOUVELLES
DIRECTIVES

le Plan d'action national a renforcé la politique et le cadre législatif en matière de droits humains. Par exemple, les thèmes suivants ont suscité un regain d'attention: le développement durable dans les marchés publics, la santé et la sécurité dans les secteurs de la construction et de l'industrie chimique, une meilleure politique d'égalité, etc.

LES DROITS HUMAINS SOUS LES PROJECTEURS LORS DES MISSIONS ÉCONOMIQUES

Depuis 2017, une nouvelle stratégie prévoit l'organisation d'une activité consacrée aux droits de l'Homme lors de chaque mission économique à l'étranger. Par exemple, la Belgique a entrepris un certain nombre d'activités relatives au travail des enfants, au dialogue social, à l'entrepreneuriat des femmes et au marché du travail de demain dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, l'Argentine, le Maroc, le Mexique et la Chine.



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement**



**RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE**



la Belgique a pris les devants sur la scène internationale en matière de droits humains et d'égalité dans le cadre du Plan d'action national et a défendu ces positions au sein de l'ONU et de l'OIT.

La Belgique a également apporté des contributions financières volontaires aux projets de lutte contre la corruption des Nations unies.

UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE DANS LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

La Belgique joue un rôle de pionnier au Conseil de l'UE en plaidant pour un renforcement des chapitres sur le développement durable dans les accords de libre-échange. En plus de plaider systématiquement en faveur d'une disposition la plus large possible en faveur du développement durable dans les accords de libre-échange, la Belgique met également l'accent sur le suivi efficace de la mise en œuvre de ces chapitres.



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement



Service public fédéral
**Emploi, Travail et
Concertation sociale**

DÉCOUVREZ LE PLAN D'ACTION NATIONAL ET TOUTES LES ACTIONS SUR NOTRE SITE INTERNET :

- [Le PAN "Entreprises et droits de l'Homme"](#)
- [La mise en oeuvre du PAN en détails](#)
- [L'évaluation du 1er PAN par les parties prenantes en Belgique](#)

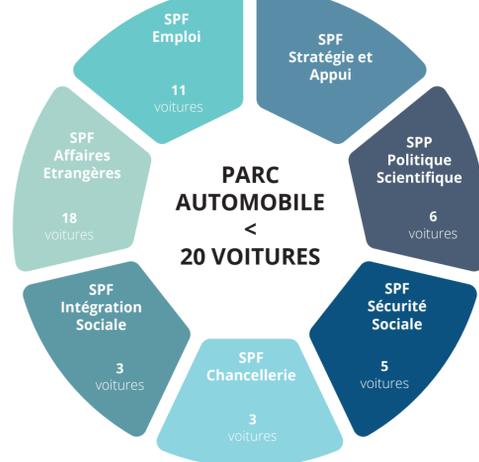
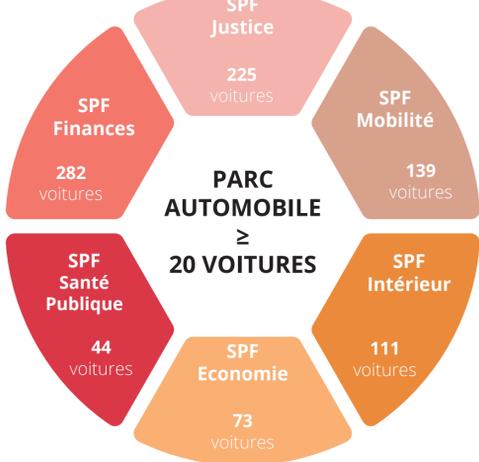
7.2. Parc automobile des autorités fédérales.

À QUEL POINT LE PARC AUTOMOBILE DES AUTORITÉS FÉDÉRALES EST-IL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ?*

LA CIRCULAIRE 307SEXIES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dans la circulaire 307sexies, l'autorité fédérale fixe les critères environnementaux pour son parc automobile. En optant pour des voitures électriques, hybrides ou roulant au CNG, le gouvernement entend verdir son parc automobile. Depuis 2017, les services publics fédéraux doivent tenir compte de ce critère.

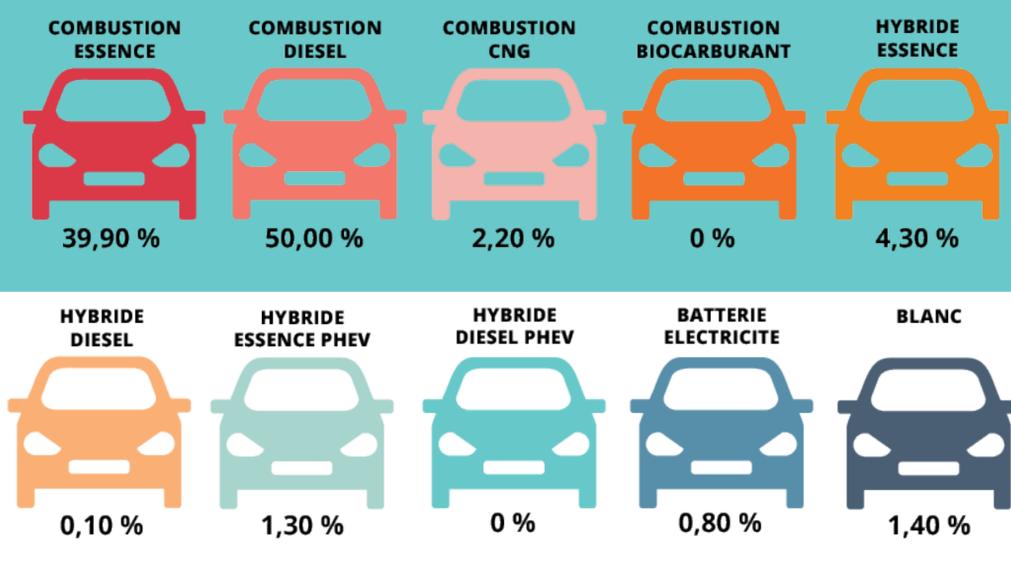
Les services publics fédéraux dotés d'un parc automobile comptant un nombre de véhicules supérieur ou égal à 20 doivent respecter des objectifs environnementaux concrets. Les services publics fédéraux dotés d'un parc automobile comptant un nombre de véhicules inférieur ou égal à 20 doivent en stimuler autant que possible le verdissement.



* Les SPF qui ont fourni des données font partie de la CIDD.

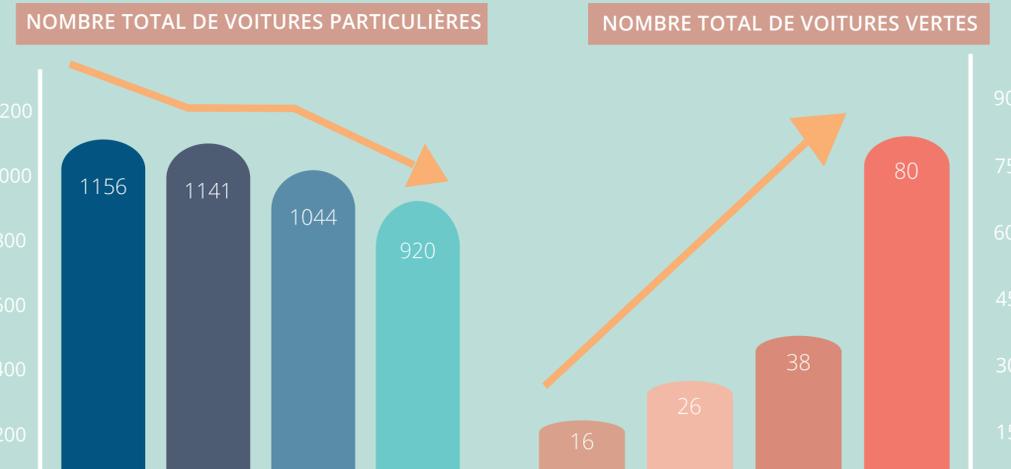
DE QUOI SE COMPOSE LE PARC AUTOMOBILE ?

En 2019, le parc automobile fédéral se composait à 89,9% de voitures classique (diesel ou essence) et à 8,7% de voitures vertes*.



* Par « voitures vertes », nous entendons les véhicules électriques, hybrides ou roulant au CNG. Les véhicules roulant aux biocarburants ne sont pas comptabilisés dans cette catégorie.

L'ÉVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE



LE NOMBRE TOTAL DE VOITURES PARTICULIÈRES DIMINUE, TANDIS QUE LE NOMBRE DE VOITURES VERTES AUGMENTE

LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX EN QUOTAS

Minimum 25 % de voitures vertes et 25 % de voitures avec un écoscore > 75 : tel est l'objectif final des autorités. Pour y parvenir, les autorités ont fixé des quotas intermédiaires.

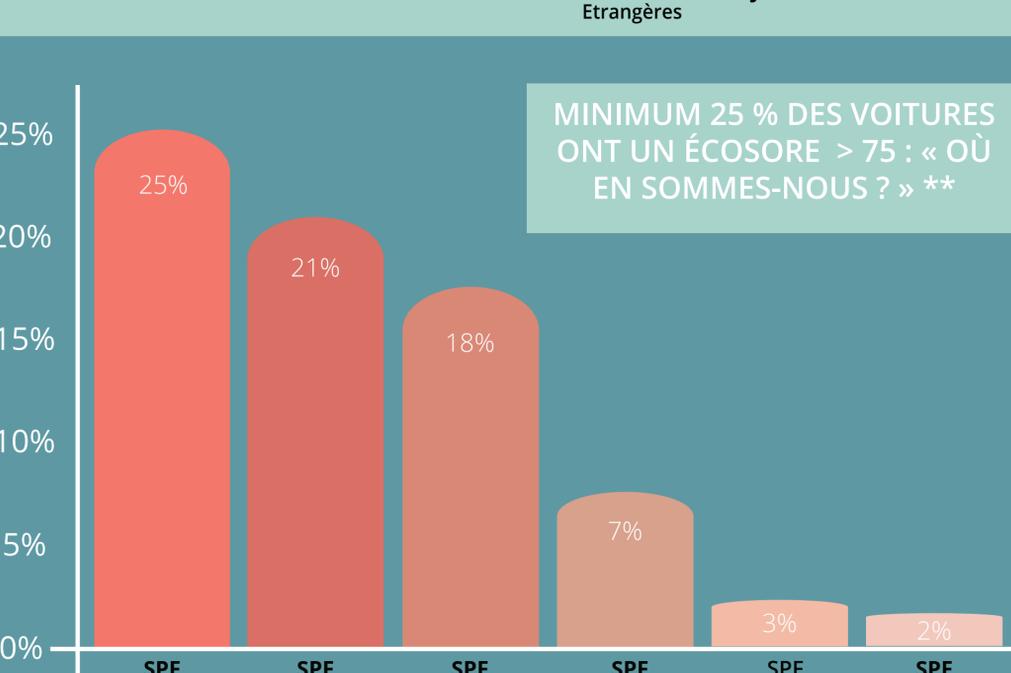
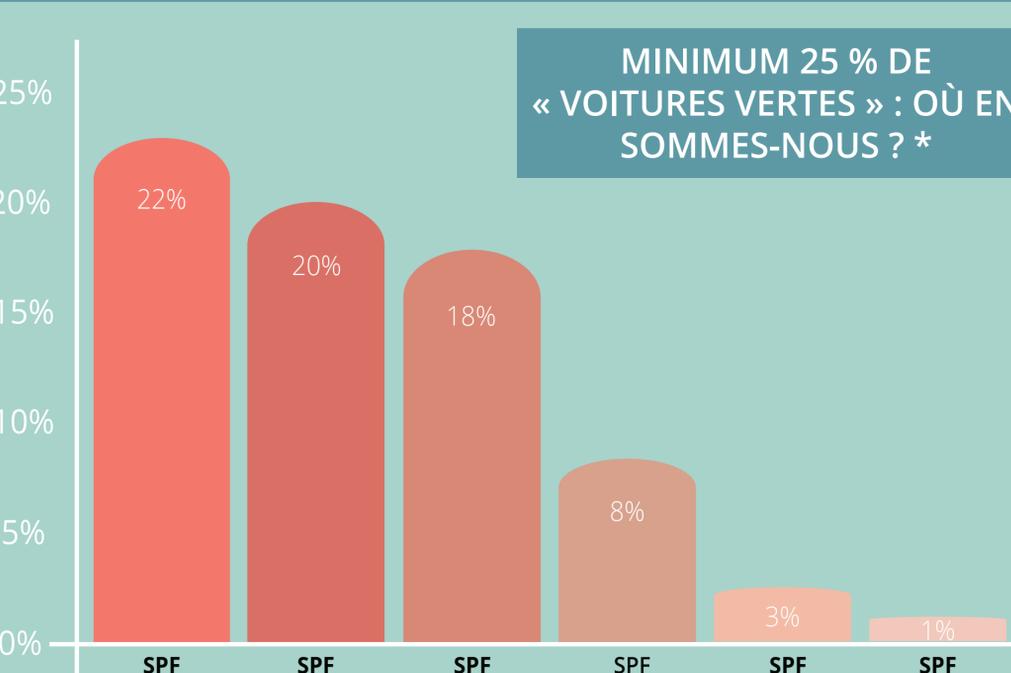
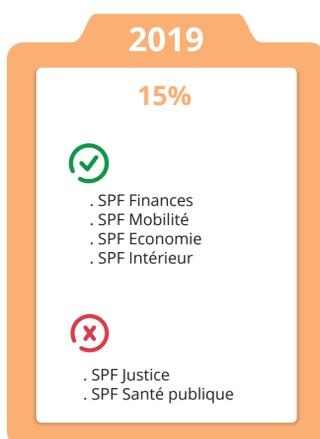
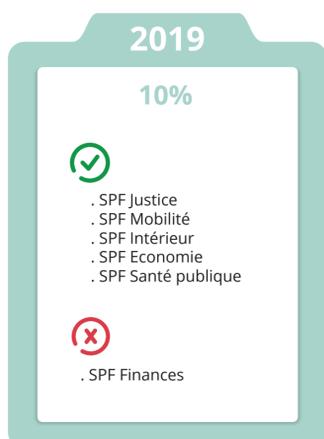
Année 1 = 2018

- Au moins 5 % de toutes les voitures achetées ou prises en leasing sont vertes.
- Au moins 10 % ont un écoscore > 75.

Année 2 = 2019

- Au moins 10 % de toutes les voitures achetées ou prises en leasing sont vertes.
- Au moins 15 % ont un écoscore > 75.

CHAQUE ANNÉE, CES POURCENTAGES SONT MAJORÉS DE 5 %



* Par « voitures vertes », nous entendons les véhicules électriques, hybrides ou roulant au CNG. Les véhicules roulant aux biocarburants ne sont pas comptabilisés dans cette catégorie.

** L'écoscore, pour sa part, donne une note à chaque voiture pour son respect de l'environnement, sur la base des émissions (liées à la consommation) de polluants directs et indirectes sur l'effet de serre, la qualité de l'air et la pollution sonore. Une voiture roulant à l'essence ou au diesel peut également avoir un écoscore > 75.

DÉCOUVREZ LE RAPPORT INTÉGRAL SUR NOTRE SITE INTERNET:

[HTTPS://WWW.DEVELOPPEMENTDURABLE.BE/FR](https://www.developpementdurable.be/fr)

Publication : Rapport annuel 2019 de la CIDD

Editeur responsable : Dieter Vander Beke,
Président de la Commission Interdépartementale pour le Développement
Durable (CIDD)

Publication avril 2020

Secrétariat de la CIDD assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement
Durable (IFDD),
Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/501.04.62

Numéro du dépôt légal: D/2020/11945/1